



RAPPORT ANNUEL 2009

Document de Référence



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 6 mai 2010 conformément à l'article n° 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations:

- le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2009 sous le n° D.09-0388 ;

- le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 20 juin 2008 sous le n° D.08-507.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Le message du président

Chers actionnaires,

2009 fut une année contrastée pour auFeminin. Après un premier semestre en croissance modeste de +9% (+1% à périmètre comparable), le chiffre d'affaires a repris une bonne dynamique de croissance avec un taux de +24% au second semestre (idem à périmètre comparable). Il s'établit à 28.803 K€, en hausse de 17% sur l'ensemble de l'année. Ce contraste s'explique par l'évolution des ventes de publicité en ligne en France, qui ont reculé au 1^{er} semestre (-20%) dans un contexte économique difficile, puis repris le chemin de la croissance (+12%) dans la 2^{ème} moitié de l'année 2009 grâce à l'amélioration de la conjoncture et aux efforts fournis par la société. A l'international, le chiffre d'affaires publicitaire a connu un développement soutenu, avec une croissance sur l'ensemble de l'année de 66%. Globalement, les ventes de publicité en ligne s'élèvent à 22. 269 K€, en hausse de 15%. Quant à l'activité de SmartAdServer, elle a progressé de 30%, soutenue elle aussi par le développement international, et s'établit à 5.678 K€.

auFeminin a continué à investir dans le développement de ses produits. Le programme de refonte des sites auFeminin.com a été achevé avec la relance de soFeminine.co.uk en mai, enFemenino.com en septembre, et alFeminile.com en novembre. Marmiton.org a, lui aussi, été entièrement redéveloppé. Des applications pour iPhone d'auFeminin et Marmiton ont été créées. SmartAdServer a lancé en novembre une nouvelle version destinée aux sites internet mobiles. Parallèlement, auFeminin a poursuivi son développement international. Une filiale en Pologne a été créée en joint-venture avec Axel Springer pour lancer le site ofeminin.pl. Le groupe a également créé la filiale allemande SmartAdServer GmbH pour assurer le développement de ses ventes dans ce pays (à noter que l'ensemble des sites allemands du groupe Axel Springer utilise SmartAdServer depuis juin 2009). Toujours en Allemagne, le groupe a lancé le site Mybeautycase.de, et redéveloppé le site Bildderfrau.de dans le cadre d'un accord de licence avec Axel Springer. Le groupe a également investi dans un site féminin au Vietnam, HerVietnam.com. Enfin, sur le plan commercial, auFeminin a regroupé ses activités de régie en France et à l'international au sein d'une direction commerciale unique, et a développé en France son activité de régie pour compte de tiers, auFeminin Partners.

Les chantiers menés en 2009 ont permis à auFeminin de renforcer sa position de premier éditeur de magazines interactifs à destination des femmes en Europe, avec une audience de 22,8 millions de visiteurs uniques mensuels¹, en hausse de 42% par rapport à décembre 2008. auFeminin est également devenu le leader mondial des sites féminins avec une audience globale de 30,1 millions de visiteurs uniques mensuels¹.

Pour accompagner ses investissements, auFeminin a renforcé ses structures en France et à l'international. Le groupe employait 134 salariés au 31 décembre 2009. En conséquence, le résultat opérationnel consolidé s'élève à 8.764 K€, en baisse de 8% par rapport à 2008 (9 507 K€). Il faut noter toutefois que, comme pour le chiffre d'affaires, la progression du résultat d'exploitation par rapport à l'an dernier a été très contrastée entre le 1^{er} semestre (-31%) et le 2nd semestre (+27%). La marge opérationnelle du groupe s'élève à un niveau élevé de 30,4%, en baisse au 1^{er} semestre (29,4% contre 46,1% en 2008), et en hausse au 2^{ème} semestre (31,4% contre 30,7% en 2008). Le résultat net part du groupe s'élève au 31 décembre 2009 à 5.647 K€ contre 6.442 K€ au 31 décembre 2008, soit une baisse de 12%.

La société est dans une situation financière très saine grâce à une trésorerie de 21,2 M€ au 31 décembre 2009 contre 15,8 M€ au 31 décembre 2008, et un endettement nul.

Grâce à son leadership mondial du marché des sites internet féminins, à son savoir-faire éditorial, technologique et commercial, mais aussi au dynamisme de ses équipes, auFeminin est bien positionnée pour poursuivre sa croissance. La société assurera son développement autour des axes suivants :

- l'accroissement de l'audience par la poursuite de l'enrichissement des sites dans tous les pays ;

¹ Source : Comscore, décembre 2009

- une monétisation améliorée grâce à des produits publicitaires à forte valeur ajoutée et innovants, répondant au mieux aux objectifs des annonceurs ;
- le renforcement des positions internationales et des campagnes publicitaires pan-européennes ;
- le développement du réseau auFeminin Partners qui viendra consolider le leadership du groupe auFeminin.com ;
- le développement de l'offre et de l'implantation internationale du logiciel SmartAdServer.

Toute l'équipe d'auFeminin est fière du chemin parcouru et confiante dans les perspectives de la société, et souhaite remercier tous ses actionnaires de leur soutien et de leur fidélité.

Bertrand Stephann
Président Directeur Général

L'histoire de auFeminin.com

3 ^e Trimestre 1999	Création d'auFeminin.com et lancement du site auFeminin.com en France
2 ^e Trimestre 2000	Lancement des sites espagnol et italien
3 ^e Trimestre 2000	Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris
1 ^{er} Trimestre 2001	Lancement du site allemand
2 ^e Trimestre 2001	Lancement de la nouvelle maquette et des nouveaux formats exclusifs
4 ^e Trimestre 2002	Profitabilité sur l'ensemble du trimestre
2 ^e Trimestre 2003	Acquisition de Joyce
Année 2003	Profitabilité sur l'ensemble de l'année
2 ^e Trimestre 2004	Lancement de Teemix
4 ^e Trimestre 2004	Lancement du site anglais
1 ^{er} semestre 2005	Lancement du site Voyage Bons Plans
2 ^e semestre 2005	Lancement du site Santé-AZ.fr
4 ^e trimestre 2006	Acquisition de Marmiton.org
1 ^{er} trimestre 2007	Acquisition de Tiboo.com
3 ^e trimestre 2007	Acquisition de la majorité du capital d'auFeminin par le groupe Axel Springer
4 ^e trimestre 2007	Mise en place d'une nouvelle équipe de direction
1 ^{er} trimestre 2008	Lancement de Joyce.fr
2 ^e trimestre 2008	Acquisition d'Onmeda.de
3 ^e trimestre 2008	Lancement de la nouvelle maquette d'aufeminin.com
4 ^e trimestre 2008	Lancement d'auFeminin Partners
2 ^e trimestre 2009	Acquisition de 30% de Vina Woman
2 ^e trimestre 2009	Lancement d'auFeminin et Marmiton sur iPhone
2 ^e trimestre 2009	Lancement de Mybeautycase.de
4 ^e trimestre 2009	Lancement d'oFeminin.pl

Profil de la Société

auFeminin.com est le portail internet féminin de référence en Europe, avec des positions de leader en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Belgique et une présence importante en Angleterre et en Pologne. auFeminin est également présent à travers ses sites au Canada, au Maroc et au Vietnam.

La société développe également les sites thématiques Marmiton.org, premier site culinaire francophone acquis fin 2006, Santé-AZ.fr et Onmeda.fr, portails d'information sur la santé en français et allemand, Joyce.fr, dédié au Luxe et à la Mode, Teemix, premier site féminin dédié aux jeunes filles, Voyage-Bons-Plans.fr, le site communautaire sur le voyage, et Mybeautycase.de, un site sur les produits de beauté en Allemagne. Dans ce pays, auFeminin gère aussi le site Bildderfrau.de sous licence du groupe Axel Springer AG.

Depuis la création de la société, l'audience de ses sites a connu une forte croissance. La marque auFeminin.com est reconnue comme synonyme de qualité éditoriale et d'efficacité publicitaire. De nombreux annonceurs prestigieux sont attirés par la puissance et la qualité du media auFeminin.com.

Les clés de son succès

La qualité éditoriale qui repose sur l'élégance graphique d'un féminin haut de gamme, l'inventivité et le savoir-faire dans l'utilisation de l'interactivité, l'animation quotidienne du contenu et l'innovation permanente.

Un media qui répond aux attentes des annonceurs européens : profil d'audience attractif, contexte éditorial gage de mise en valeur des marques, large gamme de produits, incluant de nombreux formats innovants et exclusifs assurant un très fort impact, et des opérations sur-mesure de marketing relationnel.

Des compétences-clés intégrées – éditorial, développement technique et régie publicitaire – et des technologies uniques de gestion du site.

L'actionnariat

L'actionnariat au 31 décembre 2009

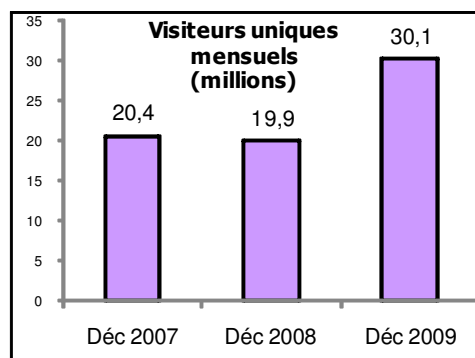
Capital : 8 979 402 actions de 0,20 €
AS Beteiligungs: 82,25%
Auto détention : 0,95 %
Flottant : 16,80 %

L'équipe dirigeante

Bertrand Stephann	Président Directeur Général
Anne-Laure Vincent	Directeur Général Délégué (non administrateur)
Christophe Decker	Directeur Général Délégué (non administrateur)

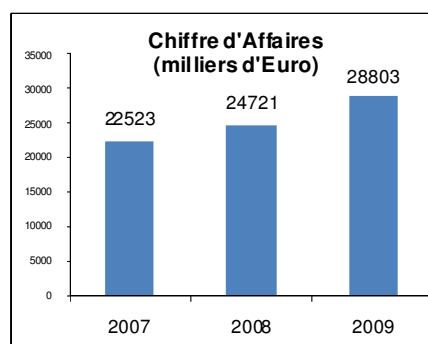
Panorama Financier

Forte croissance de l'audience



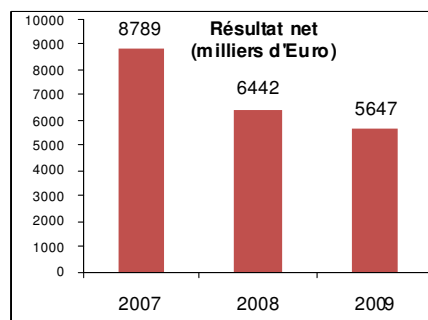
Déjà fortement leader en Europe, auFeminin.com a encore renforcé sa position d'audience avec 30,1 millions de visiteurs uniques par mois dans le monde en Décembre 2009, en croissance de +51% par rapport à Décembre 2008, pour devenir leader mondial de l'audience féminine sur internet (source Comscore).

Croissance du chiffre d'affaires



Grâce à son développement international, auFeminin.com a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 17% à 28,8 millions d'euros (source comptes consolidés 2008 et 2009).

Rentabilité



Les activités d'auFeminin.com sont bénéficiaires avec un résultat net positif de 5.647 K€ sur 2009, en recul de 12% par rapport à 2008, en raison du renforcement des structures. (source comptes consolidés 2008 et 2009).

	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Résultat opérationnel (K€)	13 056	9 507	8 763
Résultat des sociétés intégrées (K€)	8 789	6 442	5 621
Résultat d'ensemble consolidé (K€)	8 789	6 442	5 598
Résultat net part du groupe (K€)	8 789	6 442	5 647
Résultat net hors groupe (K€)	0	0	-49
Résultat par action de base (€)	0,99	0,74	0,63
Résultat par action dilué (€)	0,98	0,72	0,59
Total actif (K€)	43 795	46 773	55 296
Total actif non courant (K€)	9 137	14 687	14 532
Total capitaux propres part du groupe (K€)	30 883	37 953	44 150
Intérêts minoritaires (K€)	0	0	-43
Dividende par action (€)	0	0	0

La trésorerie en fin d'année s'élève à 21,2 millions € et permet d'assurer le développement de la société.

Investissements

Exercice 2009 :

auFeminin.com a conclu un accord concernant l'acquisition de 30% de la société Vina Woman UK, holding du site Hervietnam.com, pour un montant de 250 K USD, et un accord concernant l'acquisition du site Mybeautybase.de pour un montant de 100 K€.

La société a acquis au cours de l'exercice 2009 pour 9 K€ de licences et pour 748 K€ de matériel informatique afin de pouvoir absorber la croissance de son audience tout en maintenant un contenu de qualité et une communauté attractive.

Le financement de ces investissements a été réalisé grâce à la trésorerie dégagée par l'activité de la société.

Exercice 2008 :

auFeminin.com a conclu un accord concernant l'acquisition des actifs d'Onmeda (portail santé d'Onvista AG) au travers de sa filiale allemande goFeminin pour un montant de 5 400 K€ et renforce ainsi son leadership en Allemagne.

La société a acquis au cours de l'exercice 2008 pour 467 K€ de licences et pour 328 K€ de matériel informatique afin de pouvoir absorber la croissance.

Le financement de ces investissements a été réalisé grâce à la trésorerie dégagée par l'activité de la société.

SOMMAIRE

I – Activité de auFeminin.com et de son groupe	
1.1 Présentation de l'entreprise	8
1.2 Présentation de l'activité	16
1.3 Présentation du marché	18
1.4 Organisation	20
1.5 Risques	20
1.6 Perspectives	26
II – Patrimoine – Situation financière – Résultats	
2.1 Rapport de gestion	29
2.2 Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	44
2.3 Comptes consolidés	52
2.4 Comptes sociaux	85
2.5 Honoraires des commissaires aux comptes	109
2.6 Information financière historique	110
III – Organes d'administration et de direction	
3.1 Conseil d'Administration	111
3.2 Direction de la société	114
3.3 Rémunérations et avantages	114
3.4 Schémas d'intéressement du personnel	118
3.5 Gouvernement d'entreprise	121
IV – Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	
4.1 Renseignements de caractère général concernant la société	122
4.2 Renseignements de caractère général concernant le capital social	126
4.3 Politique de distribution de dividendes	129
4.4 Relations Mère – Filiales	129
V – Projet de texte des résolutions soumis à l'Assemblée générale mixte du 20 Mai 2010	130
VI – Responsable du document de référence, contrôleurs légaux des comptes et information financière	
6.1 Responsable du document de référence	139
6.2 Attestation du responsable du document de référence	139
6.3 Responsables du contrôle des comptes	139
6.4 Responsable de l'information financière	141
VII – Plan de communication et documents accessibles au public	142
VIII – Table de concordance	143

I – ACTIVITE DE AUFEMININ.COM ET DE SON GROUPE

1.1. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

1.1.1. Description de auFeminin.com

auFeminin.com est le site féminin de référence en Europe, avec des positions de leader en France, en Espagne et en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, au Canada et une présence forte au Royaume-Uni et en Pologne².

Pour le marché français, la société développe également les sites thématiques, Joyce dédié à la mode et au Luxe, Teemix, le premier site dédié aux jeunes filles et le site d'information sur le voyage, Voyage Bons Plans, et Santé AZ, le site féminin dédié à la santé et au bien-être.

Au cours du quatrième trimestre 2006, la société a acquis le premier site culinaire francophone Marmiton.org et intégré ses équipes fin décembre 2006.

Courant 2008, auFeminin.com a acquis Onmeda.de, premier portail sur la santé en Allemagne.

En 2009, la société a lancé le site Mybeautycase.de et redéveloppé le site Bildderfrau.de, tous deux destinés au marché allemand.

auFeminin.com s'adresse d'une manière large aux femmes de tout âge et de toutes catégories socio-culturelles. Le site propose un contenu et des services dont le fil directeur est d'offrir un intérêt quotidien au public féminin :

- informations pratiques, conseils et outils interactifs,
- lieu d'échange permettant aux femmes de communiquer entre elles et de partager leurs expériences,
- espace commercial facilitant l'accès à des sites d'achat en ligne grâce à des conseils sur mesure,
- point d'entrée aussi vers d'autres sites complémentaires pouvant intéresser le public féminin.

Les sites édités par le Groupe auFeminin.com affichent une audience de 568 millions de pages vues³ et 30,1 millions de visiteurs uniques⁴ dans le monde pour le mois de décembre 2009.

En outre, le Groupe auFeminin commercialise en France la publicité d'une trentaine de sites partenaires, dont l'audience cumulée s'élève à 32 millions de pages vues³ et 2,4 millions de visiteurs uniques⁵ pour le mois de décembre 2009.

auFeminin.com a un positionnement généraliste et large qui repose sur un contenu riche conçu et développé par les équipes d'auFeminin.com. Dans l'environnement graphique élégant d'un féminin haut de gamme, plus de dix rubriques thématiques sont proposées, contenant chacune l'équivalent d'un véritable site (Astro, Beauté, Couple, Cuisine, Culture, Déco, Forme, Maman, Mariage, Mode, Nos Hommes, Psycho, Société). auFeminin.com recense plus de 350 000 pages d'informations pratiques, d'outils interactifs et d'espaces de discussion.

Le contenu proposé fait l'objet d'un enrichissement permanent. Une mise à jour quotidienne est effectuée. Des innovations et de nouveaux services sont proposés en permanence (album photos, boîte à recettes, moteur de prénoms, relookage personnalisé, jeux et concours, tests de QI, espace rencontres, groupes de discussion, questions/réponses...). Cette approche du contenu « vivant » a pour objectif de fidéliser les internautes et de leur donner une raison de visiter le site tous les jours.

En plus d'être riches et vivantes, les informations proposées revêtent une forme innovante adaptée au web et un ton original. L'équipe éditoriale produit un contenu qui va « droit au but » et met à profit l'interactivité de l'Internet en proposant des informations mises en scène, des animations et de nombreuses images.

L'environnement est convivial et privilégie proximité et complicité. Ceci a pour effet de consolider la fidélisation des internautes, de développer un esprit de communauté (plus de 30 000 messages¹ par jour dans les forums, un dialogue en direct en permanence actif) et de créer un environnement de confiance. Afin d'augmenter la convivialité de l'environnement et de renforcer l'esprit d'appartenance, le site est largement exploitable sans inscription formelle par le visiteur.

² Sources : Nielsen NetRatings, Comscore, AGOF, décembre 2009

³ Source : SmartAdServer

⁴ Source : Comscore

⁵ Source : Nielsen NetRatings

Trois sources de revenus sont ou seront exploitées par auFeminin.com :

- la vente d'insertions publicitaires auprès d'annonceurs voulant cibler les femmes, incluant le montage d'opérations de marketing direct pour les marques; c'est la principale source de revenus actuellement ;
- les revenus de licence de la technologie SmartAdServer ;
- les autres services : services payants (Audiotel, etc.) et vente de contenus (recettes...).

1.1.2. Origine et historique de auFeminin.com

Le site auFeminin.com a été lancé sur l'initiative de deux entrepreneurs français, Anne-Sophie Pastel - Dubanton et Marc-Antoine Dubanton, avec l'ambition de devenir le portail féminin leader en Europe. L'idée était de développer un nouveau concept de « portail féminin » dans les différents pays d'Europe.

Les fondateurs ont, dès le début, mis en place une équipe de haut niveau, adaptée aux besoins d'une telle entreprise et regroupant les compétences clefs, nécessaires à la réussite. Les compétences de l'ensemble de l'équipe couvrent :

- l'éditorial
- la technologie
- la régie publicitaire
- l'international
- la finance
- la stratégie et le marketing.

Lancé en France en septembre 1999, le site a immédiatement connu un grand succès auprès des internautes, des annonceurs et des investisseurs. Les sites espagnol et italien ont été développés début 2000, en exploitant la plateforme du site français et en adaptant le contenu aux cultures locales. Les équipes en charge des sites espagnol et italien sont entièrement constituées de natifs de ces pays. Dès septembre 2000, ces deux sites avaient pris eux aussi la place de leader dans leur pays. auFeminin.com était devenu en à peine une année le portail féminin leader en Europe. Dans le même temps, le media auFeminin.com attirait de nombreux annonceurs et le chiffre d'affaires de l'année 2000, atteignait 2,6 M€.

Développé selon les mêmes principes que les sites espagnol et italien, le site allemand était lancé au premier trimestre 2001. Au deuxième trimestre 2001, la refonte totale de la maquette du site permettait de lancer les nouveaux formats exclusifs d'insertions publicitaires conçus et développés par auFeminin.com (La Quatrième de couverture, le Film, l'Active Spot, ...).

En 2002, l'audience a continué à se développer rapidement avec une croissance de 54% entre janvier 2003 et janvier 2002. Les revenus publicitaires sont également en forte croissance (+ 27% en 2002 versus 2001).

En mars 2003, la société a acquis certains actifs du magazine Joyce, qui deviendra la marque de la nouvelle chaîne Luxe en 2004. La société mère exploite, depuis le 1^{er} mars 2003, en direct le site espagnol. La filiale espagnole a été mise en sommeil à cette date. La société lance en France la commercialisation de Smart Adserver, la technologie de gestion de publicité, auprès de centrales d'achats et d'éditeurs.

En 2004, la société a lancé le site Teemix dédié aux 15-20 ans en juin et le site anglais en décembre.

En mars 2005, la société lance le site éditorial dédié au voyage : Voyage Bons Plans et le site féminin dédié au bien être et à la santé Santé AZ en juillet 2005.

Fin 2005, la société a filialisé son activité logicielle SmartAdServer et renforcé ses ressources pour lui permettre de se développer pleinement.

Mi-2006, le groupe met en place une deuxième plateforme technique pour accompagner la forte croissance de SmartAdServer et d'auFeminin.

Septembre 2006, lancement d'une nouvelle maquette d'auFeminin.

Fin 2006, acquisition du site Marmiton, premier site culinaire francophone.

Février 2007, acquisition de Tiboo.com par la SA auFeminin.com. Tiboo.com a été absorbée par auFeminin.com par transmission universelle de patrimoine.

Juin 2007, les fondateurs cèdent leur participation dans auFeminin au groupe de presse allemand Axel Springer. Dans la foulée, Axel Springer lance une OPA qui se termine en novembre 2007. Axel Springer détient à cette date 68% du capital du groupe auFeminin. Il augmente sa participation au cours de l'année 2008 et détient actuellement 82,4% du capital de la société.

Début 2008, le groupe ouvre les filiales goFeminin.de GmbH et soFeminine.co.uk Ltd. Il développe des nouvelles versions de Joyce.fr, magazine en ligne dédié au luxe, et de SantéAZ.fr, site consacré à l'univers de la santé, et crée le premier site internet mobile d'auFeminin sur Vodafone Live (portail mobile de SFR).

En juillet 2008, le groupe acquiert et intègre avec succès le site leader en Allemagne sur la santé Onmeda.de.

L'internationalisation de SmartAdserver est initiée, avec le lancement d'une nouvelle version du logiciel qui inclut deux langues supplémentaires (allemand et espagnol, en plus du français et de l'anglais).

En Septembre 2008, une nouvelle maquette d'auFeminin.com est lancée, puis déployée sur goFeminin.de. Les sites Marmiton.it en Italie et Marmiton.es en Espagne sont ouverts.

En novembre 2008, création de auFeminin Partners avec la prise en régie de plusieurs blogs et sites féminins, dont Madmoizelle.fr.

Les faits marquants de l'année 2009 sont les suivants :

au 1^{er} semestre 2009 :

- ouverture de la filiale SmartAdServer GmbH en Allemagne ;
- prise de participation dans la société Vina Woman UK Ltd, propriétaire du site vietnamien hervietnam.com ;
- lancement de la nouvelle version du site soFeminine.co.uk en Grande-Bretagne;
- lancement de Mybeautycase.de en Allemagne en coopération avec Axel Springer AG ;
- lancement des applications auFeminin.com et Marmiton pour iPhone.

au 2^{ème} semestre 2009 :

- mise en œuvre de SmartAdServer sur les principaux sites du groupe Axel Springer en Allemagne;
- lancement des nouvelles versions des sites enFemenino.com en Espagne et alFemminile.com en Italie ;
- lancement du site oFeminin.pl en Pologne dans le cadre d'une joint venture avec Axel Springer Polska ;
- lancement d'une version de SmartAdServer destinée aux téléphones mobiles ;
- développement du nouveau site Bildderfrau.de en Allemagne dans le cadre d'un accord de licence avec le groupe Axel Springer.

1.1.3. Organigramme juridique

Au 31 mars 20010 :



AuFeminin.com Productions a pour objet la production de programmes audiovisuels, l'édition musicale et littéraire et l'exploitation sous toutes formes et par tous moyens de tous droits visuels ou audiovisuels. Ses productions sont destinées à auFeminin.com.

La SAS Marmiton développe et exploite le site Marmiton.org.

La SAS SmartAdServer regroupe les prestations vendues au titre du logiciel Smartadserver (technologie de gestion de publicité).

Smart Adserver UK Ltd. et Smart AdServer GmbH ont respectivement pour objet la commercialisation du logiciel Smart Adserver sur les marchés britannique et allemand.

enFemenino.com SA et alFemminile.com Srl. ont respectivement pour objet la promotion des sites enFemenino.com et alFemminile.com sur leurs marchés respectifs.

goFeminin.de GmbH et soFeminine.co.uk Ltd. ont respectivement pour objet la commercialisation des sites gofeminin.de et sofeminine.co.uk sur leurs marchés respectifs.
Press Release Sp. Zo. o. a pour objet l'exploitation du site oFeminin.pl.

Vina Woman UK Ltd. est la holding du site féminin au Vietnam Hervietnam.com.

Le périmètre de consolidation du groupe est présenté en note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.1.4. Atouts de la société

AuFeminin.com se développe rapidement en s'appuyant sur un savoir-faire éditorial reconnu, une technologie unique de gestion du site, une offre publicitaire très qualitative et innovante, un marketing efficace et une équipe de haut niveau.

1.1.4.1 Savoir-faire éditorial reconnu

Spécialiste de l'éditorial féminin sur Internet, auFeminin.com est le site européen de référence sur la richesse du contenu et des services, l'interactivité, l'animation, et la qualité esthétique. auFeminin.com développe aussi du contenu pour les sites de grands clients.

La richesse du contenu est la pierre angulaire du modèle d'auFeminin.com. Ce contenu est stratégique car il a pour vocation d'attirer le public, de créer du trafic sur le site et de fidéliser l'audience.

Le processus de génération du contenu est organisé à partir d'une analyse quotidienne de l'audience par rubrique (outil de mesure d'audience ciblée), des suggestions des internautes (outil intégré de retour des suggestions et de suivi) et de la concurrence. Les dossiers interactifs et les nouveaux services sont conçus par brainstorming, puis programmés et attribués à des « équipes-projets ».

Pour assurer un fonctionnement en réseau de l'éditorial, les dossiers sont gérés sur une base de données commune où s'effectuent les échanges entre équipe éditoriale, équipe graphique et équipe technique.

Par ailleurs, afin d'automatiser la production tout en laissant le maximum de liberté et de créativité quant au contenu, auFeminin.com a développé une solution logicielle propre de gestion de l'éditorial. Cette solution se distingue des principaux outils classiques de gestion éditoriale par les points suivants :

- elle est simple, adaptable et requiert une maintenance limitée,
- elle permet de générer automatiquement les parties de contenu récurrentes, mais laisse libre le cœur du contenu permettant ainsi une innovation permanente.

auFeminin.com entretient un processus permanent de développement et d'innovation. Les managers d'auFeminin.com pensent que leur leadership durable proviendra d'une avance permanente dans le contenu et les services offerts sur le site. Les nouveaux développements sont programmés de manière régulière et font partie intégrante du planning éditorial du site. Ceci permet de s'assurer que les innovations sont tout autant prioritaires que les dossiers quotidiens. Une équipe de développement composée de personnes qualifiées est entièrement dédiée aux nouveaux services.

1.1.4.2 Technologie unique de gestion du site

auFeminin.com est géré autour d'une plate-forme web centrale déclinant l'ensemble des fonctions vitales du site. Celle-ci est en constant développement (cette plate-forme est en effet enrichie de nouvelles fonctionnalités techniques en permanence grâce à une cellule de développement intégrée). Cette plate-forme unique intègre tous les modules de gestion du site et notamment :

- la gestion éditoriale (création de dossiers interactifs, génération de pages web, référencement de sites),
- la gestion de la communauté (modération du forum, gestion des membres du club, envoi de newsletters...)
- la gestion des interactions avec les internautes (suggestions, réponses aux questions des experts...)
- le support technique (gestion des e-mails, suivi des échanges...)

Cet outil spécifique permet de gérer efficacement un site complexe à audience forte et d'assurer ainsi :

- une cohérence éditoriale et technique
- un suivi réel de l'entretien quotidien du site
- une réactivité importante
- une facilité de gestion de la montée en puissance de l'audience

Grâce à cet outil, auFeminin.com a pu absorber la croissance de son audience tout en maintenant un contenu de qualité et une communauté attractive.

De plus, cette plate-forme de gestion unique rend possible la transposition du modèle auFeminin à l'international : en effet, les processus de gestion interne, les mécanismes de gestion du contenu et de la communauté propres à auFeminin sont alors instantanément disponibles dans les pays, et sont utilisables après une courte formation du personnel.

1.1.4.3 Publicité sur mesure

Un environnement valorisant

AuFeminin.com a été conçu pour maximiser la valeur de ses services à destination des annonceurs publicitaires. Cela passe par une capacité à développer une audience féminine importante tout en offrant aux annonceurs des opérations de marketing ciblées, clé en main, dans un contexte éditorial en affinité et valorisant pour les marques.

Un profil d'audience très qualitatif⁶

L'audience du site auFeminin.com est constituée à 63% de femmes, qui lisent 75% des pages vues du site. Ces femmes sont :

- jeunes : 74 % ont moins de 50 ans (contre 60% pour l'ensemble des femmes françaises internautes),
- actives à 75% (contre 59% pour l'ensemble des femmes françaises internautes),

⁶ Source : Nielsen NetRatings, France, Février 2010

- prescriptrices et sur-consommatrices : 62 % ont un profil études supérieures/CSP+ (contre 49% pour l'ensemble des femmes françaises internautes).

Un ciblage très fin

La structure par rubrique du site permet une segmentation fine des lectrices par centre d'intérêt. Par exemple, il est facile de déceler les jeunes mamans, les personnes intéressées par les cosmétiques, les personnes intéressées par les loisirs, etc. De plus auFeminin.com a mis en place la possibilité de cibler les publicités délivrées sur le site de manière très fine suivant les critères d'âge, de localisation géographique et de centre d'intérêt. Ce ciblage, qui repose sur la base de membres inscrits d'auFeminin.com et sur la fidélité de ses membres, permet d'offrir un produit unique aux annonceurs. En 2008, auFeminin.com a également mis en place un ciblage par mots-clés, qui permet d'afficher une publicité en fonction du contenu de la page dans laquelle elle se trouve.

Des formats exclusifs

auFeminin.com propose une large gamme de formats d'insertion exclusifs, comme par exemple la « Quatrième de couverture » qui permet l'affichage d'une création de grande taille, proportionnelle à une page de presse et visible sans dérouler la page, ou la « Double d'ouverture », qui permet la diffusion d'un format très qualitatif en début de lecture et en plein écran. Ces formats permettent aux marques d'utiliser Internet comme un vecteur d'image très puissant.

Une régie interne intégrée

La régie interne intégrée possède tous les moyens pour offrir aux annonceurs une campagne marketing sur mesure, comprenant :

- définition des cibles à viser
- choix des pages de publicité et des formats d'insertion les plus efficaces
- suivi et analyse des résultats en temps réel des campagnes publicitaires en fournissant toutes les statistiques qui permettent par exemple de corriger l'insertion publicitaire si le taux de clic est insuffisant, ou de donner des informations quant au nombre de pages vues par jour...
- post-test selon une méthodologie Ipsos pour mesurer l'impact de la campagne en termes de notoriété, d'image de marque et d'intention d'achat.

Une base qualifiée pour le marketing direct

Grâce à sa base qualifiée de 12 millions d'inscrits en Europe (source interne), auFeminin.com a développé la première offre qualitative de marketing direct sur Internet à destination des femmes : e-mailings ciblés (par tranche d'âge, département, centres d'intérêt, ...), mailings postaux, échantillonnages (offres d'inscription en ligne pour l'envoi d'échantillons), recrutement de panels, études de marché, ...

Opérations sur mesure : le savoir-faire éditorial au service des clients

L'offre d'auFeminin inclut aussi le développement de contenu publi-rédactionnel pour les clients et surtout des opérations complexes réunissant toutes les composantes de l'offre de publicité et de marketing direct : habillage de la page d'accueil, sponsoring de la Newsletter, mini-sites avec offre d'inscription, ...

Une offre unique de campagnes pan-européennes

Grâce à sa position de leader des sites féminins dans 8 pays européens, auFeminin propose une offre publicitaire unique permettant aux annonceurs de communiquer simultanément auprès de plus de 75 millions de femmes internautes⁷.

⁷ Source : Comscore World Metrix, février 2010, femmes âgées de 15 ans et + en France, Grande Bretagne, Allemagne, Italie et Espagne

1.1.4.4 Marketing efficace

L'un des succès du développement d'auFeminin.com en France et en Europe provient d'un marketing efficace qui repose sur plusieurs éléments :

- une marque simple, explicite et facile à retenir
- un bouche à oreille efficace grâce à la qualité du contenu du site et à des éléments qui favorisent le partage d'informations (« envoyez cette page à une amie »)
- des partenariats privilégiés avec de grands acteurs du web : permettant à la fois une forte visibilité sur les sites partenaires et la génération de trafic vers auFeminin.com.
- un suivi permanent des résultats des campagnes publicitaires (pilotage constant du ratio des visiteurs uniques par dépenses marketing).

1.1.4.5 Equipe de direction

Depuis l'entrée au capital du groupe Axel Springer en 2007, auFeminin.com s'est structurée autour d'une équipe de direction solide ayant une forte expérience managériale dans l'Internet, et alliant des compétences dans tous les domaines-clés du secteur : éditorial, marketing, communication, ventes, technologie, innovation, développement, finance et stratégie.

L'équipe dirigeante est composée de :

- Bertrand Stephann, Président du conseil d'administration et Directeur Général : de formation ESSEC – MBA Harvard, Bertrand Stephann a plus de dix ans d'expérience dans les médias interactifs. Il était précédemment le PDG d'AlloCiné qu'il a redressée et développée pendant 5 ans. Auparavant, Bertrand Stephann a travaillé pendant 3 ans pour le groupe Bertelsmann.
- Anne-Laure Vincent, Directeur Général Délégué (non administrateur) : de formation commerciale complétée par un DEA à la Sorbonne, Anne-Laure Vincent était précédemment co-fondatrice et DG de Marmiton.org, société qu'elle a créée en 2000, développée à partir de 2004 et dont elle a géré la cession au groupe auFeminin fin 2006. Auparavant, Anne-Laure Vincent a travaillé pendant 5 ans pour la webagency Allaban du groupe TeamlPartners et 7 ans dans l'imprimerie.
- Christophe Decker, Directeur Général Délégué (non administrateur) : de formation Ecole Polytechnique – Supélec, Christophe Decker a 9 ans d'expérience dans l'industrie logicielle et le web. Il a rejoint le groupe auFeminin.com en 2005 comme Directeur Technique. Auparavant, Christophe Decker a travaillé pendant 6 ans pour l'éditeur de logiciel français ILOG, occupant des postes de Chef de Produit et de R&D.

1.2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1.2.1 L'offre

L'offre commerciale d'auFeminin.com s'organise autour de 3 activités :

- la publicité et les opérations de marketing relationnel pour le compte des annonceurs ;
- la licence de la technologie Smart Adserver de gestion de la publicité en ligne auprès de sites éditeurs et de centrales d'achat d'espace ;
- les services payants (audiotel, ...) et les ventes de contenus.

Publicité

Cette activité inclut la vente d'espace publicitaire, les opérations de marketing direct, et les opérations sur-mesure avec développement de contenu pour les clients. Le chiffre d'affaires publicitaire inclut également les échanges de visibilité avec les autres médias.

Chaque année, auFeminin.com connaît une croissance soutenue de son activité publicitaire, grâce à l'innovation dans les formats publicitaires, l'élargissement de sa gamme au marketing direct et le renforcement de sa présence auprès des grands comptes.

SmartAdServer

Le logiciel SmartAdServer développé initialement pour les besoins propres du site auFeminin.com est commercialisé auprès d'éditeurs de sites et d'agences média sous la forme de licences d'utilisation.

Services payants et ventes de contenus

Le management d'auFeminin.com est convaincu que l'accès au site doit être convivial et ne doit pas nécessiter a priori d'abonnement ni d'inscription.

Cependant, auFeminin.com a initié de nombreux services supplémentaires, qui viennent s'ajouter au contenu offert, en apportant un plus aux lectrices d'auFeminin.com, et qui, eux, sont payants (audiotel, messagerie, ...). A ce jour ces services constituent une source de revenu marginale mais dont le potentiel de développement est réel compte tenu du développement du e-commerce.

En outre, le groupe commercialise certains des contenus qu'il produit auprès de portails ou sites Internet spécialisés.

1.2.2 Les clients

Le cœur de clientèle d'auFeminin.com est constitué par les quelques 200 annonceurs qui lui achètent de la publicité.

Le tableau ci-après présente quelques exemples de clients représentatifs :

Luxe féminin	Grandes marques
Lancôme	L'Oréal, LVMH
Clinique	P&G, Unilever, Beiersdorf
Estée Lauder	Carrefour, Intermarché
Chanel	Danone, Nestlé
Christian Dior	Coca-Cola, Kellogg's
Boucheron	Renault, Peugeot, Fiat
Lancel	BNP Paribas, SG
Longchamp	France Telecom, SFR
Cartier	Disney, Warner
Yves Saint Laurent	Etam, DIM

Chiffre d'affaires consolidé 2009 réalisé par :

Le premier client : 9 %
Les cinq premiers clients : 24 %
Les dix premiers clients : 33 %

Toutes les créances clients en France échues depuis plus de 6 mois et présentant un risque de non-recouvrement ont été dépréciées à 100% au 31 décembre 2009.

1.2.3 Ventilation du chiffre d'affaires par activités et marchés géographiques

Les activités du groupe auFeminin se décomposent ainsi :

Rubriques	Ventes de publicité et autres services 12 mois	Technologie de gestion de publicité 12 mois	TOTAL 12mois
CA consolidé 2009	23 111	5 692	28 803
CA consolidé 2008	20 357	4 364	24 721

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

Zone géographique	France 12 mois	International 12 mois	TOTAL 12mois
CA consolidé 2009	17 466	11 337	28 803
CA consolidé 2008	18 222	6 499	24 721

1.3. PRESENTATION DU MARCHÉ

1.3.1. Facteurs de croissance

Quatre facteurs majeurs représentent une opportunité de croissance pour auFeminin.com :

- pénétration d'Internet en Europe et rattrapage du taux de femmes internautes
- développement du haut débit
- progression des revenus publicitaires sur les sites media, notamment dans le domaine de la publicité féminine
- développement des revenus en provenance des internautes.

1.3.1.1. Pénétration d'Internet

Internet s'impose comme un nouveau média puissant et mondial, permettant à des millions de personnes de partager de l'information. Internet est aussi un outil de vente et de marketing proposant aux entreprises et annonceurs des solutions marketing attrayantes et de nouveaux canaux de distribution.

Les caractéristiques d'Internet rendent possible le développement de nouvelles fonctions, non disponibles sur les médias traditionnels. Ainsi, l'interaction modifie en profondeur la relation avec les consommateurs, permettant aux distributeurs en ligne de cibler des groupes démographiques spécifiques en collectant des données pertinentes sur les goûts, les préférences et les caractéristiques du processus d'achat des consommateurs.

Le développement des infrastructures d'accès, la baisse des coûts de communication et de connexion aux différents réseaux de transmission de données et l'apparition de logiciels et services dédiés à Internet expliquent en grande partie la forte croissance de ce marché. Les Etats-Unis, puis l'Europe et le reste du monde, ont été témoins de cette augmentation sensible du trafic par Internet.

Une forte progression du nombre d'internautes équipés de connexion internet haut débit renforce le temps passé des utilisateurs et par conséquent son utilisation par les annonceurs. Aujourd'hui, les femmes européennes utilisant internet se connectent en moyenne 1h20 par jour⁸.

1.3.1.2. Développement de la publicité féminine sur Internet

Internet a évolué d'un espace non marchand, où les informations et les échanges étaient gratuits à un média de masse focalisé sur la diffusion de contenu. Ainsi le nombre de personnes susceptibles d'être atteintes par ce nouveau média ne cesse de croître, offrant ainsi à des annonceurs une nouvelle audience beaucoup plus ciblée que celles touchées par les autres médias.

Le transfert de la publicité des médias traditionnels vers Internet se poursuit. Internet s'est imposé comme le 3^{ème} média français après la presse et la télévision en investissements publicitaires bruts⁹. Une étude de Carat Interactive de décembre 2000 a comparé le 'béta de mémorisation' sur les principaux supports de publicité. Internet obtient un résultat de 11%, derrière celui du cinéma (75%) et de la télévision (15%) mais il dépasse celui de la presse (10%), de l'affichage (9,5%) et de la radio (5%). Internet s'impose aussi comme un véritable média d'image. Les études « post-test » réalisées régulièrement par la société lors des campagnes d'image sur auFeminin.com prouvent qu'Internet se positionne très bien en termes d'impact, d'agrément et de reconnaissance publicitaire.

Compte tenu de ces éléments, les budgets de dépenses publicitaires réservés à l'Internet ont cru ces dernières années à un rythme très rapide, pour atteindre en 2007 environ 10% des investissements publicitaires totaux en moyenne en Europe. Les annonceurs visant une cible féminine ont aujourd'hui bien compris l'intérêt d'intégrer internet dans leurs plans media.

Cependant, il convient de noter qu'après une phase de croissance très rapide, Internet est en train de devenir un média « mature » dont la croissance bien qu'encore soutenue sera plus modérée.

1.3.2. Les acteurs du secteur

⁸ Source : Comscore World Metrix, février 2010, femmes âgées de 15 ans et + en France, Grande Bretagne, Allemagne, Italie et Espagne

⁹ Source : baromètre IAB SRI TNS 2008

La situation concurrentielle dans le secteur des magazines féminins interactifs a fortement évolué ces dernières années. Le marché est désormais dominé par de grands groupes média, dont Axel Springer, actionnaire majoritaire d'auFeminin.com, fait partie. Il faut citer notamment :

- le groupe Lagardère, intervenant principalement en France, avec les sites Elle.fr, Doctissimo.fr, et Psychologies.com ;
- le groupe Bertelsmann, via sa filiale Grüner & Jahr (qui contrôle la société française Prisma Presse), très présente en Allemagne avec les sites Brigitte.de et Chefkoch.de, et en France avec les sites Femmeactuelle.fr et Gala.fr ;
- le groupe CondeNast Publications, présent en Italie avec le site Style.it et partout en Europe avec les marques Vogue et Glamour ;
- le groupe américain NBC Universal, présent au Royaume-Uni par l'intermédiaire de sa filiale iVillage.com.

Il faut noter également l'émergence de « réseaux » de sites féminins, c'est-à-dire de sociétés qui font office de régie pour des sites ne leur appartenant pas, et regroupés sous une même offre commerciale. Le principal acteur dans ce domaine est Glam.com, société américaine qui opère en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France.

D'autres acteurs locaux sont également présents. La liste suivante recense les principaux autres sites féminins par pays, sans être exhaustive.

En France :

- Elle.fr : ce site lancé il y a plusieurs années est en ligne avec le positionnement mode-beauté du magazine
- Plurielles : le site féminin de TF1, lancé en mai 2000
- Le Journal des Femmes, édité par la société Benchmark Group
- Doctissimo, acquis par le groupe Lagardère début 2008
- Autres portails ou fournisseurs d'accès tels Orange et MSN... : extraits de contenus fournis par des prestataires
- Les sites de magazines : Le Figaro, Marie-Claire, Psychologies, Femme actuelle...

En Espagne :

- Site féminin du fournisseur d'accès Terra : Terra Mujer,
- Telva.com, Hola.com, Vogue.es, Glamour.com : version on-line des magazines féminins.

En Italie :

- Style.com, site féminin du groupe Conde Nast,
- Donna moderna : version on-line du magazine féminin papier du groupe Mondadori,
- Tiscali Women, la chaîne femme du fournisseur d'accès,
- Benessere.com, site « pure player ».

En Allemagne :

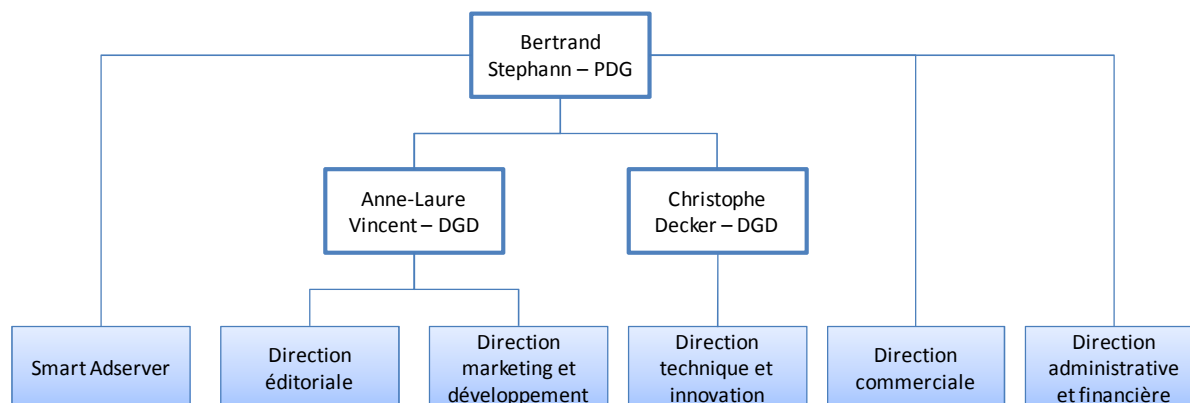
- Brigitte.de, Bunte.de, Freudin.de, Glamour.de, Amica.de, Vogue.de, Elle.de : ces sites sont les versions on-line des magazines féminins,
- Glam.de, Fem.de : réseaux de sites féminins,
- MSN/Lifestyle: rubrique féminine du portail MSN.de.

En Angleterre :

- Handbag.com : propriété du groupe américain Hearst,
- iVillage.co.uk : site anglais du leader américain iVillage.com,
- Glam.com : réseau de sites d'audience féminine, opérant principalement aux Etats-Unis mais ayant annoncé sa volonté de s'implanter en Europe,
- AOL Women : rubrique féminine d'AOL,
- Femalefirst.co.uk,
- Vogue.co.uk, Glamour.co.uk, Elle.com... versions on-line du magazine papier.

1.4. ORGANISATION

1.4.1 Organigramme fonctionnel



1.4.2 Effectifs

Le groupe employait à la date du 31 mars 2010, 134 personnes. La répartition fonctionnelle est décrite ci dessous :

	31-mars-10	31-mars-09	31-mars-08	31-mars-07
Ventes & Marketing	45	40	20	14
Contenu et technique	78	66	55	32
Administration	11	10	7	7
Total	134	116	82	53

Les effectifs au 31 décembre 2009 sont détaillés dans les comptes consolidés (note 7).

1.4.3 Locaux

La société et ses filiales ne sont pas propriétaires de leurs locaux. Ces locaux sont loués à des sociétés tierces avec lesquelles les dirigeants d'auFeminin.com n'ont pas de liens capitalistiques.

Les locaux de la société en France sont situés au 78 avenue des Champs Elysées, Paris 8ème. La surface s'élève à approximativement 900 m2, et l'année d'échéance du bail est 2015.

1.5. RISQUES

La Société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

En complément des différentes informations présentées dans ce document de référence, les facteurs de risque suivants ainsi que ceux présentés en page 31 du rapport de gestion inclus dans le présent document de référence doivent être considérés avec une grande attention dans l'évaluation de la société et de son activité avant l'achat d'actions de la société. La matérialisation des risques identifiés par la société et décrits ci-dessous ainsi qu'en page 31 pourrait avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives du groupe ou le cours de son action. Il peut exister d'autres risques qui n'ont pour l'instant pas été identifiés à la date du présent document de référence ou dont la survenance n'est pas considérée, à la date du présent document de référence, comme pouvant avoir de tels effets négatifs. Les informations communiquées ci-dessous intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, de par leur nature, peuvent se révéler inexactes.

1.5.1 Risque lié à la crise économique actuelle

La crise économique et financière qui a débuté mi-2008 a eu un impact négatif sur les dépenses publicitaires des clients de la société au cours du premier semestre 2009. La prolongation de cette crise pourrait faire peser un risque significatif sur les recettes publicitaires de la société.

1.5.2 Historique d'exploitation limité

La société n'a qu'un historique d'exploitation limité sur lequel fonder son évaluation, ses revenus actuels et futurs, chacun de ces facteurs devant être considéré à la lumière des risques, des dépenses et des difficultés habituellement rencontrées par les sociétés lors de leur première phase de développement et intervenant sur un marché nouveau et en forte évolution tel que celui de l'Internet. La société ne peut donc avoir la certitude de maintenir et d'augmenter l'audience du site auFeminin.com, de conserver une adhésion de la part du public au concept du site ou au développement de l'Internet comme vecteur de publicité et de commerce, d'attirer de nouveaux visiteurs ou membres ou de conserver les utilisateurs ou membres existants, de générer des revenus significatifs liés au commerce en ligne ou aux différents services proposés à ses membres, d'anticiper et de s'adapter à un marché en développement continu, de continuer à développer et imposer la marque auFeminin.com, d'améliorer et développer ses systèmes et son infrastructure d'une façon efficiente, de garantir la capacité du serveur et des systèmes de connexion à faire face au nombre de connexions sur le site de la société, de gérer de manière efficace ses opérations de croissance, de même que l'introduction et le développement de communautés par des concurrents directs ou indirects de la société, notamment ceux ayant des moyens financiers, techniques et marketing plus importants, la réduction des marges liées à la publicité en ligne en raison d'une plus forte concurrence, la législation et la situation économique générale ou plus spécifique liée à l'Internet et à l'industrie du commerce en ligne.

Pour prévenir ces risques, la société doit notamment parvenir à imposer la notoriété de la marque auFeminin.com, maintenir et augmenter le taux de croissance de son audience, développer et adapter de façon satisfaisante sa stratégie commerciale, continuer à développer et adapter son infrastructure, la technologie utilisée et la bande passante utile de son réseau, fournir un service adaptable, fiable, rentable et qui soit supérieur à celui de ses concurrents, recruter, conserver et motiver des collaborateurs qualifiés et réagir au développement de ses concurrents.

Bien que le chiffre d'affaires de la société n'ait cessé d'augmenter, la société ne peut avoir la certitude d'affronter avec succès ces risques, et un éventuel échec de la société dans l'un ou l'autre des domaines cités ci-dessus pourrait avoir un impact négatif sur le développement de la société, son chiffre d'affaires et sa situation financière.

1.5.3 Fluctuation potentielle des résultats

La société s'attend à ce que ses résultats financiers puissent fluctuer de façon significative dans les trimestres et années à venir en raison de nombreux facteurs qui échappent à son contrôle. Ces facteurs comprennent notamment des éléments liés au développement de l'audience du site, de la concurrence et de nouveaux services par la société tels que la demande et l'acceptation par le marché des services proposés par la société, le développement de l'Internet comme vecteur de publicité, l'impact fluctuant des moteurs de recherche, le montant et la période choisie pour les investissements, la période choisie et le nombre de nouveaux recrutements, la modification des marges liées à la publicité en ligne du fait d'une concurrence accrue, les frais de recherche et de développement liés à l'introduction de nouveaux services sur le site, les conditions économiques spécifiques à l'industrie de l'Internet et les autres facteurs économiques en général.

Une partie substantielle des revenus de la société provient de la vente d'espaces publicitaires qui s'effectue par contrats dont la durée moyenne d'exécution est relativement courte. En conséquence, les résultats de la société liés à la publicité pourraient fluctuer de façon significative d'une période à une autre en fonction de la continuation des contrats existants et de la conclusion de nouveaux contrats de vente publicitaires.

Les résultats trimestriels de la société pourraient, en raison des facteurs évoqués ci-dessus, être inférieurs aux prévisions des analystes. Le cours de l'action de la société pourrait alors être affecté de façon significative.

1.5.4 Concurrence

Le marché sur lequel intervient la société est un marché très récent et en forte évolution. La concurrence pour rechercher de nouveaux membres, utilisateurs, annonceurs et marchands, est intense et est appelée à s'intensifier de façon significative ces prochaines années. La société considère que les principaux facteurs de compétition entre les sociétés cherchant à créer des sites de communauté sont notamment la notoriété de la marque, la capacité à conserver les membres existants et à recruter de nouveaux membres, une expertise technique et la capacité à offrir aux internautes des services innovants.

L'audience de la société peut être amenée à fluctuer en fonction du référencement de ses sites dans les moteurs de recherche. Des changements d'algorithme des moteurs de recherche peuvent avoir des impacts sur l'audience.

1.5.5 Risque lié à l'infrastructure

Le succès de la société dépend en partie de sa capacité à accroître le nombre d'internautes sur son site. En outre, sa capacité à attirer les annonceurs et les commerçants partenaires et à assurer la connaissance de ses produits et services par un large public ainsi que sa notoriété, dépend largement de la performance de son infrastructure système, de son matériel informatique et de ses logiciels.

Toute erreur du système qui pourrait provoquer une interruption ou impliquer un temps de réponse plus lent pour l'accès aux produits et services offerts par la société pourrait avoir pour conséquence une baisse du trafic sur le site, et si cela se reproduisait fréquemment, pourrait réduire le caractère attractif des produits et services de la société pour les annonceurs et les commerçants partenaires. Une augmentation de l'audience sur le site pourrait quant à elle éprouver la capacité de résistance de l'infrastructure technique de la société et entraîner un temps de réponse plus lent ou des défaillances du système, diminuer le nombre de pages vues vendues aux annonceurs, et réduire les revenus de la société liés à la publicité.

1.5.6 Dépendance vis-à-vis du développement de la publicité et du commerce en ligne

Le développement des revenus de la société dépend en grande partie du développement parallèle de la publicité et des autres revenus.

Une partie substantielle des revenus de la société provient de la vente d'espaces publicitaires sur son site que la société entend développer dans le futur. La capacité de la société à générer des revenus significatifs provenant de la publicité dépendra notamment de la large adoption de l'Internet comme vecteur de publicité, du développement du nombre d'utilisateurs accédant aux services de la société, de la possible mise en œuvre de campagnes publicitaires ciblées, de l'adhésion de nouveaux membres et de la capacité de la société à développer une stratégie marketing adaptée. Il ne peut ainsi y avoir aucune garantie que les annonceurs continueront à acheter des espaces publicitaires à des tarifs équivalents à ceux pratiqués actuellement, et que la société sera capable d'attirer de nouveaux annonceurs. Le développement rapide de l'espace disponible pour la publicité sur Internet et la compétition intense sur ce marché font qu'il est très difficile de prévoir les tarifs qui seront adoptés par les vendeurs d'espaces dans le futur. La capacité de la société à générer des revenus publicitaires importants dépendra ainsi de sa capacité à mettre en place de nouvelles plates-formes de communauté sur son site, permettant d'offrir de nouveaux espaces publicitaires, sans porter atteinte à la perception des programmes offerts actuellement aux utilisateurs.

De nombreux annonceurs publicitaires travaillant avec la société n'ont qu'une expérience limitée d'Internet, et la plupart d'entre eux ne consacrent pas encore une part significative de leur budget à la publicité en ligne. Par ailleurs, les entités qui investissent déjà des montants substantiels dans d'autres médias comme relais de publicité pourraient être réticents à adopter une nouvelle stratégie publicitaire basée sur l'Internet qui remettrait en cause leur politique actuelle. Ainsi, bien que le marché connaisse de très forte croissance, il n'y a donc aucune certitude que le marché de la publicité sur Internet continuera à se développer. Si ce marché se développe de façon plus lente que prévue, le développement et les résultats financiers de la société s'en trouveront affectés.

Le développement des revenus de la société dépend également en grande partie du développement continu de l'utilisation d'Internet pour effectuer des achats de produits ou services. L'utilisation d'Internet comme moyen efficace d'effectuer des transactions de détail est encore à un stade récent de développement, et la demande des consommateurs pour des produits et services introduits récemment sur Internet est encore incertaine.

1.5.7 Risque lié à protection de la propriété intellectuelle des technologies et des marques

Les technologies développées en interne par la société sont un actif-clé. La copie de celles-ci représente un risque pour la préservation de son audience et par voie de conséquence pour son chiffre d'affaires.

De plus, les marques utilisées par le groupe auFeminin, bien qu'elles soient déposées, sont susceptibles d'être copiées ou détournées par des concurrents. De telles pratiques font peser un risque significatif sur les recettes publicitaires de la société.

1.5.8 Evolution rapide des technologies, évolution des standards de l'industrie

Si la société ne faisait pas évoluer à l'avenir son site en intégrant de nouvelles technologies, cela pourrait avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation de la Société. C'est pourquoi, afin de rester compétitive, la société doit continuer à renforcer la réactivité, la fonctionnalité et le contenu de son site.

1.5.9 Systèmes de sécurité

Une limite significative au développement du commerce électronique et des communications sur les réseaux est la nécessaire sécurisation de la transmission d'informations. Ainsi, certaines des offres de la société requièrent des technologies de cryptage et d'authentification fournies sous licence par des sociétés tierces pour assurer la sécurité et l'authentification nécessaires à la sécurisation de la transmission d'information confidentielles. En dépit du déploiement par la société d'un certain nombre de mesures de sécurité réseau, il ne peut y avoir aucune garantie que des accès non autorisés, des virus informatiques, des actions accidentelles ou intentionnelles ou d'autres perturbations, ne pourront survenir. Toute personne qui s'introduirait dans le système de sécurité de la société pourrait s'approprier des informations confidentielles ou provoquer des interruptions du site de la société. Les coûts requis pour réduire les problèmes de sécurité pourraient alors être prohibitifs et les efforts pour résoudre de tels problèmes pourraient entraîner des interruptions, des délais ou des cessations de services proposés aux clients de la société, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la société ou entraîner des risques de litiges potentiels pour la société.

1.5.10 Erreurs et malveillance

Le développement et la continuité des prestations opérées par la société reposent en partie sur sa capacité à protéger sa propre infrastructure ainsi que ses composants matériels et logiciels contre les dommages causés par les erreurs humaines, les problèmes électriques, les incendies, les séismes, les inondations, les problèmes de télécommunications, le sabotage, les actes intentionnels de vandalisme et événements similaires. A ce titre, malgré les précautions déployées, tels que les systèmes d'accès restreints, les systèmes anti-effraction physiques, les alarmes multiples, les équipements anti-incendies et anti-inondations, les systèmes de régulation des équipements électriques, les redondances des systèmes de télécommunication, une catastrophe naturelle ou d'autres problèmes impondérables pourraient survenir à l'infrastructure auFeminin.com et entraîner la rupture de sa capacité d'opération ou des dommages importants. En outre, le manquement de tout fournisseur de auFeminin.com consécutivement à une erreur humaine à une catastrophe naturelle ou à une interruption d'opération, pourrait entraîner une interruption de la capacité d'opération de auFeminin.com. Ces éléments pourraient alors avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la société.

1.5.11 Capacité à gérer la croissance

La croissance actuelle de la société place et continuera de placer les équipes de Direction de la société sous une forte pression. De plus, la croissance impose que la société puisse gérer de multiples relations d'affaires avec un nombre croissant de tierces parties pour mettre à la disposition des internautes ses services et produits. Il ne peut y avoir aucune garantie que l'équipe dirigeante de la société, ses collaborateurs, ses systèmes, ses procédures et ses contrôles seront adaptés aux services actuels et futurs de la société. En effet, la nécessité pour la société de gérer efficacement sa croissance, lui demandera de continuer à développer ses procédures financières, d'exploitation, et de contrôle, de remplacer ou de mettre à niveau ses systèmes d'information opérationnels et financiers, et de recruter, former, motiver, gérer et retenir ses collaborateurs-clés.

Toute incapacité de la Direction de la société à gérer efficacement la croissance d'un point de vue humain et technique pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la société, ses résultats et sa situation financière.

1.5.12 Dispositions et incertitudes légales

L'évolution des lois et règlements auxquels sont soumises les activités de la société, ainsi que l'interprétation de ces lois et règlements par les tribunaux pourraient induire des coûts supplémentaires ou interdire le développement des activités de la société. En particulier, l'adoption dans le futur de lois et règlements propres à Internet couvrant notamment des sujets comme le traitement de la sécurité de l'information, la convergence des services de télécommunication traditionnels avec l'Internet, la formation des contrats en ligne ainsi que la responsabilité des différents fournisseurs de services en ligne. L'adoption de telles lois ou réglementations pourrait ralentir la croissance de l'Internet et par conséquent diminuer la demande pour les opérations et les services de la société, ou augmenter les coûts de telle manière, que cela pourrait avoir un effet négatif important sur les résultats de la société et sa situation financière.

De plus, du fait du caractère international et immatériel d'Internet, la société n'est pas en mesure de garantir que le contenu ou l'offre de ses sites sont ou seront en conformité avec des lois étrangères actuelles ou à venir en dehors de l'Union européenne concernant notamment les questions liées à la propriété intellectuelle, les taxes, la diffamation, la morale et la protection de la vie privée. En cas de mise en jeu de sa responsabilité, une décision défavorable à la société pourrait avoir un effet négatif sur les résultats de la société et sa situation financière.

1.5.13 Risques liés aux acquisitions potentielles

La volonté de la Société d'accélérer son développement en Europe fait naître un risque d'intégration sur les opérations de croissance externe qui pourraient y être menées.

1.5.14 Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses équipes. Bien que le savoir-faire soit largement partagé, le départ de ses principaux dirigeants (Bertrand Stephann, Anne-Laure Vincent, et Christophe Decker) pourrait affecter significativement la société.

1.5.15 Autres risques particuliers notamment sociaux et environnementaux

La société n'a pas connaissance de risques sociaux non quantifiés dans les comptes. L'application des 35 heures est effective depuis le premier janvier 2002. L'activité de la société étant intellectuelle et informatique, elle n'engendre pas de risques environnementaux particuliers.

1.5.16 Assurances

Le Groupe a contracté des assurances couvrant notamment les risques de responsabilité civile et professionnelle qu'il considère comme étant adaptés à son activité.

La société a souscrit aux assurances suivantes :

RC exploitation (garantie de 6 M€ par sinistre, franchise de 750 euros),

RC dirigeants (garantie 750 K€, pas de franchise),

Multirisques informatiques (dans la limite de 300 K€ de dommages, franchise de 500 euros),

Multirisques bureaux (incendie, dégâts des eaux, etc, pas de franchise).

Les primes d'assurance correspondantes de l'exercice 2009 s'élèvent à 12 520 euros.

1.5.17 Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère qu'elle dispose d'une trésorerie suffisante pour couvrir ses échéances à court et moyen terme.

1.5.18 Risques sur actions

€	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	0	254 609
Hors Bilan	0	0
Position nette globale	0	254 609

1.5.19 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont détaillés en note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Montants en K€

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	1 124	465	659	
Contrats de location longue durée	8	5	3	
TOTAL	1 133	470	662	0

Autres engagements donnés	Total	Montants des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de crédit	Néant			
Lettre de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligation de rachat	Néant			
Autres engagements	Néant			
TOTAL	0	0	0	0

1.5.20 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe pas, à notre connaissance, de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (autres que celles reprises dans les comptes consolidés), y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

1.6. PERSPECTIVES

1.6.1. Stratégie de croissance

La stratégie de développement d'auFeminin.com s'organise autour de 4 axes essentiels :

- le développement des revenus de la publicité et de ses dérivés du site auFeminin.com en France et à l'international,
- le développement des revenus de la publicité et de ses dérivés de ses sites thématiques en France et à l'international,
- le développement des revenus issus de la licence de la technologie de gestion de publicité Smart Adserver,
- le développement des autres activités (services payants, contenus...), permettant de compléter la croissance de la société.

Les dix premières années ont permis de réussir une première phase de développement :

- consolidation de l'audience et des revenus publicitaires en France grâce au succès du media auprès des grands annonceurs traditionnels,
- consolidation de l'audience et développement des revenus à l'international,
- développement progressif des ventes issues de la licence de la technologie de gestion de publicité Smartadserver,

Pour la suite, le développement de la société devrait s'articuler autour des axes suivants :

- accélération de l'intégration d'Internet dans les plans media féminins des annonceurs au même titre que les magazines féminins en France et à l'international, développement du marketing direct et des opérations sur-mesure ;
- développement du nombre d'éditeurs et de centrales d'achat licenciés de SmartAdServer ;
- mise en œuvre de synergies avec l'actionnaire de référence Axel Springer pour accélérer le développement international.

La réussite d'auFeminin.com se fonde d'une part sur sa capacité à capter l'audience féminine générant ainsi qu'un niveau élevé de revenus publicitaires et, d'autre part, pour une proportion moins importante, sur la vente de produits ou services payants aux internautes, offrant un relais de croissance à la société.

1.6.2. Evolution de l'offre

Offre aux internautes

auFeminin.com entend continuer à faire évoluer fortement son offre tout en restant fidèle à son positionnement pratique et interactif.

Une partie importante des ressources de production est actuellement, et sera encore dans l'avenir, consacrée au développement de contenus et de services innovants. Les trois axes principaux d'évolution de l'offre envisagés aujourd'hui sont :

- la mise en place régulière sur ses sites Internet de nouveaux services générateurs d'audience et de fidélité, en développant le divertissement et la communauté (rubriques animées par les internautes, rendez-vous hebdomadaires de formation à une activité, ...),
- le développement des contenus interactifs,
- le développement de services payants.

Offre aux annonceurs

Pour les annonceurs, auFeminin.com envisage de se renforcer selon deux axes majeurs :

- l'offre de nouveaux formats publicitaires permettant à chaque annonceur d'optimiser ses campagnes et de disposer d'un espace de créativité suffisant. Dès 2001, auFeminin.com a été l'acteur le plus innovant en termes d'offre publicitaire sur Internet au travers des nombreux nouveaux produits qualitatifs développés : Film, Active Spot, Quatrième de couverture, Double Page... Fin 2005, auFeminin.com a lancé de nouvelles innovations avec le Film Haute Définition et la Quatrième de Couverture Premium. En 2007, auFeminin a continué à innover avec le lancement du format « French door ». En 2008, auFeminin a lancé le ciblage contextuel par mots-clés et le « corner e-shopping » destiné aux sites marchands. En 2009, auFeminin a lancé le format « vidéo pleine page » ;

- les opérations de marketing sur-mesure à forte valeur ajoutée pour les annonceurs : opérations de marketing direct (recrutement de panels de consommateurs...), rubriques-conseils pour les marques, rubriques sponsorisées, ...

1.6.3. Evolution de la technologie

auFeminin.com a l'intention de mettre à profit son savoir-faire en matière d'interactivité pour décliner son offre sur tout nouveau média pouvant intéresser son cœur de cible, à condition que ces médias offrent de réelles perspectives de revenus. Ainsi, la société a développé en 2009 des « applications iPhone » permettant d'accéder à ses services sur téléphone mobile.

1.6.4. Croissance externe

L'arbitrage entre acquisitions et développement organique des activités d'auFeminin.com est évalué de la manière suivante :

- si elle permet une augmentation significative d'audience, ou de prendre rapidement une position significative sur un marché concurrentiel, une opération de croissance externe pourra être envisagée ;
- dans le cas contraire, la croissance interne sera privilégiée : en effet, auFeminin.com véhicule une image forte à travers la conception de ses sites et applique des processus internes très structurés. Les coûts de mise aux normes en termes de marketing et d'organisation interne d'une société acquise peuvent en effet s'avérer importants en regard des avantages attendus.

1.6.5. Résultats récents et perspectives pour l'année en cours

Les résultats du 1^{er} trimestre 2010 ont été les suivants :

Comptes consolidés non audités

	Janvier-Mars		
(en milliers d'euros)	2009	2010	Evol.
Revenus Publicités et Autres services	5 948	8 034	35%
<i>Dont Publicité</i>	<i>4 520</i>	<i>6 174</i>	
<i>Dont Smartadserver</i>	<i>1 260</i>	<i>1 735</i>	
<i>Dont Autres services</i>	<i>168</i>	<i>125</i>	
Opérations d'échange	73	102	
Total chiffre d'affaires	6 020	8 136	35%
Résultat Opérationnel	1 421	2 615	84%
IS et contributions	-537	-819	
Résultat Net Part du Groupe	947	1 865	97%

Au 31 mars 2010, le chiffre d'affaires du groupe auFeminin.com s'est élevé à 8,14 millions d'euros, en croissance de 35% par rapport au premier trimestre 2009. Cette progression est exclusivement liée à de la croissance organique. Cette forte progression a concerné à la fois les ventes publicitaires et Smartadserver qui affichent respectivement 37% et 38% de croissance par rapport à la même période en 2009. Smartadserver a notamment poursuivi sa montée en puissance à l'export avec son chiffre d'affaires international en progression de 109% sur la période. Le Groupe a connu une croissance dynamique aussi bien en France qu'à l'international. L'activité internationale, en progression de 37% sur la période, représente ainsi 3,18 millions d'euros, et contribue au chiffre d'affaires d'auFeminin.com à hauteur de 39,1%.

Avec un résultat opérationnel de 2,61 million d'euros, en croissance de 84% par rapport au premier trimestre 2009, auFeminin.com a affiché un niveau élevé de marge opérationnelle, 32,1%, contre 23,6% en 2009. Le résultat net part du Groupe a pratiquement doublé sur la période et s'est élevé à 1,86 millions d'euros.

auFeminin.com a confirmé sa position de 1^{er} portail féminin dans le monde avec une audience de 29,8 millions de visiteurs uniques à fin février 2010⁽¹⁰⁾ contre 23,6 millions en février 2009, en croissance de 26,1%.

¹⁰ Source : Comscore février 2010

Les perspectives sont bonnes pour l'année 2010. La société bénéficie d'une situation très saine : trésorerie largement positive, bon niveau de marge opérationnelle, leadership d'audience des sites féminins en France, Allemagne, Espagne, Italie, Suisse, bonne position en Grande-Bretagne, développement prometteur en Pologne, portefeuille de clients en croissance, nombreuses innovations techniques et éditoriales.

auFeminin.com poursuit sa stratégie d'investissements et de développement de son chiffre d'affaires, avec un objectif de maintien d'un niveau élevé de rentabilité.

Le Groupe continue de développer le contenu éditorial de ses sites dans une optique d'accroissement de son audience. Ainsi, il a :

- lancé en janvier 2010 la nouvelle version du site Bildderfrau.de en Allemagne dans le cadre d'un accord de licence avec le groupe Axel Springer ;

- enrichi en avril 2010 le site auFeminin.com d'une nouvelle rubrique people en France, et d'une rubrique société dédiée aux femmes en Allemagne et en Grande-Bretagne.

II – PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

2.1 RAPPORT DE GESTION

- Activité du groupe auFeminin.com.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, auFeminin.com a consolidé sa place de premier éditeur de magazines féminins interactifs en Europe, avec une audience qui a continué à progresser, pour atteindre 22,8 millions de visiteurs uniques mensuels en décembre 2009, en hausse de 42% par rapport au même mois de l'année dernière (source : Comscore). Le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 17%, grâce au développement des recettes publicitaires internationales (+66%) et de l'activité logicielle SmartAdServer (+30%). En France, l'activité publicitaire a reculé de 6%, en raison du contexte économique difficile notamment au premier semestre. Pour renforcer son leadership, auFeminin.com a développé ses structures, enrichi ses contenus, et lancé de nombreux projets innovants.

Les faits marquants de l'exercice ont été les suivants :

Au 1^{er} semestre 2009 :

- Ouverture de la filiale SmartAdServer GmbH en Allemagne ;
- création et prise de participation dans la société Vina Woman UK Ltd, propriétaire du site vietnamien hervietnam.com ;
- lancement d'une nouvelle version du site soFeminine.co.uk en Grande-Bretagne;
- lancement de Mybeautycase.de en Allemagne en coopération avec Axel Springer AG ;
- lancement des applications auFeminin.com et Marmiton pour iPhone.

Au 2^{ème} semestre 2009 :

- Mise en œuvre de SmartAdServer sur les principaux sites du groupe Axel Springer en Allemagne;
- lancement de nouvelles versions des sites enFemenino.com en Espagne et alFemminile.com en Italie ;
- lancement du site oFeminin.pl en Pologne dans le cadre d'une joint venture avec Axel Springer Polska ;
- lancement d'une version de SmartAdServer destinée aux téléphones mobiles ;
- lancement du site Bildderfrau.de en Allemagne dans le cadre d'un accord de licence avec le groupe Axel Springer.

- Présentation des comptes consolidés en normes IFRS.

Les règles et méthodes comptables des comptes de la société mère auFeminin.com SA arrêtés au 31 décembre 2009 sont identiques à celles des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et conformes au plan comptable français.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2009 du groupe auFeminin.com et de ses filiales sont établis conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS adoptés par l'Union européenne. Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles des comptes consolidés de l'exercice 2008 à l'exception du traitement des produits constatés d'avance de la filiale goFeminin.de GmbH.

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Tous les chiffres indiqués sont conformes aux normes IFRS.

Le Groupe auFeminin.com a vu son chiffre d'affaires progresser entre l'exercice 2008 et l'exercice 2009 (24 721 K€ au 31 décembre 2008 et 28 803 K€ au 31 décembre 2009).

L'activité publicitaire a encore progressé (+14,9 %) entre l'exercice 2008 et 2009 (19 377 K€ au 31 décembre 2008 et 22 270 K€ au 31 décembre 2009). Les autres services, qui comprennent notamment les ventes de licence du logiciel SmartAdServer sont en forte hausse (+ 27 %) entre 2008 et 2009 (4 939 K€ au 31 décembre 2008 et 6 272 K€ au 31 décembre 2009).

Les charges de personnel ont augmenté significativement (+24%) entre l'exercice 2008 et 2009 (8 486 K€ au 31 décembre 2008 et 10 509 K€ au 31 décembre 2009) pour renforcer la structure et soutenir le développement international de la société. En outre, la mise en place de la participation des salariés au résultat de l'entreprise est incluse dans les charges de personnel 2009 pour un montant de 481 K€ (598 K€ en 2008).

L'augmentation (+55%) des autres achats et charges externes (4 773 K€ au 31 décembre 2008 et 7 398 K€ au 31 décembre 2009) est principalement liée à l'augmentation des frais généraux et techniques.

L'augmentation du chiffre d'affaires associée à une gestion maîtrisée des coûts a permis de maintenir un bon niveau de bénéfice opérationnel tout en assurant la qualité des sites et le déploiement à l'international.

Le résultat opérationnel est en baisse (- 7,83 %), passant d'un bénéfice de 9 507 K€ en 2008 à un bénéfice de 8 763 K€ en 2009.

Le résultat net part du groupe s'élève au 31 décembre 2009 à 5 647 K€ contre 6 442 K€ au 31 décembre 2008, soit une baisse de 12,34 %.

Au 31 décembre 2009, la trésorerie est de 21 233 K€ pour 15 821 K€ au 31.12.2008, soit une augmentation de 5 412 K€. Cette variation positive s'explique notamment par la marge brute d'autofinancement (+ 7 206 K€), la baisse des autres créances d'exploitation (+ 304 K€) et des créances fiscales (+ 1 267 K€), compensées par l'augmentation des créances clients (- 2 431 K€). En conséquence, le flux de trésorerie générée par l'activité s'élève à + 6 238K€. Les flux de trésorerie liés aux investissements (- 1 044 K€) viennent en déduction de la trésorerie. Les produits financiers (+ 134 K€) et la levée de BSCPE par les salariés de la société (+ 81 K€) y contribuent positivement.

- Endettement.

Le groupe n'a aucun endettement au 31/12/2009.

- Principaux risques et incertitudes.

Les principaux risques et incertitudes concernant l'activité du groupe sont présentés et détaillés dans le document de référence auquel il convient de se référer (chapitre 1.5 du document de référence 2009). Ils comprennent notamment :

- la dégradation de l'environnement économique ;
- le développement de la concurrence ;
- la protection des technologies ;
- la protection des marques.

En outre, les risques financiers sont les suivants :

- volatilité possible du cours des actions : auFeminin.com faisant partie des sociétés cotées sur un marché de valeurs de croissance, le cours de ses actions est susceptible d'être très volatil et sujet à des variations qui peuvent être sans relation avec ses performances financières. Le développement de l'activité de la Société et l'annonce régulière de nouveaux contrats devraient toutefois permettre de pallier ce risque ;

- risque de liquidité : le capital de la société étant détenue à plus de 82% par le groupe Axel Springer, le « flottant » disponible sur le marché boursier est relativement restreint ;
- les risques de change : l'activité de la société étant principalement située dans la zone euro, les risques dits « de change » ne nécessitent pas de couverture ;
- les risques de taux : non significatif étant donné l'absence d'endettement du Groupe ;
- risque de trésorerie : ce risque est peu élevé, la société disposant d'une trésorerie supérieure à 20 millions d'Euro placée en investissements à court-terme et sans risques.

- Evolution prévisible.

Le groupe auFeminin.com se donne comme objectif une croissance de son chiffre d'affaires et de son résultat sur l'exercice 2010.

- Résultats de la société mère.

Le chiffre d'affaires de la société mère s'élève à 16 829 k€ (contre 16 434 k€ en 2008), son résultat d'exploitation est de + 5 969 k€ (contre 7 359 k€ en 2008) et son résultat net est de + 3 820 k€ (contre 4 970 k€ en 2008).

- Affectation du résultat social de l'exercice 2009.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 3.819.685,85 euros comme suit :

- 323,42 € à la réserve légale.
- le solde, soit 3.819.362,43 € au compte « report à nouveau ».

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- Sociétés contrôlées.

Enfemenino.com : 99,98 %
 Alfemminile.com : 100 %
 auFeminin.com Productions : 100 %
 SmartAdServer : 100 %
 Marmiton : 100 %
 GoFeminin.de : 100 %
 SoFeminine.co.uk Ltd 100 %
 SmartAdServer Ltd 100 %
 SmartAdServer GmbH 100 %
 Press Release Sp. z o.o. 51 %
 Vina Woman UK Ltd 30 %

- Résultats des filiales.

Société	Chiffre d'affaires (K€)	Résultat net (K€)
enFemenino.com	155	-89
alFemminile.com	0	-8
auFeminin.com Productions	700	29
SmartAdServer SAS	5 692	1 257
Marmiton SAS	2 082	652
goFeminin.de	3 825	435
soFeminine.co.uk	353	67
SmartAdServer Ltd	0	-7
SmartAdServer GmbH	177	8
Vina Woman UK Ltd	12	-75
Press Release Sp z.o.o.	8	-101

Marché du titre.

L'action auFeminin.com a évolué entre un plus haut de 15,00 € (le 19/10/2009) et un plus bas de 5,99 € (le 27/02/2009). Le volume de titres échangés a évolué entre un plus haut de 39 501 titres échangés (le 23/03/2009) et un plus bas de 1 titre échangé (le 05/03/2009).

Mois	Nombre de séances	Cours coté (en euros)		Volume des transactions	
		+ haut	+ bas	Total	Moyen (quotidien)
janv-09	17	10,90	9,00	34 618	2 036
févr-09	20	8,99	5,99	64 591	3 230
mars-09	21	7,63	6,07	111 885	5 328
avr-09	20	9,15	6,46	104 685	5 234
mai-09	20	8,50	9,38	33 139	1 657
juin-09	20	8,60	9,50	31 868	1 593
juil-09	19	10,35	8,21	35 584	1 873
août-09	21	10,67	9,72	36 715	1 748
sept-09	22	13,11	9,95	92 483	4 204
oct-09	21	15,00	12,50	53 511	2 548
nov-09	20	13,88	12,25	34 629	1 731
déc-09	22	12,98	10,21	74 962	3 407

Source : Euronext

- Informations relatives aux conséquences sociales de l'activité.

1° Effectifs :

L'effectif total du groupe au 31 décembre 2009 est de 134. Au cours de l'année, le Groupe a embauché 23 personnes dont 11 en France et 12 dans ses filiales étrangères. Aucune difficulté particulière de recrutement n'a été constatée. Les embauches ont été effectuées pour renforcer les équipes, notamment en vue de l'internationalisation de l'activité. La plupart des embauches ont été effectuées en CDI, à l'exception de certaines embauches effectuées en CDD pour remplacer des salariées parties en congé de maternité ou pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. La Société a eu recours à de l'intérim mais pas à des heures supplémentaires. Enfin, la Société a procédé à un licenciement pour motif personnel.

2° Organisation du temps de travail :

La durée de travail pour les salariés à temps plein est de 35 heures par semaine. Trois salariés sont employés à temps partiel. Le nombre de jours d'absence pour maladie s'est élevé à 235 jours soit 0.8 % du total des jours travaillés.

3° Les rémunérations :

(i) les charges de personnel 2009 sont de 10 028 contre 7 888 k€ en 2008.

(ii) la participation 2009 est de 481 k€ contre 598 euros en 2008.

Les dispositions du code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale sont appliquées par la Société. Un avenant à l'Accord de participation visant à lui substituer un Accord d'intéressement si ce dernier est plus favorable, a été conclu en 2009. Toutefois, l'Accord d'intéressement s'étant révélé moins favorable en 2009, il n'a pas été appliqué cette année. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est respectée par la Société. Ce point a été étudié en 2009 par la Délégation Unique du Personnel.

4° Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

Le groupe dispose pour les sociétés établies en France d'une Délégation Unique du Personnel (DUP) depuis le 17 octobre 2008. Les réunions de la Délégation Unique du Personnel se passent dans un excellent climat de travail, aucun conflit n'est à signaler.

5° Les conditions d'hygiène et de sécurité ;

Le groupe dispose pour les sociétés établies en France d'un Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) depuis le 29 janvier 2009. Le CHSCT a soulevé au cours de l'année certains points d'amélioration des locaux du siège social de la Société. Des travaux ont été effectués en 2009 et seront effectués dans l'année à venir pour y remédier.

6° La formation ;

Le groupe a respecté ses obligations légales en matière de formation des salariés. Le budget investi en 2009 par la Société pour la formation des salariés s'est élevé à 28.000 Euros.

La Société a fait appel en 2009 à des organismes employant des travailleurs handicapés pour un montant de 25.000 Euros.

La Société a fait en 2009 un don à une association à but non-lucratif pour un montant de 15.000 Euros.

La Société a fait appel en 2009 à la sous-traitance principalement dans les domaines informatique et financier pour des montants faibles par rapport à sa masse salariale.

L'intégralité des activités françaises étant basée à Paris, le Groupe a contribué au développement de l'emploi dans la région Ile de France.

La Société respecte les conventions fondamentales de l'OIT et s'assure du respect de celles-ci par ses filiales.

L'activité de la Société et de ses filiales consiste exclusivement à développer et à gérer des sites internet et des logiciels en ligne. Les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement sont donc limitées. En particulier, la Société ne consomme pas d'eau, et ne génère pas de déchets, ni de nuisances sonores ou olfactives. La Société étant propriétaire de serveurs informatiques, la principale ressource consommée par l'activité est l'électricité. La Société se donne pour objectif de minimiser sa consommation énergétique en optimisant la conception de ses logiciels, et en prenant en compte l'efficacité énergétique comme critère important de choix de ses serveurs informatiques. La Société estime son activité conforme aux dispositions réglementaires en matière d'environnement et ne met pas en œuvre d'autre mesure particulière. La Société ne fait l'objet d'aucun litige en matière d'environnement.

-Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice.

Néant

-Dépenses de recherche et développement.

Les frais de création et de développement du site internet ne sont pas portés à l'actif, mais directement pris en charge au cours de l'exercice de l'engagement de la dépense. Ceux-ci sont estimés à 1.281 K€ au cours de l'exercice 2009.

- Actions propres.

L'Assemblée générale du 27 avril 2009 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10% du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale et moyennant un prix maximum d'achat de 32 euros par action. Cette autorisation arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Durant l'exercice 2009, la Société n'a procédé à aucune opération au titre de cette autorisation (achat ou utilisation d'actions précédemment rachetées).

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 84.768 actions propres (valeur nominale : 0,20 euro par action), représentant 0,95 % du capital social, pour une valeur d'achat de 255 K€ dans les comptes sociaux en titres immobilisés. Ces actions propres sont imputées sur les capitaux propres dans les comptes consolidés (voir note IV) de l'annexe aux comptes consolidés). La totalité des 84.768 actions détenues par la Société ont été acquises dans le cadre du dernier programme de rachat d'action effectué en 2004 et qui avait pour objectif :

- d'assurer la régularisation du cours de bourse de la Société en intervenant systématiquement en contre-tendance sur le marché ;

- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société ;
- d'optimiser la gestion financière et patrimoniale de la société ;
- de les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, du régime des options d'achat d'action ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- d'annuler partiellement ou totalement les actions pour autant que l'assemblée générale extraordinaire ait adopté la résolution correspondante.

- Conseil d'administration et Direction Générale.

Le Conseil d'administration est actuellement composé de sept membres : M. Bertrand Stephann, Axel Springer AG (représenté par M. Mathias Döpfner), MM. Andreas Wiele, Julian Deutz, Roland Pühler et Colin Tenwick et Mme Marie Pic-Pâris Allavena.

La Direction générale de la Société est assurée par le Président du Conseil qui cumule les deux fonctions. M. Bertrand Stephann a été renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général en mars 2009 après renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale.

Depuis mars 2009, il est désormais assisté de deux directeurs généraux délégués, Mme Anne-Laure Vincent et M. Christophe Decker.

- Autres mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration.

Bertrand Stephann :

- gérant de la SARL auFeminin.com Productions,
- Président de la SAS SmartAdServer,
- Geschäftsführer (co-gérant) de goFeminin.de GmbH,
- Director de soFeminine.co.uk Ltd.
- Président de la SAS Marmiton

Mathias Döpfner, Président du Directoire d'Axel Springer AG, représentant permanent de Axel Springer AG :

- Deutsche Presse Agentur GmbH (Member of the Supervisory Board)
- B.Z. Ullstein GmbH (Member of the Advisory Board)
- Leipziger Verlags- und Druckereigesellschaft mbH & Co. KG (Member of the Advisory Board until 4/2009)
- Time Warner Inc. (Member of the Board of Directors)
- RHJ International SA, Brüssel (Member of the Supervisory Board)
- Axel Springer Schweiz AG (Member of the Advisory Board)
- AuFeminin.com, Paris (Member of the Supervisory Board until 8/2009)
- Ullstein GmbH (Managing Director)
- "Axel Springer Verlag" Beteiligungsgesellschaft mbH (Managing Director)
- AS TV-Produktions- und Vertriebsgesellschaft mbH (Managing Director)

Andreas Wiele, Membre du Directoire d'Axel Springer AG:

- AS Online GmbH (Managing Director)
- Axel Springer Financial Media GmbH (Managing Director)
- Axel Springer International Group Ltd. (Managing Director)
- Axel Springer Publishing International Ltd. (Managing Director)
- Axel Springer TV International Ltd. (Managing Director)
- Zanox.de AG (Member of the Supervisory Board)
- Jahr Top Special Verlag GmbH (Member of the Advisory Board)

- B.Z. Ullstein GmbH (Member of the Advisory Board)

Julian Deutz, Chief Financial Officer International d'Axel Springer AG:

- Axel Springer Budapest GmbH (Member of the Board)
- Axel Springer Ungarn GmbH (Member of the Board)
- Axel Springer Schweiz AG (Member of the Board)
- Axel Springer Polska Sp.zo.o (Member of the Board)
- Gesellschaft Jüdisches Museum Berlin für Development, Marketing und Service ,
- mbH (Managing Director)
- StepStone ASA (Member of the Board)

Roland Pühler, Directeur juridique d'Axel Springer AG (pas d'autres mandats)

Marie Pic-Pâris Allavena :

- Administrateur intuitu personae et Directeur Général délégué depuis 2008 de GROUPE EYROLLES SA
- Représentant permanent de l'Administrateur Groupe Eyrolles SA depuis 2009 de LA PROCURE SA

Colin Tenwick:

- Managing Director de StepStone ASA Ltd.

-Rémunération des dirigeants.

Des informations complémentaires sur les rémunérations des dirigeants (notamment les tableaux préconisés par l'Autorité des marchés financiers dans sa recommandation du 22 décembre 2008) figurent au chapitre 3.3 du document de référence 2009.

Les rémunérations fixes et variables des dirigeants ont été établies en vertu des critères suivants :

- comparaison avec les rémunérations des dirigeants de sociétés de taille comparable dans des secteurs d'activité similaire ;
- compétences et ancienneté des dirigeants concernés ;
- fonctions et responsabilités des dirigeants concernés.

Au cours de l'exercice 2009, les rémunérations brutes totales et les avantages en nature versés :

- à M. Bertrand Stephann, Président du Conseil d'Administration et Directeur général sont, pour la partie fixe de 150 milliers d'euros et de 0 euro pour la part variable, et de 0 euro de la part des sociétés contrôlées par auFéminin.com ou de la part de la société la contrôlant. En outre, le Président du Conseil d'Administration et Directeur général bénéficie de la mutuelle et prévoyance obligatoire de la part d'auFéminin.com ainsi que d'une voiture de fonction.
- à M. Christophe Decker, Directeur général délégué sont, pour la partie fixe de 125 milliers d'euros et de 15 milliers d'euros pour la part variable, et de 0 euro de la part des sociétés contrôlées par auFéminin.com ou de la part de la société la contrôlant. En outre, le Directeur général délégué bénéficie de la mutuelle et prévoyance obligatoire de la part d'auFéminin.com.
- à Mme. Anne-Laure Vincent, Directeur général délégué sont, pour la partie fixe de 120 milliers d'euros et de 15 milliers d'euros pour la part variable, et de 0 euro de la part des sociétés contrôlées par auFéminin.com ou de la part de la société la contrôlant. En outre, le Directeur général délégué bénéficie de la mutuelle et prévoyance obligatoire de la part d'auFéminin.com.

Les rémunérations perçues par les deux directeurs généraux délégués le sont au titre de leur contrat de travail. Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Les rémunérations totales et avantages de toute nature versés, par auFeminin.com, les sociétés qu'elle contrôle et la société la contrôlant à tous les autres Administrateurs sont de 0 euro.

Il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit pris par la société au bénéfice des ses mandataires sociaux sous réserve de ce qui est décrit dans la présente section concernant le Président Directeur Général et les directeurs généraux délégués.

Au 31 décembre 2009, le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégué détiennent 200 000 options de souscription d'actions, et 14 000 actions gratuites.

Les autres administrateurs ne détiennent aucune action gratuite ni option de souscription ou d'achat d'actions.

En 2009, les trois mandataires sociaux dirigeants que comptait la Société ont été bénéficiaires de 160 000 options de souscription d'actions, réparties de la façon suivante :

- à M. Bertrand Stephann, Président du Conseil d'Administration et Directeur général, 100.000 options ;
- à M. Christophe Decker, Directeur général délégué, 30.000 options ;
- à Mme. Anne-Laure Vincent, Directeur général délégué, 30.000 options.

Le Président Directeur Général a conclu avec la Société un engagement de non-concurrence du d'une durée d'un an à compter de la cessation de son mandat social de Directeur général. En contrepartie de cette obligation et pendant sa durée, il est prévu le versement mensuel d'une indemnité égale à 70% de la rémunération de base mensuelle et 1/12ème du total de la rémunération variable versée au cours des douze derniers mois précédant la fin du mandat.

Le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général bénéficie également d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de révocation de son mandat selon les dispositions suivantes :

Le montant de l'indemnité est égal à quatre mois de rémunération (part fixe et part variable) majorés d'une somme égale à un mois de rémunération par année écoulée d'exercice du mandat social à compter du 15 décembre 2007. La base de référence de cette indemnité est la rémunération des douze derniers mois précédant la révocation.

Dans l'hypothèse où le Président Directeur Général a droit au versement de l'indemnité de départ et de ses indemnités de non-concurrence, le montant de l'indemnité de départ sera réduit de telle sorte que le montant total des indemnités cumulées versées au Président Directeur Général n'excède pas deux ans de rémunération.

Cette indemnité ne sera due qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie et ne sera pas due si le Président Directeur Général quitte l'entreprise à son initiative pour exercer de nouvelles fonctions, change de fonctions à l'intérieur du groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. Le versement de cette indemnité est soumis à la condition de performance suivante : le résultat opérationnel (EBIT) au titre de l'exercice précédent la révocation devra être au moins égal à 10 millions d'euros (après impact de la participation de salariés mais avant prise en compte des charges constatées dans le cadre de l'application des normes IFRS 2 n'ayant pas d'impact « cash »).

S'agissant des deux directeurs généraux délégués, ils ne bénéficient pas d'engagement au titre de la cessation ou du changement de leurs fonctions de mandataire social. Au titre de leur contrat de travail respectif, chacun d'eux pourrait se voir attribuer des indemnités de rupture conformément à la Convention Collective SYNTEC à laquelle est rattachée la Société.

- Participation des salariés au capital à la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale du 27 avril 2009 a délégué au conseil d'administration sa compétence pour décider de l'augmentation du capital de la société au profit des salariés et des mandataires sociaux éligibles, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, le conseil d'administration du 22 juin 2009 a décidé de procéder à une augmentation du capital de la société d'un montant nominal maximum de 40.000 euros au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise éligibles et a fixé les caractéristiques et les modalités de l'opération.

Le prix de souscription a été fixé à 7,16 euros par action de valeur nominale unitaire de 0,20 euro, correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action au cours des 20 dernières séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration, diminuée d'une décote de 20%.

La souscription a été ouverte du 29 juin au 17 juillet 2009.

Le 24 juillet 2009, le Président Directeur Général a constaté que 8 207 actions nouvelles, au nominal de 0,20 euro, ont été souscrites dans le cadre de cette opération, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 1.641,40 euros.

Au 31 décembre 2009, la participation des salariés au capital de la société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, s'élevait à 8 207 actions, soit 0,91 % du capital.

- Principaux actionnaires.

	Au 31.12.2009				Au 31.12.2008			
	Nombre d'actions	en % du capital	Nombre de voix	en % des droits de vote	Nombre d'actions	en % du capital	Nombre de voix	en % des droits de vote
Pour les actions au nominatif								
AS Online Beteiligungs GMBH	6 105 202	67,99%	6 105 202	68,40%	6 105 199	68,11%	6 105 199	68,53%
Autres actions au Nominatif	79 898	0,89%	110 735	1,24%	84 113	0,94%	114 268	1,28%
Auto-détention	84 767	0,94%			84 767	0,95%		
Pour les actions au porteur (*)								
AS Online Beteiligungs GMBH	1 280 265	14,26%	1 280 265	14,34%	1 280 268	14,28%	1 280 268	14,37%
Amiral Gestion	192 292	2,14%	192 292	2,15%	192 292	2,15%	192 292	2,16%
Public	1 236 978	13,78%	1 236 978	13,86%	1 216 592	13,57%	1 216 592	13,66%
TOTAL	8 979 402	100,00%	8 925 472	100,00%	8 963 231	99,82%	8 908 619	100,00%

(*) Selon les dernières informations sur les franchissements de seuils communiqués à la société

Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 4 ans bénéficient d'un droit de vote double, conformément à l'article 2.5.2 des statuts.

Franchissements de seuils légaux :

Pas de franchissement de seuil signalé au cours de l'exercice 2009.

- BSPCE, stock options et actions gratuites.

Des BSPCE, des stocks options et des actions gratuites ont été attribués à certains cadres dirigeants et salariés. Le nombre de BSPCE, stocks options et actions gratuites attribués et non encore exercés au 31 décembre 2009 s'élève à 543 000, soit une dilution maximale de 5,71 % du capital.

a) BSPCE

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5
Date de l'assemblée générale	31.03.00	12.05.00	26.06.00	17.05.01	25.04.02
Quantité autorisée	30 759	21 724	75 117	21 263	133 500 (a) 128 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	30 759	21 724	75 117	21 263	261 500
Date d'émission	31.03.00	12.05.00	26.06.00 07.11.00 20.12.00 09.02.01	17.05.01	11.09.02
Total de BSPCE attribués	30 759	21 724	75 117	21 263	126 545
Date d'échéance des BSPCE	31.03.05	12.05.05	60 mois après émission	17.05.06	31.03.2005
Prix de souscription des actions	2,33 euros	2,33 euros	7,60 euros	7,60 euros	0,89 euros
BSPCE à l'ouverture	0	0	0	0	0
BSPCE levés	0	0	0	0	0
BSPCE annulés	0	0	0	0	0
BSCE attribués restant à exercer	0	0	0	0	0

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date de l'assemblée générale	25/04/2003	29/06/2004	27/05/2005
Quantité autorisée	400 000 250 000 (b)	500 000	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	650 000	500 000	500 000
Date d'émission	11.09.2003 350 000 22.04.2004 48 500	08/12/2004 9000	06/10/2005 20 000
Total de BSPCE attribués	398 500	9 000	20 000
Date d'échéance des BSPCE	60 mois après émission	28.06.09	26.05.10
Prix de souscription des actions	2,63 euros le 11.09.2003	7,06 euros le 08/12/2004	18,15 euros
Prix de souscription des actions	4,49 euros le 22.04.2004		
BSPCE à l'ouverture	7 964	1 000	20 000
BSPCE levés	7 964	1 000	0
BSPCE annulés	0	0	0
BSCE attribués restant à exercer	0	0	20 000

(a) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2002 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 133.500 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, destinés à remplacer 70.994 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

(b) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 250.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise destinés à remplacer 34.508 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

Il n'y a plus d'autorisations d'attribution sur les plans présentés ci-dessus.

b) Options de souscription d'actions

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date de l'assemblée générale	31.03.00	17.05.01	25.04.2002	22.06.2006
Quantité autorisée	200 000	180 000	62 222	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	200 000	180 000	62 222	500 000
Date d'émission	11.04.00 32 730 03.05.00 32 730 26.06.00 6 026 28.08.00 3 876 07.11.00 41 356 20.12.00 3 926 26.04.01 7 852	27.06.01 5 889 14.09.01 1 963		04.07.2006 64 000 20.12.2006 10 000 28.04.2008 99 000
Total d'options attribuées	128 496	7 852	0	173 000
Date d'échéance des options	10 ans après émission	10 ans après émission	10 ans après émission	8 ans après émission
Prix de souscription des actions	2,33 (11.04.00 et 03.05.00) puis 7,60 euros	7,60 euros	NA	18,60 le 04.07.06 21,21 le 20.12.06 20,46 le 28.04.08
options à l'ouverture	0	0	0	173 000
options attribuées en 2009				0
options levées	0	0	0	0
options annulées	0	0	0	0
options attribuées restant à exercer	0	0	0	173 000

	Plan n°5
Date de l'assemblée générale	27.04.09
Quantité autorisée	300 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	300 000
Date d'émission	22.06.09 300 000
Total d'options attribuées	300 000
Date d'échéance des options	6 ans après émission
Prix de souscription des actions	8,94 euros le 22.06.09
options à l'ouverture	0
options attribuées en 2009	300 000
options levées	0
options annulées	0
options attribuées restant à exercer	300 000

c) Actions gratuites

Date de l'assemblée générale	22.06.2006
Quantité autorisée	150 000
Nombre d'actions pouvant être attribuées	150 000
Date d'attribution	04.07.2006 10 000 18.01.2007 17 000 03.05.2007 5 000 24.09.2007 5 000 21.02.2008 60 000 28.04.2008 53 000
Total d'actions attribuées	150 000
Date d'acquisition définitive des actions	2 ans après la date d'attribution
actions à l'ouverture	50 000
actions attribuées en 2009	0
actions définitivement acquises	0
actions annulées	0
actions attribuées en cours de période d'acquisition	50 000

- Négociabilité des actions.

Les actions sont librement négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Délégations en cours de validité accordées par l'AGE au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

	Montant maximal des augmentations de capital	validité de l'autorisation	Assemblée générale	N° de résolution	Utilisation de la délégation
Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription	600 000 €	26 mois	26-juin-08	8	
Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription	600 000 €	26 mois	26-juin-08	9	
Attribution gratuite d'actions ordinaires à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	30 000 €	38 mois	26-juin-08	11, 12 et 13	
Attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions	60 000 €	38 mois	27-avril-09	11	CA du 22/06/2009 : attribution de 300 000 options de souscription d'actions
Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées	(2)	AG des comptes 2009	27-avril-09	10	
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne	40 000 € (1)	26 mois	27-avril-09	12	CA du 22/06/2009: 8 207 actions nouvelles
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature	(2)	26 mois	27-avril-2009	13	

(1) Dans la limite du plafond nominal global de 600 000 euros fixé par la 11^{ème} résolution de l'AG du 26 juin 2008.

(2) Dans la limite de 10% du capital social

-Divers.

(i) Utilisation des instruments financiers :

La société n'utilise pas d'instruments financiers risqués. Sa trésorerie est placée en SICAV de trésorerie, bons monétaires et comptes à terme.

(ii) Informations relatives aux filiales et participations :

- prises de participation et prises de contrôle (dans une société ayant son siège social en France et représentant plus du 1/20e, du 1/10e, du 1/5e, du tiers ou de la moitié du capital social de ladite société) : néant

-suppression des participations croisées : néant

(iii) Etat récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2009 sur les titres de la société par les mandataires sociaux (articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du règlement général de l'AMF) :

Christophe Decker, Directeur général délégué, souscription de 4.415 actions le 24 juillet 2009 au prix unitaire de 7,16 euros lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du PEE.

(iv) Ajustements éventuels des options et BSPCE: néant

(v) Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique sur les titres de la Société (article L.225-100.3 du Code de commerce » : néant.

(vi) Conformément aux dispositions de l'art. 223-IV à V du CGI, nous vous informons qu'il y a eu pour 1 143 euros de dépenses somptuaires non déductibles fiscalement, correspondant aux loyers non déductibles sur les véhicules de tourisme, et pas de frais généraux à signaler au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

(vii) Afin de nous conformer aux dispositions de l'art. 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la création de la société.

- Délais de paiement des fournisseurs en K€.

	Echus	15/01/2010	15/02/2010	Groupe	TOTAL
auFeminin.com Productions			2	18	20
Marmiton	-2		2	541	541
SmartAdServer	5	5	18	1 016	1 045
auFeminin.com	12	92	303	747	1 154
TOTAL	16	98	325	2 322	2 761

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (K€)

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	1 796	1 793	1 792	1 771	1 735
Nombre d'actions	8 979 402	8 963 231	8 959 441	8 854 341	8 672 895
- ordinaires	8 979 402	8 963 231	8 959 441	8 854 341	8 672 895
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<i>OPERATIONS et RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires H.T.	16 829	16 434	17 340	11 368	8 684
Résultat avant impôts, participat°, dot. amortis et prov°	5 802	7 519	16 408	6 195	5 789
Impôts sur les bénéfices	-1 977	-2 704	-5 868	-626	0
Participations des salariés	-289	-394	0	0	0
Dot. amortissements et provisions	284	549	359	-106	-513
Résultat net	3 820	4 970	10 899	5 463	5 276
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<i>RESULTAT par ACTION</i>					
Résultat après impôts, participat°, avant dot. amt et prov°	0,43	0,54	1,18	0,63	0,67
Résultat après impôts, participat°, après dot. amt et prov°	0,43	0,55	1,22	0,62	0,61
Dividende attribué	0	0	0	0	0
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	62	54	46	35	27
Masse salariale	-3 524	-2 955	-2 197	-1 560	-1 146
Sommes versées en avantages sociaux (Oeuvres sociales...)	-1 664	-1 429	-1 043	-725	-525

2.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

PRESENTE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 20 MAI 2010

Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration et approuvé par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce lors de sa réunion du 8 mars 2010. Il a pour objectif de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, ainsi que des principes et règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. Il vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le document de référence pour 2009 dans lequel figurent notamment les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société suit les recommandations du « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de l'AFEP-MEDEF de décembre 2008 (ci-après le « Code »), disponible sur le site Internet du MEDEF (www.medef.fr), étant précisé toutefois que la Société considère que certaines dispositions du Code ne sont pas adaptées pour elle, étant donnée d'une part que la Société est contrôlée à 80% par une autre société et d'autre part la taille de la Société. Les dispositions du Code que la Société n'applique pas font l'objet d'une mention spécifique dans le présent rapport.

Pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la Société s'est inspiré du cadre de référence proposé par l'Autorité des marchés financiers pour les valeurs petites et moyennes.

1. Gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration se compose actuellement de sept membres qui ont tous été nommés en 2009 : la société Axel Springer AG, représentée par M. Mathias Döpfner (cooptée lors du Conseil d'administration du 20 août 2009 en remplacement de M. Mathias Döpfner), Messieurs Bertrand Stephann, Andreas Wiele, Julian Deutz, Roland Pühler, Colin Tenwick (coopté lors du Conseil d'administration du 22 juin 2009 en remplacement de M. Imdat Solak) et Mme. Marie Pic-Pâris Allavena (cooptée lors du Conseil d'administration du 20 août 2009 en remplacement de M. Harck-Oluf Nissen). Des informations complémentaires sur les administrateurs, notamment leur parcours professionnel et les fonctions et mandats qu'ils exercent, figurent dans le document de référence à la section III.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de 6 ans, conformément aux statuts de la Société. Les mandats de tous les administrateurs sont renouvelables la même année, en 2015. Le Code recommande à la fois un échelonnement des mandats et une durée maximale de mandat de 4 ans. Le Conseil d'administration a décidé de ne pas modifier pour le moment ces deux points compte tenu à la fois de la composition du Conseil et de l'actionnariat de la Société et de les réexaminer à l'occasion du prochain renouvellement de mandat.

Le Code recommande que dans les sociétés contrôlées le tiers des membres du Conseil soit indépendant. Le Conseil avait jusqu'ici estimé que la présence d'administrateurs indépendants n'était pas nécessaire pour assurer la qualité des délibérations. En 2009, le Conseil a réexaminé sa composition et a coopté un nouvel administrateur en août 2009 en remplacement d'un administrateur démissionnaire, Mme Marie Pic-Pâris Allavena. Le Conseil estime que Mme Marie Pic-Pâris Allavena doit être considérée comme un administrateur indépendant au sens des critères du Code, à savoir :

- Ne pas être salarié ou mandataire social d'auFeminin.com, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,

- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle auFeminin.com détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social d'auFeminin.com (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
significatif d'auFeminin.com ou de son Groupe,
ou pour lequel auFeminin.com ou son Groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur d'auFeminin.com au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur d'auFeminin.com depuis plus de douze ans.

Le Conseil considère que les six autres administrateurs ne peuvent pas être qualifiés d'indépendants au sens des critères précités. La proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil est par conséquent inférieure au tiers préconisé par le Code. Le Conseil estime toutefois que sa composition actuelle est adaptée à la taille et à l'actionnariat de la Société. Il réexaminera cependant régulièrement ce point.

En août 2009, le Conseil a décidé la création d'un Comité d'audit. Ce comité comprend actuellement trois membres, Mme Marie Pic-Pâris Allavena, Présidente et MM. Julian Deutz et Andreas Wiele. Conformément à la loi, le Comité d'audit comprend au moins un membre qualifié d'indépendant, Mme Marie Pic-Pâris Allavena. La proportion d'administrateurs indépendants (un tiers) est inférieure à celle que préconise le Code (deux tiers) mais pour les motifs indiqués s'agissant de la composition du Conseil d'administration, le Conseil considère que le Comité ainsi composé répond aux besoins de la Société. Le Conseil considère en outre que tous les membres du Comité ont des compétences particulières en matière financière ou comptable au sens de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration, lors de la création du comité d'audit a adopté un règlement interne pour ce Comité précisant ses attributions et les modalités de son fonctionnement.

Ses principales attributions sont les suivantes :

- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et en particulier :
évaluer les procédures de contrôle interne ainsi que toutes mesures adoptées en vue de remédier aux éventuels dysfonctionnements significatifs en matière de contrôle interne ;
évaluer la pertinence de la procédure de suivi des risques ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes et en particulier :
examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, étudier les comptes sociaux de la société et les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société, notamment hors-bilan ;
évaluer, en consultation avec les Commissaires aux Comptes, la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables retenus ;
examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts ;
- assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes et en particulier :
- piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes ;
- autoriser tout recours aux Commissaires aux Comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes.

Le Comité n'ayant été institué qu'en août 2009, il ne s'est réuni qu'une seule fois en 2009, pour déterminer le calendrier de ses réunions et décider des points prioritaires sur lesquels porter son attention. Le taux de présence à cette réunion était de 66%.

Le Conseil d'administration n'a pas institué d'autres comités et notamment pas de comité des rémunérations et des nominations contrairement aux recommandations du Code, le Conseil considérant qu'il est à même de remplir en formation plénière les fonctions attribuées à un tel comité.

Le Conseil d'administration est informé mensuellement de l'évolution de l'activité de la Société via un « reporting mensuel » transmis par le Président par courrier électronique. Ce reporting porte d'une part sur l'évolution des audiences de sites du groupe et d'autre part sur le compte de résultats par société et consolidé ainsi que la trésorerie du groupe.

Préalablement à chacune de ses réunions, le Conseil d'administration reçoit un ordre du jour détaillé par courrier électronique environ une semaine avant la séance. Les points à aborder font l'objet d'une préparation en amont, les documents nécessaires à cette préparation étant transmis par le Président. Le Président prépare pour chaque séance du Conseil d'Administration une présentation détaillée qui est transmise à chaque membre par courrier électronique après la séance.

Le Conseil d'administration se réunit plusieurs fois par an, en fonction des besoins, avec un minimum de deux réunions pour l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels.

Lors de l'exercice 2009, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois, avec un taux de présence des administrateurs de 65%.

Lors de l'exercice 2009, en sus des points relevant de sa compétence ordinaire (notamment approbation des comptes, établissement du rapport de gestion annuel, convocation de l'assemblée générale des actionnaires), le Conseil d'administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- Revue de l'activité
- Discussion et approbation des différents projets d'acquisition de sociétés
- Renouvellement du mandat du Président Directeur Général
- Rémunération du Président
- Nomination de deux directeurs généraux délégués
- Attribution d'options et actions gratuites aux dirigeants et salariés
- Augmentation de capital dans le cadre du Plan d'épargne d'entreprise
- Création d'un comité d'audit.

Le Conseil n'a pas débattu de son fonctionnement en 2009 ni procédé à une évaluation formelle. Le Conseil a toutefois débattu de ce point lors de sa première séance de l'année 2010. Le fonctionnement du Conseil est considéré comme satisfaisant par ses membres.

Le Conseil d'administration a adopté en 2009 un règlement intérieur qui a pour seul objet de permettre au Conseil de se réunir par voie de visio-conférence ou autres moyens de télécommunication. L'adoption d'un règlement intérieur plus détaillé n'a pas été débattu par le Conseil en 2009, le besoin de formaliser des règles supplémentaires ne s'étant pas fait sentir. Ce point sera le cas échéant réévalué par le Conseil en 2010.

Direction Générale

La direction générale de la société est actuellement assurée par un Président Directeur Général, Monsieur Bertrand Stephann, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la société.

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur Général, un nombre maximum de cinq directeurs généraux délégués, administrateurs ou non, chargés d'assister le Directeur Général. Ces directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Lors de sa réunion du 6 mars 2009, le Conseil, qui a renouvelé le Président Directeur Général dans ses fonctions à la suite du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'assemblée générale du même jour, a nommé deux Directeurs Généraux Délégués, Madame Anne-Laure Vincent et Monsieur Christophe Decker, qui ont continué à exercer leurs fonctions techniques salariées au sein de la Société en plus de ce mandat.

Les limitations des pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués décidés par le Conseil d'administration sont les suivants :

- le Président Directeur général doit soumettre à l'approbation préalable du Conseil d'administration toute opération d'un montant supérieur à 100.000 (cent mille) euros et non prévue au budget annuel voté par le Conseil d'administration ;
- chaque Directeur Général Délégué ne peut engager la Société que conjointement avec le Président Directeur Général ou avec l'autre Directeur Général Délégué pour tout montant inférieur ou égal à 30.000 (trente mille) euros ;
- chaque Directeur Général Délégué ne peut engager la Société que conjointement avec le Président Directeur Général pour tout montant supérieur à 30.000 (trente mille) euros.

Principes et règles arrêtées pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordées aux mandataires sociaux sont les suivants :

La rémunération annuelle du Président Directeur Général se compose de deux parties – une partie fixe et une partie variable. La part variable de cette rémunération peut représenter une part significative de la rémunération totale si les objectifs annuellement fixés sont atteints, voire dépassés. Les objectifs sont revus par le Conseil d'administration tous les ans pour être alignés sur les orientations stratégiques de la Société et incluent également des objectifs spécifiques.

Pour le Président Directeur Général, le variable peut représenter jusqu'à 33% du fixe en fonction de l'atteinte de ses objectifs. Il est assis sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel. Le Conseil évalue la mise en œuvre effective des objectifs au début de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportaient. En mars 2010, le Conseil a décidé, au vu de la réalisation des objectifs déterminés, de ne pas verser au Président Directeur Général de part variable de rémunération au titre de l'exercice 2009.

S'agissant des Directeurs Généraux Délégués, leur rémunération est fixée par le Conseil d'administration, en accord avec le Président Directeur Général. Les deux Directeurs Généraux Délégués qui ont été nommés en 2009 ayant conservé leurs fonctions techniques et étant salariés à ce titre, aucune rémunération ne leur est versée au titre de leur mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués bénéficient, au même titre que l'ensemble des collaborateurs de la société, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Ce n'est pas le cas du Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général bénéficie de la mutuelle et de la prévoyance ainsi que d'une voiture de fonction. Les Directeurs Généraux Délégués bénéficient de la couverture sociale dans le cadre de leurs fonctions salariées.

Le Président Directeur Général bénéficie d'un engagement d'indemnité en cas de départ contraint dont les modalités ont été revues par le Conseil d'administration en 2009 afin de mettre cet engagement en conformité avec le Code. Il a également un engagement de non-concurrence. Le cumul des deux engagements a été limité par le Conseil pour ne dépasser en aucun cas un montant équivalent à deux ans de rémunération (fixe et variable).

Par ailleurs, les mandataires sociaux dirigeants bénéficient, comme les autres cadres-dirigeants et certains collaborateurs de plans d'association au capital sous forme d'allocation d'options de souscription ou achat d'actions et d'actions gratuites.

En 2009, les trois mandataires sociaux dirigeants que comptait la Société ont été bénéficiaires de 160.000 options de souscription d'actions mais ne se sont vu attribuer aucune action gratuite. En 2009, les modalités et conditions d'attribution des options et des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux ont été fixées par le Conseil au regard du Code. De la même façon, les parts maximales représentées par ces options et actions gratuites dans les rémunérations des dirigeants et dans les autorisations données par l'assemblée générale des actionnaires ont été examinées à cette occasion. Les principes adoptés pour l'attribution des options aux dirigeants mandataires sociaux ont été les suivants :

- comparaison avec les rémunérations des dirigeants de sociétés de taille comparable dans des secteurs d'activité similaire ;
- compétences et ancienneté des dirigeants concernés ;
- fonctions et responsabilités des dirigeants concernés.

Le Conseil d'administration a décidé que seul l'administrateur indépendant percevrait des jetons de présence au titre de l'exercice 2009.

Des informations détaillées sur la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2009, y compris la description des engagements pris au bénéfice du Président en cas de départ, figurent dans le Document de Référence à la section III.

Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales d'actionnaires de la Société s'effectuent dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, notamment à l'article 4.3.

2. Contrôle interne et gestion des risques

Le rapport de contrôle interne couvre la Société et ses filiales.

La Société met en œuvre les moyens suivants afin d'assurer le contrôle interne de ses opérations :

- Achats, dépenses et engagements :
 - o pour la Société et pour ses filiales auFeminin.com Productions SARL et Marmiton.org SAS, toute dépense, achat ou engagement doit être formalisé au travers d'un bon de commande ou contrat signé par le Président Directeur Général et un Directeur Général Délégué pour tout montant supérieur à 30.000 euros, et par le Président Directeur Général ou un Directeur Général Délégué pour tout montant inférieur ou égal à 30.000 euros.
 - o pour la filiale SmartAdServer SAS, toute dépense, achat ou engagement doit être formalisé au travers d'un bon de commande ou contrat signé par le Président Directeur Général, qui est aussi Président de cette filiale, pour tout montant supérieur à 30.000 euros, et par le Président Directeur Général, un Directeur Général Délégué, ou le Directeur Général de la filiale pour tout montant inférieur ou égal à 30.000 euros.
 - o pour les filiales allemande goFeminin.de et espagnole enFemenino.com , toute dépense, achat ou engagement doit être formalisé au travers d'un bon de commande ou contrat signé par le Président Directeur Général, qui est aussi gérant de ces filiales, pour tout montant supérieur à 30.000 euros, et par le Président Directeur Général ou l'autre gérant de la filiale pour tout montant inférieur ou égal à 30.000 euros.
 - o pour la filiale anglaise soFeminine.co.uk Ltd., toute dépense, achat ou engagement doit être formalisé au travers d'un bon de commande ou contrat signé par le Président Directeur Général, qui est aussi gérant de cette filiale, quel qu'en soit le montant.
 - o pour la filiale SmartAdserver GmbH, toute dépense, achat ou engagement doit être formalisé au travers d'un bon de commande ou contrat signé par le Président Directeur Général, pour tout montant supérieur à 30.000 euros, et par le Président Directeur Général ou gérant de la filiale pour tout montant inférieur ou égal à 30.000 euros.
- Trésorerie :
 - o pour la Société et pour ses filiales auFeminin.com Productions SARL et Marmiton.org SAS, et soFeminine.co.uk Ltd., tout paiement doit être avalisé par le Président Directeur Général ou un Directeur Général Délégué, après rapprochement des factures et bons de commandes. Les paiements sont signés par le Président Directeur Général ou un Directeur Général Délégué. Le mandataire social signant un paiement est obligatoirement différent de celui ayant approuvé la dépense, l'achat ou l'engagement correspondant.
 - o pour la filiale SmartAdserver SAS, tout paiement doit être avalisé par le Président Directeur Général, un Directeur Général Délégué, ou le Directeur Général de la filiale, après rapprochement des factures et bons de commandes. Les paiements sont signés par le Président Directeur Général ou un Directeur Général Délégué. Le mandataire social signant un paiement est obligatoirement différent de la personne ayant approuvé la dépense, l'achat ou l'engagement correspondant.

- o pour les filiales allemandes goFeminin.de et SmartAdserver GmbH, et pour la filiale espagnole enFemenino auFeminin SA, tout paiement doit être avalisé par le gérant de la filiale, après rapprochement des factures et bons de commandes. Les paiements sont signés par le responsable comptable d'Axel Springer AG, qui intervient en tant que prestataire de services comptables.
 - o pour la filiale anglaise soFeminine.co.uk Ltd., tout paiement doit être avalisé par le Président Directeur Général ou un Directeur Général Délégué, après rapprochement des factures et bons de commandes. Les paiements sont signés par le Président Directeur Général.
- Facturation : la société dispose d'un suivi centralisé dans un plan des ventes et des échanges permettant le rapprochement des commandes signées et des factures émises. Par ailleurs, les quantités de publicités délivrées sont contrôlées par l'adserver SmartAdServer. Ce suivi et ces contrôles doivent être effectués par un responsable de la gestion des campagnes publicitaires (mise en place des publicités) et par le responsable comptable.
 - Echanges : les volumes de publicités échangées sont suivis au moyen du logiciel de gestion de la publicité SmartAdServer (pour les volumes achetés et pour les volumes vendus) et sont comparés aux volumes de publicités similaires payantes. De même, la valorisation des échanges est rapprochée par rapport au prix moyen net des contrats payants de publicité. Les contrôles sont effectués par le responsable comptable.

Les principaux risques pouvant impacter la performance de l'entreprise sont identifiés, évalués et régulièrement revus par la Direction générale de la Société. Ces risques sont décrits dans le chapitre 1.5 du Document de référence. Sont indiquées dans ce chapitre les mesures prises par la Société pour gérer ces risques.

Le Conseil d'administration n'a pas effectué de suivi du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques en 2009. Toutefois, ce suivi a été effectué lors de la réunion du Comité d'audit du 5 mars 2010 et de la réunion du Conseil du 8 mars 2010. Les diligences effectuées ont porté sur :

- les processus de gestion des achats, dépenses et engagements ;
- le recouvrement des comptes clients débiteurs ;
- la protection des marques déposées de la Société.

Le Conseil a conclu que le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est satisfaisant.

En ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information financière, le reporting mensuel consolidé et par filiale (incluant un compte de résultat, un tableau de flux de trésorerie et un bilan résumé), après travaux d'arrêté notamment en termes de chiffre d'affaires et de frais généraux, est revu par le Président Directeur Général.

En outre, la Société, société contrôlée par le groupe Axel Springer, lui transmet mensuellement les comptes de résultats et bilans de chaque filiale, ainsi que le compte de résultat et le bilan consolidés. Cette transmission est effectuée 8 jours ouvrés après la fin de chaque mois.

Lors des clôtures semestrielle et annuelle, le cumul des reportings est comparé aux comptes consolidés préparés par un expert-comptable. Le Président Directeur Général revoit l'ensemble de l'information financière soumise au Conseil, prépare le Document de Référence avec l'appui du Responsable Financier et supervise l'ensemble des communications au public au titre des obligations d'information périodique et permanente.

Fait à Paris, le 8 mars 2010

Le Président Directeur Général

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société AUFEMININ.COM S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société AUFEMININ.COM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Philippe SOUMAH

Denis THIBON

2.3 COMPTES CONSOLIDES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AuFeminin.com, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société a procédé à des tests de valeur de l'écart d'acquisition de la société Marmiton et des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.6 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de la mise en œuvre de ces tests de valeur et avons vérifié que ladite note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Philippe SOUMAH

Denis THIBON

I - BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009 (en K€)

ACTIF	Note	Au 31/12/09	Au 31/12/08
		Normes IFRS	Normes IFRS
Ecart d'acquisition	4.1	9 192	9 192
Fonds de commerce	4.1	113	113
Logiciels, licences et marques		3 773	4 318
Immobilisations incorporelles	4.1	13 078	13 623
Installations, matériel et outillage		31	31
Mobilier, mat. bureau et informatique		900	683
Immobilisations corporelles	4.1	930	715
Participation par mise en équivalence		178	
Dépôts et cautionnements		120	106
Actifs financiers	4.1	298	106
Actifs d'impôt différé	4.1	226	243
TOTAL ACTIF NON COURANT		14 532	14 687
Marchandises		0	0
Avances, acomptes sur commandes	4.2	41	35
Clients et comptes rattachés	4.2	17 557	13 986
Autres créances	4.2	1 779	2 128
Capital souscrit et appelé non versé	4.2	0	0
Charges constatées d'avance	4.2	154	115
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.3	21 233	15 821
TOTAL ACTIF COURANT		40 764	32 086
TOTAL DE L'ACTIF		55 296	46 773

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

Passif	Note	Au 31/12/09	Au 31/12/08
		Normes IFRS	Normes IFRS
Capital social	5.1	1 796	1 793
Prime d'émission		4 396	4 304
Réserves et report à nouveau		27 677	20 779
Actions propres		4 634	4 634
Résultat net part du groupe		5 647	6 442
Capitaux propres groupe		44 150	37 953
Intérêts hors-groupe		6	0
Ecart de conversion hors groupe		0	
Résultat hors-groupe		-49	0
Intérêts minoritaires		-43	0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		44 107	37 953
Provisions	5.2	117	102
Avantages au personnel			9
Impôts différés passifs		414	375
Passif non courant		530	486
Dettes financières à court terme	5.2	1	2
Emprunts et dettes financières diverses		3	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	5.3	128	114
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.3	3 531	3 589
Dettes fiscales et sociales	5.3	5 467	4 200
Dettes sur immobilisations	5.3	130	105
Autres dettes	5.3	9	48
Produits constatés d'avance	5.3	1 389	276
Passif courant		10 659	8 334
TOTAL DU PASSIF		55 296	46 773

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en K€)

Rubriques	Note	31/12/09	31/12/08
		Normes IFRS	Normes IFRS
		12 mois	12 mois
Ventes d'espaces publicitaires		22 270	19 377
Opérations d'échanges		261	405
Autres services		6 272	4 939
Produits	6.1	28 803	24 721
Autres produits opérationnels	6.2	16	25
Variation stock marchandises			-1
Opérations d'échanges		-261	-437
Autres achats et charges externes	6.3	-7 398	-4 773
Impôts, taxes et versements assimilés		-448	-430
Charges de personnel	7.1	-10 509	-8 486
Dotations amortissements immobilisations		-1 185	-922
Dotations et reprises de provisions		-222	-169
Autres charges opérationnelles	6.2	-33	-22
RESULTAT OPERATIONNEL		8 763	9 507
Produits financiers		154	633
Charges financières		-20	-20
RESULTAT FINANCIER	6.4	134	613
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		8 897	10 119
Impôt sur les bénéfices	6.5	-3 221	-3 809
(Charge) / Produit d'impôts différés	6.5	-55	132
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		5 621	6 442
Résultat des sociétés mises en équivalence		-22	
RESULTAT D'ENSEMBLE CONSOLIDE		5 598	6 442
RESULTAT NET PART DU GROUPE		5 647	6 442
RESULTAT NET HORS GROUPE		-49	0
Résultat par action	6.6	0,63	0,74
Résultat dilué par action	6.6	0,59	0,72

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

III - TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en K€)

Note		
Rubriques	31/12/09	31/12/08
	Normes IFRS	Normes IFRS
	12 mois	12 mois
Résultat net consolidé	5 598	6 442
Eléments non liés à l'activité	-134	-613
Amortissements et provisions et plus ou moins values de cession (2)	1 198	978
Variation des impôts différés	55	-132
Plus-values de cession, nettes d'impôt		
Résultat sociétés mises en équivalence	22	
Résultat lié aux paiements en actions	466	617
Marge brute d'autofinancement	7 206	7 293
(Aug) dim des créances clients	-2 431	-881
(Aug) dim des autres créances d'exploitation	304	-1 408
Aug (dim) des dettes fournisseurs	-58	416
Aug (dim) des dettes fiscales et sociales	1 267	-4 776
Aug (dim) des autres dettes d'exploitation	-50	90
Variation du besoin en fonds de roulement	-968	-6 559
TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	6 238	733
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-861	-6 262
Dépôts reçus / versés	-13	0
Acquisition d'autres immobilisations financières		
Acquisition de titres consolidés (1)	-206	
Position de trésorerie des sociétés acquises	12	
Aug (dim) des dettes sur sociétés acquises	0	
Aug (dim) des dettes fournisseurs d'immobilisations	25	42
Cession d'actif	0	
Plus value nette de cession des actions d'autocontrôle	0	
Investissements non financiers	-1 044	-6 220
Intérêts / produits financiers	134	613
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	-910	-5 607
Augmentations ou diminution de capital en numéraire	81	14
Remboursement des dettes financières / Dépôt reçu	3	-2
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	84	12
Incidence de variation des cours de devises	-1	-1
FLUX DE TRESORERIE	5 412	-4 862
Trésorerie d'ouverture (3)	15 821	20 684
Trésorerie de clôture (3)	21 233	15 821
Ecart	5 412	-4 862

(1) L'acquisition de Vina Woman s'est faite pour 200 K€ en numéraire et celle de Press Release pour 6 K€ en numéraire

(2) A l'exclusion des dépréciations sur actif circulant

(3) Trésorerie nette des dettes financières à court terme et des provisions sur valeurs de placements et hors actions propres

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

IV – CAPITAUX PROPRES DU GROUPE (en K€)

	Capital	Primes	Résultat de l'exercice	Réserves et Report à nouveau	Résultat hors groupe	Titres en autocontrôle	Totaux capitaux propres
Situation au 1er janvier 2008	1 792	4 287	8 790	11 380		4 634	30 884
Affectation résultat 2007			-8 790	8 790			0
Imputation RAN / Primes							0
Résultat de la période			6 442				6 442
Acquisition / cession actions propres							0
Création d'actions nouvelles	1	17		-4			14
Réserve indisponible							0
Ecart de conversion groupe				-4			-4
Paiement en actions				617			617
Situation au 31 décembre 2008	1 793	4 304	6 442	20 780	0	4 634	37 953
Situation au 1er janvier 2009	1 793	4 304	6 442	20 780		4 634	37 953
Affectation résultat 2008			-6 442	6 442			0
Imputation RAN / Primes							0
Résultat de la période			5 598				5 598
Résultat hors groupe			49		-49		0
Acquisition / cession actions propres							0
Création d'actions nouvelles	3	91		-13			81
Réserve indisponible							0
Ecart de conversion groupe							0
Paiement en actions				466			466
Situation au 31 décembre 2009	1 796	4 396	5 647	27 675	-49	4 634	44 099

Dans les comptes consolidés, le poste d'actions propres inscrit en titres immobilisés dans les comptes sociaux est imputé sur les capitaux propres.

Le nombre de titres acquis au cours de l'exercice 2009 s'élève à 0 et le nombre de titres cédés est de 0. Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions propres est de 84.768 pour une valeur comptable de 255 K€ dans les comptes sociaux.

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

V – RESULTAT GLOBAL

Rubriques	31/12/09	31/12/08
	Normes IFRS 12 mois	Normes IFRS 12 mois
Résultat net des sociétés intégrées	5 621	6 442
Variation de l'écart de conversion	-22	0
Etat du résultat global	5 599	6 442
<i>Attribué aux:</i>		
<i>Actionnaires</i>	<i>5 599</i>	<i>6 442</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

VI - ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Déclaration de conformité et bases de préparation

Les comptes du Groupe auFeminin.com au 31 décembre 2009 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils sont présentés en milliers d'euros.

Principes comptables significatifs

Les états financiers consolidés d'auFeminin au 31 décembre 2009 comprennent la société auFeminin et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les principes retenus pour l'établissement des informations financières résultent de l'application des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2009.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers
- IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts
- IFRS 2 amendée – Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulation
- IFRS 7 amendée – Instruments financiers : informations à fournir
- IAS 32 – Instruments financiers : Présentation et IAS 1 – Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation
- IAS 39 et IFRIC 9 – Réexamen de dérivés incorporés
- IFRS 1 et IAS 27 amendée – Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée
- IFRIC 14 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction
- Améliorations des IFRS (en particulier IAS 38 – Immobilisations incorporelles et IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir et à l'exception d'IFRS 5 -)

D'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009, IFRS 8 « Secteurs opérationnels » a été appliquée par le Groupe par anticipation à partir du 1er janvier 2008.

A l'exception d'IAS 1 révisée, ces amendements et interprétations sont sans incidence sur les états financiers consolidés.

La principale modification de la norme IAS 1 porte sur la création de l'état du résultat global, également dénommé état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres. Comme le permet le § 81 d'IAS 1 révisée, celui-ci est présenté sous la forme de deux états : un état détaillant les composantes du résultat net (compte de résultat) et un deuxième, présenté immédiatement après le premier, commençant par le résultat net et détaillant les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres).

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2009 est sans incidence sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 12 – Accords de concession de services publics
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 – Distributions d'actifs non-monétaires aux propriétaires
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2009, le Groupe auFeminin a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises

- IAS 27 amendée – Etats financiers consolidés et individuels
- IAS 39 – Amendements relatifs aux éléments éligibles à une opération de couverture
- Amendement d'IAS 32 – Classement des émissions de droit

En outre, le groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 :

- IFRS 9 – Instruments financiers
- Amendement d'IFRS 2 – Group cash-settled share-based payment transactions
- IFRIC 19 – Extinguishing financial liabilities with equity instruments
- Amendement d'IFRIC 14 – Prepayments of minimum funding requirements

Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces nouvelles normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Saisonnalité

La saisonnalité des activités du Groupe liées aux ventes d'espaces publicitaires est difficilement appréciable du fait de la croissance continue du chiffre d'affaires observée sur les précédents semestres ; d'une manière générale, l'activité la plus soutenue est constatée sur les mois de novembre et décembre. Le niveau d'activité le plus faible s'observe plutôt sur les mois de janvier / février et sur les mois d'été.

Les autres activités du Groupe sont généralement moins affectées par des effets de saisonnalité.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au 1^{er} semestre 2009 :

- Ouverture de la filiale SmartAdServer GmbH en Allemagne;
- création et prise de participation dans la société Vina Woman UK Ltd, propriétaire du site vietnamien www.hervietnam.com ;
- Lancement d'une nouvelle version du site soFeminine.co.uk en Grande-Bretagne;
- lancement de Mybeautycase.de en Allemagne en coopération avec Axel Springer AG ;
- lancement des applications auFeminin.com et Marmiton pour iPhone.

Au 2^{ème} semestre 2009 :

- Mise en œuvre de Smart Adserver sur les principaux sites du groupe Axel Springer en Allemagne;
- lancement de nouvelles versions des sites enFemenino.com en Espagne et alFemminile.com en Italie ;
- lancement du site oFeminin.pl en Pologne dans le cadre d'une joint venture avec Axel Springer Polska ;
- lancement d'une version de SmartAdServer destinée aux téléphones mobiles ;
- lancement du site Bildderfrau.de en Allemagne dans le cadre d'un accord de licence avec le groupe Axel Springer.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

auFeminin.com est une entreprise domiciliée en France.

Les états financiers consolidés d'auFeminin.com au 31 décembre 2009 comprennent la société auFeminin.com et ses filiales.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 mars 2010.

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.1 Description des états financiers

Les actifs courants sont principalement constitués par :

- les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ;
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; et
- les actifs détenus essentiellement en vue d'être négociés.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : des actifs financiers courants incluant des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement)

Les passifs courants sont constitués principalement par :

- les passifs destinés à être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation du Groupe ;
- les passifs destinés à être réglés dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Les autres passifs sont non courants.

Détermination du résultat opérationnel courant

Le compte de résultat est présenté par nature de charges.

Le résultat opérationnel contient tous les éléments d'opérations courantes. Sont exclus les produits et charges qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur survenue, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36,
- les charges de restructuration ou liées à des mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure,
- les plus-values ou moins-values de cessions,
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'un montant significatif, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...)

2.2 Méthode de consolidation :

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

La méthode de l'intégration globale est appliquée à l'ensemble des filiales d'auFeminin.com.

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Intérêts minoritaires : Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes. Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

2.3 Utilisation d'estimations :

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

2.4 Immobilisations incorporelles :

Écarts d'acquisition (IAS 36, 38 et IFRS 3). - Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Autres immobilisations incorporelles (IAS 38). - Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement.

Les marques acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur notoriété. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur une période de trois ans en mode linéaire.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles.

2.5 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

La valeur des immobilisations ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives.

Matériel	5 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de transport (occasion)	2 ans
Matériels de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

2.6 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Dépréciation des actifs (IAS 36). - Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des frais de cession et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeurs.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est systématiquement effectué chaque année calendaire ainsi qu'en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

La méthode retenue pour ces tests de valeur consiste à comparer la valeur comptable des immobilisations avec un multiple de résultat opérationnel.

Multiple Marmiton : 7 fois le résultat opérationnel et 8 avec une variation de 3 %.

Multiple de résultat opérationnel d'auFeminin : 12.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Compte tenu de leur valeur d'utilité, la direction estime qu'il n'existe aucun changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé qui pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition excède sa valeur recouvrable.

Lorsque des éléments internes ou externes démontrent que la perte de valeur d'une immobilisation incorporelle (hors écarts d'acquisition) ou corporelle n'est plus justifiée et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

2.7 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation comprennent principalement des créances clients qui correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, diminuée du montant des pertes de valeur liées au risque de non recouvrabilité partielle ou totale de la créance.

2.8 Placement à court terme :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

Les VMP sont considérées par le Groupe comme des placements à court terme et sont classées en tant que placements détenus à des fins de transaction. Ils sont donc reconnus au bilan à leur juste valeur à la date d'établissement des comptes. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat.

2.9 Actions propres :

Lorsque le groupe rachète ses propres actions, le montant de la contre-partie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres.

En cas de vente, le montant de la plus value est comptabilisé en variation des capitaux propres.

2.10 BSPCE et options accordés au personnel :

Des options et bons de souscription d'actions sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d'attribution et est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation de capitaux propres, sur la période pendant laquelle les salariés acquièrent leurs droits.

Le groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Les modifications des conditions de marché postérieures à la date d'attribution sont sans incidence sur cette évaluation initiale. Ces attributions sont rémunérées en actions exclusivement.

Conformément à la norme IFRS 2, seules les attributions accordées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées en charges de personnel par le crédit des réserves de stock options dans les capitaux propres. Les attributions antérieures au 7 novembre 2002 ne sont pas évaluées et restent non comptabilisées.

2.11 Provisions :

Provisions pour risques et charges (IAS 37). - Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

En application de la norme IAS 37, lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs.

2.12 Prestations de retraite :

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant, suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

2.13 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires :

Comptabilisation du chiffre d'affaires (IAS 18). - Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires de la société se compose des éléments suivants :

(i) Les contrats de vente ou d'échange d'espace publicitaire :

- Pour les contrats de vente terminés à la clôture :
Ces contrats prévoient la diffusion de bannières publicitaires sur un ou plusieurs sites, sur une période déterminée. La valeur des contrats dépend du nombre de pages vues demandé par l'annonceur. Le chiffre d'affaires reconnu dans le compte de résultat correspond :
 - soit à la valeur du contrat lorsque le nombre de pages vues prévu au contrat est atteint ;
 - soit à la valeur des pages vues lorsque le nombre de pages vues convenu entre les deux parties n'est pas atteint.
- Pour les contrats de vente en cours à la clôture :
 - soit à la valeur du contrat prorata temporis lorsque le nombre de pages vues prévu au contrat pour la période considérée est atteint ou supérieur;
 - soit à la valeur des pages vues lorsque le nombre de pages vues convenu entre les parties n'est pas atteint.
- Les opérations d'échanges ne sont reconnues, conformément à SIC 31, que si les deux prestations échangées ne sont pas considérées comme similaires au sens de la norme (c'est-à-dire notamment format, nombre, CPM et durée identiques et site de même nature) à hauteur et dans la limite de transactions monétaires similaires. Enfin le revenu des opérations d'échange qui respectent ces deux conditions est reconnu selon le même principe que les contrats de vente mentionnés ci dessus.

(ii) Les contrats de marketing direct : le chiffre d'affaires est reconnu lors de l'envoi d'informations promotionnelles aux internautes référencés dans la base de données d'auFeminin.com.

(iii) les autres services, dont les services payants (Audiotel,...), le shopping et les prestations vendues au titre du logiciel SmartAdServer (technologie de gestion de publicité).

Le chiffre d'affaire SmartAdServer, facturé aux clients à la valeur du CPM (coût pour mille) est reconnu d'après l'utilisation du logiciel par le client (nombre d'impressions publicitaires délivrées au cours d'un mois donné).

2.14 Résultat financier :

Résultat financier (IAS 16 et 23). - Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers.

Toutes les charges d'intérêts sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

2.15 Impôts sur les résultats :

Impôts sur les résultats (IAS 12) –

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable à partir des différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les taux d'impôt applicables pour les périodes futures sont retenus pour déterminer les montants d'impôts différés à la clôture.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres.

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible.

Il n'est pas tenu compte du solde net d'impôts différés actifs issu des différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et des passifs des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

2.16 Résultat par action :

Résultat par action (IAS 33). - Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de ces bons.

2.17 Flux de trésorerie :

Tableau des flux de trésorerie (IAS 7). - La marge brute d'autofinancement figurant au tableau des flux de trésorerie consolidée correspond à la trésorerie nette dégagée par les activités opérationnelles à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement.

2.18 Information sectorielle :

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits ou de services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

Le premier et seul niveau d'information sectorielle du Groupe est le « secteur d'activité ».

En effet, et à l'exception de la technologie de gestion de la publicité, l'activité des sites étrangers étant non significative au regard du groupe (inférieure à 15% du chiffre d'affaires consolidé), la présentation par zone géographique n'est pas pertinente à ce jour.

L'organisation par activité est la suivante :

- Ventes de publicité et autres services;
- Technologie de gestion de publicité

Cette répartition répond aux critères d'IAS 14 « Information sectorielle », les risques et rentabilités étant différents selon les secteurs précités.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs, les autres participations ainsi que les créances et autres actifs financiers non courants. Ces actifs sont regroupés dans la ligne « actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs. Ces passifs sont regroupés dans la ligne « passifs non alloués ».

La note 8 présente, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements.

2.19 Description de l'activité du Groupe :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, auFeminin.com a consolidé sa place de premier éditeur de magazines féminins interactifs en Europe, avec une audience qui a continué à progresser, pour atteindre 22,8 millions de visiteurs uniques mensuels en décembre 2009, en hausse de 42% par rapport au même mois de l'année dernière (source : Comscore).

Le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 17%, grâce au développement des recettes publicitaires internationales (+66%) et de l'activité logicielle SmartAdServer (+30%). En France, l'activité publicitaire a reculé de 6%, en raison du contexte économique difficile notamment au premier semestre.

Pour renforcer son leadership, auFeminin.com a développé ses structures, enrichi ses contenus, et lancé de nombreux projets innovants.

La société développe et commercialise également SmartAdServer, un des principaux logiciels de publicité sur Internet pour les éditeurs de sites, les agences médias et les annonceurs.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 Variations de périmètre au cours de la période :

Entrées des sociétés SmartAdServer GmbH, Vina Women UK Limited et Press Release sp.

3.2 Liste des sociétés du périmètre de consolidation :

La liste des sociétés consolidées est la suivante :

Sociétés	Adresse du siège social	% contrôle	Méthode de consolidation
auFeminin.com	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	Société Mère	IG
alFemminile.com	Via Giovanni da Udine,34 - 20156 Milan	100,00%	IG
enFemenino.com	A.Rodriguez Santa Maria 29 - 28002 Madrid	99,98%	IG
auFeminin.com Productions	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%	IG
SmartAdServer	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%	IG
Marmiton	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%	IG
SmartAdServer Limited	3rd Floor, River House 143 - 145 Farringdon Road EC1R 3	100,00%	IG
soFeminine.co.uk	3rd Floor, River House 143 - 145 Farringdon Road EC1R 3	100,00%	IG
goFeminin.de	Axel Springer Strasse 65 - 10969 Berlin	100,00%	IG
SmartAdServer GmbH	Axel Springer Strasse 65 - 10969 Berlin	100,00%	IG
Vina Woman UK Limited	3rd Floor, River House 143 - 145 Farringdon Road EC1R 3	30,00%	EQ
Press Release Sp. z o.o	ul. Fredry 6 00-097 Warsaw	51,00%	IG

La société alfemminile.com n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2009.

4. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

4.1 Actif immobilisé = 18 515 K€

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

4.1.1 Ecart d'acquisition = 9 193 K€

AuFeminin.com a conclu un accord concernant l'acquisition des actifs d'Onmeda (portail santé d'Onvista AG) au travers de sa filiale allemande goFeminin pour un montant de 5 569 K€ le 1^{er} juillet 2008.

La valorisation de l'écart d'acquisition, constaté suite à l'acquisition des actifs d'Onmeda, se décompose comme suit :

Total prix d'acquisition	5 569
Marque	1 675
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 895
Ecart d'acquisition	1 999

Un montant de 1 675 K€ a été alloué à la marque Onmeda. Etant donné la volonté du groupe de conserver cette marque pour une période indéfinie, elle est considérée comme actif incorporel à durée de vie indéfinie, et ne fait pas l'objet d'amortissement.

AuFeminin.com a acquis 100% des titres de la société Marmiton S.A.S. le 15 décembre 2006. Marmiton est le 1^{er} site francophone de gastronomie. Créé il y a 7 ans, ce site bénéficie d'une large audience. Cette acquisition permet de bénéficier du savoir-faire des équipes sur le développement de sites thématiques et communautaires.

La valorisation de l'écart d'acquisition, constaté suite à l'acquisition de Marmiton, se décompose comme suit :

Total prix d'acquisition	7 591
Situation nette au 31/12/2006	262
Activation des reports déficitaires	1
Situation nette réévaluée	263
Marque	520
Impôt différé sur allocation de la marque	179
Ecart d'acquisition	6 987

Un montant de 520 K€ a été alloué à la marque Marmiton. Etant donné la volonté du groupe de conserver cette marque pour une période indéfinie, elle est considérée comme actif incorporel à durée de vie indéfinie, et ne fait pas l'objet d'amortissement. Un impôt différé de 179 k€ a été reconnu sur cette allocation.

Ce poste comprend également l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de la société Tiboo le 1^{er} février 2007. Le prix d'achat total de cette société s'élève à 220 K€, pour une situation nette de 14 K€, soit un écart d'acquisition de 206 K€.

Cette acquisition permet à auFéminin.com d'étendre son offre sur l'univers des jeunes mamans.

Conformément à IFRS 3, la société dispose de douze mois pour allouer cet écart d'acquisition. A l'issue de cette période, l'écart d'acquisition n'a pas été alloué.

4.1.2 Immobilisations brutes = 9 322 K€

Actif immobilisé : mouvements 2009	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds de commerce	113			113
Logiciels, licences et marques	5 342	109	-6	5 445
Total immobilisations incorporelles	5 455	109	-6	5 558
Installations, matériel et outillage	43	4		47
Matériel bureau, transport, info et mobiliers	2 671	748		3 419
Total immobilisations corporelles	2 714	752	0	3 466
Participation par mise en équivalence	0	178		178
Dépôts et cautionnements	106	17	-3	120
Autres immobilisations financières	106	195	-3	298
TOTAL	8 275	1 056	-9	9 322

Actif immobilisé : mouvements 2008	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds de commerce	113			113
Logiciels, licences et marques	1 434	3 907		5 342
Total immobilisations incorporelles	1 548	3 907	0	5 455
Installations, matériel et outillage	15	28		43
Matériel bureau, transport, info et mobiliers	2 343	328		2 671
Total immobilisations corporelles	2 357	355	0	2 714
Autres immobilisations financières	106	0	0	106
TOTAL	4 011	4 263	0	8 275

4.1.3 Amortissements et provisions sur actif immobilisé = 4 208 K€

Amortissements et provisions : mouvements 2009	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels, licences et marques	1 023	649		1 672
Total amortissements incorporels	1 023	649	0	1 672
Installations, matériel et outillage	12	4		17
Matériel bureau, transport, info et mobiliers	1 987	532		2 519
Total amortissements corporels	1 999	536	0	2 535
TOTAL	3 023	1 185	0	4 208

Amortissements et provisions : mouvements 2008	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels, licences et marques	556	467		1 023
Total amortissements incorporels	556	467	0	1 023
Installations, matériel et outillage	9	3		12
Matériel bureau, transport, info et mobiliers	1 536	451		1 987
Total amortissements corporels	1 545	455	0	1 998
TOTAL	2 100	922	0	3 022

4.2 Etat des clients et autres débiteurs = 20 399 K€ (valeur brute)

ETAT DES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	MONTANT BRUT	
	31/12/2008	31/12/2009
Avances et acomptes	35	41
Clients et comptes rattachés	14 574	18 428
Etat impôts et taxes	2 023	1 672
Actionnaires capital souscrit appelé non versé	0	
Autres actifs circulants et charges constatées d'avance	221	258
TOTAL	16 852	20 399

Des créances clients sont compensables contractuellement à hauteur de 2 095 K€ au 31.12.2009 contre 2 074 K€ au 31.12.2008 avec des prestations rendues ou à rendre et non encore facturées par les fournisseurs dont le total s'élève à 2 121 K€ au 31.12.2009 contre 2 070 K€ au 31.12.2008. La différence entre les créances et dettes compensables s'explique par le fait qu'auFeminin n'a pas réalisé au 31.12.2008 toutes les publicités commandées. Il existe donc un écart entre les créances et les dettes. La variation des créances clients entre 2008 et 2009 aurait du être inférieure de 1 138 K€. En 2008, un passif de 1 138 K€ avait été compensé avec les créances clients.

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

Les créances clients non encaissés, hors échanges, de plus d'un an représentent 1 437 k€ HT au 31 décembre 2009, Ces créances concernent principalement des agences et des clients industriels ne présentant aucun risque de contre partie.

Dépréciation d'actif courant = 868 K€

Dépréciations	Montant 2008	Montant 2009
Dépréciation des comptes clients	588	868
TOTAL	588	868

Les créances clients en France échues depuis plus de 6 mois, dont le risque de non-recouvrement est probable, ont été dépréciées à 100% au 31 décembre 2009.

Produits à recevoir	Montant 31/12/2008	Montant 31/12/2009
Clients factures à établir	131	177
- Dont échanges	26	0
Fournisseurs avoirs à recevoir	32	34
Etat et organismes sociaux à recevoir	325	40
Intérêts sur prêts		16
Intérêts courus sur BMTN et compte à terme	330	6
Produits de placements de Sicav	16	18
TOTAL	834	291

Charges constatées d'avance = 154 K€

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires et notamment de factures de frais généraux non encore consommés à la clôture de l'exercice dont la répercussion sur le résultat est reportée sur la période ultérieure.

Charges constatées d'avance	Montant 31/12/2008	Montant 31/12/2009
Charges constatées d'avance sur frais généraux	115	154
Charges constatées d'avance sur publicité Web	0	
TOTAL	115	154

4.3 Trésorerie et équivalent de trésorerie = 21 233 K€ (valeur brute)

Eléments	Montant 31/12/2008	Montant 31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	14 578	6 035
Placement court terme (1)		13 021
Disponibilités	1 243	2 178
TOTAL	15 821	21 233

(1) Placement rémunéré à l'EURIBOR 6 mois (à 1 % auprès d'Axel Springer AG lors de la transmission des fonds)

Le détail de valeurs mobilières de placement est le suivant :

Eléments	Valeur brute	Valeur d'inventaire
BMTN et comptes à terme	5 778	5 778
Sicav	233	251
Intérêts courus sur BMTN et compte à terme	6	6
TOTAL	6 016	6 035

5. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

5.1 Capital social = 1 795 880,40 €

Le capital social de la société, au 31 décembre 2009 est de 1 795 880,40 euros, divisé en 8 979 402 actions d'un nominal de 0.20 euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 a été détaillée en IV.

BSPCE , Stocks options et actions gratuites

Des BSPCE, des stocks options et des actions gratuites ont été attribués à certains cadres dirigeants et salariés. Le nombre de BSPCE, stocks options et actions gratuites attribués et non encore exercés au 31 décembre 2009 s'élève à 543 000, soit une dilution maximale de 5,71 % du capital.

a) BSPCE

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5
Date de l'assemblée générale	31.03.00	12.05.00	26.06.00	17.05.01	25.04.02
Quantité autorisée	30 759	21 724	75 117	21 263	133 500 (a) 128 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	30 759	21 724	75 117	21 263	261 500
Date d'émission	31.03.00	12.05.00	26.06.00 07.11.00 20.12.00 09.02.01	17.05.01	11.09.02
Total de BSPCE attribués	30 759	21 724	75 117	21 263	126 545
Date d'échéance des BSPCE	31.03.05	12.05.05	60 mois après émission	17.05.06	31.03.2005
Prix de souscription des actions	2,33 euros	2,33 euros	7,60 euros	7,60 euros	0,89 euros
BSPCE à l'ouverture	0	0	0	0	0
BSPCE levés	0	0	0	0	0
BSPCE annulés	0	0	0	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	0	0	0	0	0

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date de l'assemblée générale	25/04/2003	29/06/2004	27/05/2005
Quantité autorisée	400 000	500 000	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	250 000 (b) 650 000	500 000	500 000
Date d'émission	11.09.2003 350 000 22.04.2004 48 500	08/12/2004 9000	06/10/2005 20 000
Total de BSPCE attribués	398 500	9 000	20 000
Date d'échéance des BSPCE	60 mois après émission	28.06.09	26.05.10
Prix de souscription des actions	2,63 euros le 11.09.2003	7,06 euros le 08/12/2004	18,15 euros
Prix de souscription des actions	4,49 euros le 22.04.2004		
BSPCE à l'ouverture	7 964	1 000	20 000
BSPCE levés	7 964	1 000	0
BSPCE annulés	0	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	0	0	20 000

(a) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2002 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 133.500 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, destinés à remplacer 70.994 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

(b) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 250.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise destinés à remplacer 34.508 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

Il n'y a plus d'autorisations d'attribution sur les plans présentés ci-dessus.

b) Options de souscription

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date de l'assemblée générale	31.03.00	17.05.01	25.04.2002	22.06.2006
Quantité autorisée	200 000	180 000	62 222	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	200 000	180 000	62 222	500 000
Date d'émission	11.04.00 32 730 03.05.00 32 730 26.06.00 6 026 28.08.00 3 876 07.11.00 41 356 20.12.00 3 926 26.04.01 7 852	27.06.01 5 889 14.09.01 1 963		04.07.2006 64 000 20.12.2006 10 000 28.04.2008 99 000
Total d'options attribuées	128 496	7 852	0	173 000
Date d'échéance des options	10 ans après émission	10 ans après émission	10 ans après émission	8 ans après émission
Prix de souscription des actions	2,33 (11.04.00 et 03.05.00) puis 7,60 euros	7,60 euros	NA	18,60 le 04.07.06 21,21 le 20.12.06 20,46 le 28.04.08
options à l'ouverture	0	0	0	173 000
options émises en 2009				0
options levées	0	0	0	0
options annulées	0	0	0	0
options attribuées restant à exercer	0	0	0	173 000

	Plan n°5
Date de l'assemblée générale	27.04.09
Quantité autorisée	300 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	300 000
Date d'émission	22.06.09 300 000
Total d'options attribuées	300 000
Date d'échéance des options	6 ans après émission
Prix de souscription des actions	8,94 euros le 22.06.09
options à l'ouverture	0
options émises en 2009	300 000
options levées	0
options annulées	0
options attribuées restant à exercer	300 000

c) Actions gratuites

	Plan n°1
Date de l'assemblée générale	22.06.2006
Quantité autorisée	150 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	150 000
Date d'émission	04.07.2006 10 000 18.01.2007 17 000 03.05.2007 5 000 24.09.2007 5 000 21.02.2008 60 000 28.04.2008 53 000
Total d'actions attribuées	150 000
Date d'échéance des actions	au minimum 2 ans après la date d'attribution
Prix de souscription des actions	
actions à l'ouverture	50 000
actions émises en 2009	0
actions levées	0
actions annulées	0
actions attribuées restant à exercer	50 000

En application de IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*, ces attributions ont fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur à la date d'octroi. La juste valeur des attributions d'options sur l'exercice 2009 a été appréciée sur la base du modèle Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la charge sont les suivantes :

- Volatilité annuelle attendue du prix de l'option : 25% sur l'ensemble des plans
- Taux de turnover ou d'annulation d'options : 15% par an

- Durée de vie de l'option
- Début de la période d'exercice pour les BCE
- 2 ans pour les actions gratuites
- 4 ans pour les stocks options

Il en résulte un impact de 466 K€ dans le compte de résultat au 31 décembre 2009 sur la ligne « charge de personnel ».

5.2 Provisions = 117 K€

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise suite à utilisation	Reprise sans utilisation	A la clôture
- Réclamations contentieuses	102				102
- Charges en cours sur litiges sociaux France	0				0
- Engagements de retraite	8	7			15
TOTAL	110	7	0	0	117

5.3 Etat du passif courant = 10 659 K€

Etat des dettes	Montant total 31/12/2008	Montant total 31/12/2009
Etablissements de crédit	2	1
Emprunts et dettes fi diverses	0	3
Avances et acomptes reçus	114	128
Fournisseurs	3 589	3 531
Dettes fiscales et sociales	4 200	5 467
Dettes sur immobilisations	105	133
Autres dettes	48	6
Produits constatés d'avance	276	1 389
TOTAL	8 334	10 659

L'ensemble du passif courant est à moins d'un an.

Des dettes fournisseurs sont compensables contractuellement à hauteur de 2 121 K€ au 31.12.2009 contre 2 070 K€ au 31.12.2008 avec des prestations rendues ou à rendre et facturées aux clients (voir créances clients).

5.4 Charges à payer = 3 960 K€

Charges à payer	Montant 31/12/2008	Montant 31/12/2009
Etablissement de crédit	2	2
Factures non parvenues	2 329	2 469
- Dont échanges	1 921	1 689
Clients RRR à accordés	40	0
Charges sociales et fiscales à payer	1 243	1 488
TOTAL	3 614	3 960

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

L'ensemble des montants sont présentés en milliers d'euros.

6.1 Ventilation du chiffre d'affaires = 28 803 K€

Le chiffre d'affaires de la période se décompose par nature de la manière suivante :

	31/12/08		31/12/09	
	12 mois		12 mois	
Ventes de publicité	19 377	78,38%	22 270	77,32%
Opérations d'échanges	405	1,64%	261	0,91%
Autres services	4 939	19,98%	6 272	21,78%
TOTAL	24 721	100%	28 803	100%

La ligne autres services comprend principalement le chiffre d'affaires relatif au logiciel de gestion de la publicité.

6.2 Autres charges et produits opérationnels

	Montant HT	Montant HT
	31/12/2008	31/12/2009
	12 mois	12 mois
Plus ou moins values de cessions d'actifs courants		
Plus ou moins values de cessions d'actifs non courants		
Reprises de provisions		
Dépréciations		
Autres charges et produits opérationnels	3	-17
TOTAL	3	-17

6.3 Autres achats et charges externes = 7 398 K€

Nature des charges	Montant HT	Montant HT
	31/12/2008	31/12/2009
	12 mois	12 mois
Coûts techniques	1 094	1 529
Communication	277	940
Campagnes publicitaires	1 435	1 977
Honoraires juridiques et fiscaux	455	582
Frais de fonctionnement général	1 473	2 366
Frais de recrutement à l'étranger	38	4
TOTAL	4 773	7 398

6.4 Résultat financier = 134 K€

Détail du résultat financier	Montant 31/12/08 12 mois	Montant 31/12/09 12 mois
Intérêts des placements en BMTN	487	144
Produits de placements de Sicav MONEPLUS	139	2
Produits financiers	7	9
Charges financières	-19	-20
Charges nettes sur cession de VMP	-2	
RESULTAT FINANCIER	613	134

6.5 Impôt sur le résultat = 3 276 K€

Les SAS Marmiton et SmartAdserver ainsi que la SARL auFeminin.com Productions sont intégrées fiscalement.

Les principaux composants de l'impôt sur les bénéfices sont les suivants, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

En KE	31/12/2008	31/12/2009
Impôt exigible	(3 809)	(3 221)
Impôt différé	132	(55)
Impôt sur le résultat	(3 677)	(3 276)

Le taux d'impôt utilisé est de 33,33% + 3.3 % de contribution sociale.

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du Groupe est le suivant :

	31/12/2009
Résultat courant avant impôt	8 897
Taux d'IS	33,33%
Contribution	3,30%
IS de base	2 965
Contribution	73
Impôt théorique	3 038
Impôt sur les bénéfices	3 221
Impôts différés	55
Impôt réel	3 276
Ecart	238
Différences permanentes (IFRS 2)	160
Différences taux	69
Total	229
Ecart résiduel	(9)

Au 31 décembre 2009, l'impôt différé actif s'élève à 226 K€ et l'impôt différé passif s'élève à 414 K€.

6.6 Résultat par action

	2008	2009
Résultat net part du Groupe (milliers d'euros)	6 442	5 647
Nombre moyen pondéré d'actions (milliers)	8 961	8 972
Résultat en euros par action	0,72	0,63
Résultat net part du Groupe (milliers d'euros)	6 442	5 647
Nombre moyen pondéré d'actions (milliers)	8 961	8 972
Nombre d'actions théorique complémentaire (milliers)	41	614
Nombre moyen d'actions retenu pour la détermination du résultat dilué par action (milliers)	9 002	9 586
Résultat dilué par action	0,72	0,59

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Charges de personnel

Les charges de personnel 2009 comprennent notamment une charge de 481 K€ correspondant à la participation et une charge de 466 K€ en application de IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions* (voir note 5.1).

7.1.1 Effectif moyen consolidé

	31/12/2008	31/12/2009
Cadres	67	87
Employés	30	39
TOTAL	97	126

Catégories de salariés	France	Europe	Total
Cadres	61	26	87
Employés	39		39
TOTAL	100	26	126

7.2 Engagements donnés et reçus :

Nature des engagements donnés	Montant 2008	Montant 2009	Dont < 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple (loyers et charges locatives à venir)	1 525	1 124	465	659	
Contrats de location lognue durée (loyers à venir)	13	8	5	3	
TOTAL	1 538	1 133	470	662	0

Engagements reçus : néant

7.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes totales (y compris avantage en nature) versées aux dirigeants au 31 décembre 2009 sont de 425 K€, dont avantages en nature pour 0 K€.

Aucune retraite complémentaire n'a été souscrite au profit des dirigeants.

Au 31 décembre 2009, les dirigeants du Groupe disposent de 14 000 actions gratuites et 200 000 stocks options.

8. Information sectorielle

COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL (en K€)

Rubriques	31/12/09	31/12/09	31/12/09	31/12/09
	Ventes de publicité et autres services	Technologie de gestion de publicité	Opérations intra-groupe	TOTAL
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Produits	23 124	5 692	-13	28 803
Autres produits opérationnels	15	335	-334	16
Opérations d'échanges	-261	0		-261
Autres achats et charges externes	-6 664	-1 778	1 044	-7 398
Impôts, taxes et versements assimilés	-387	-61		-448
Salaires et charges sociales	-8 765	-1 744		-10 509
Dotations amortissements immobilisations	-708	-477		-1 185
Dotations et reprises de provisions	-67	-155		-222
Autres charges opérationnelles	-32	0		-33
RESULTAT OPERATIONNEL	6 254	1 812	697	8 763

COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL (en K€)

Rubriques	31/12/08	31/12/08	31/12/08	31/12/08
	Ventes de publicité et autres services	Technologie de gestion de publicité	Opérations intra-groupe	TOTAL
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Produits	20 361	4 364	-4	24 721
Autres produits opérationnels	706	148	-829	25
Opérations d'échanges	-430	-7		-437
Autres achats et charges externes	-4 488	-970	685	-4 773
Impôts, taxes et versements assimilés	-400	-30		-430
Salaires et charges sociales	-7 326	-1 160		-8 486
Dotations amortissements immobilisations	-534	-388		-922
Dotations et reprises de provisions	-170	1		-169
Autres charges opérationnelles	-169	0	148	-22
RESULTAT OPERATIONNEL	7 551	1 956	0	9 507

	Ventes de publicité et autres services	Technologie de gestion de publicité	Comptes courants inter- secteurs	TOTAL
Bilan (milliers d'euros) au 31.12.2009				
Actifs sectoriels	48 385	7 415	-503	55 296
dont immobilisations incorporelles et corporelles		712		712
Actifs non alloués				0
Total des actifs consolidés	48 385	7 415	-503	55 296
Passifs sectoriels	48 385	7 415	-503	55 296
Passifs non alloués				0
Total des passifs consolidés	48 385	7 415	-503	55 296
Autres informations				
Acquisition d'immob. corporelles et incorporelles		546		546
Effectifs moyen		19		19

	Ventes de publicité et autres services	Technologie de gestion de publicité	Comptes courants inter- secteurs	TOTAL
Bilan (milliers d'euros) au 31.12.2008				
Actifs sectoriels	41 599	6 119	-945	46 773
dont immobilisations incorporelles et corporelles		643		643
Actifs non alloués				0
Total des actifs consolidés	41 599	6 119	-945	46 773
Passifs sectoriels	41 599	6 119	-945	46 773
Passifs non alloués				0
Total des passifs consolidés	41 599	6 119	-945	46 773
Autres informations				
Acquisition d'immob. corporelles et incorporelles	3 842	421		4 263
Effectifs moyen	86	11		97

9. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe.

Exercice couvert : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

	ERNST & YOUNG		CONSTANTIN	
	Montant en €	%	Montant en €	%
<u>Audit</u>				
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	50 000	100,00%	31 600	100,00%
Missions accessoires	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	50 000	100,00%	31 600	100,00%

10. EVENEMENTS POST CLOTURE

Neant.

2.4 COMPTES SOCIAUX

Rapport général des commissaires aux comptes

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AUFEMININ.COM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.2. de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans la note 2.2 de l'annexe, et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements

consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Philippe SOUMAH

Denis THIBON

BILAN SOCIAL ACTIF (en K€)

Rubriques	31/12/09		31/12/08		
	Montant Brut	Dépréciation	Montant Net	Montant Net	
Immobilisations incorporelles	615	-266	349	280	
Immobilisations corporelles	1 817	-1 503	314	395	
Titres de participation	13 983	-62	13 921	13 634	
Prêts	46	-46	0	0	
Autres immobilisations financières	374		374	358	
Immobilisations financières	14 403	-108	14 295	13 992	
ACTIF IMMOBILISE	Note 4.1	16 834	-1 877	14 958	14 667
Clients et comptes rattachés	Note 4.2 et 4.3	13 222	-529	12 692	10 783
Autres créances	Note 4.2 et 4.3	12 250	-402	11 848	2 464
Capital souscrit et appelé, non versé				0	0
Valeurs mobilières de placement	Note 4.4	4 598		4 598	11 063
Disponibilités		485		485	518
Charges constatées d'avance	Note 4.6	143		143	105
ACTIF CIRCULANT		30 697	-931	29 766	24 934
TOTAL DE L'ACTIF		47 531	-2 808	44 724	39 601

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

BILAN SOCIAL PASSIF (en K€)

Rubriques		Au 31/12/09	Au 31/12/08
Capital social		1 796	1 793
Prime d'émission		4 396	4 304
Réserve légale		179	177
Réserve réglementée		22	35
Report à nouveau		26 595	21 627
Résultat de l'exercice		3 820	4 970
Provisions réglementées		181	193
Capitaux propres	Note 5.1	36 988	33 099
Provisions pour risques et charges	Note 5.2	315	307
Dettes financières à court terme	Note 5.3	1	1
Avances et acomptes	Note 5.3	121	110
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 5.3	3 771	3 234
Dettes fiscales et sociales	Note 5.3	3 115	2 597
Dettes sur immobilisations	Note 5.3	166	14
Autres dettes	Note 5.3	117	26
Produits constatés d'avance	Note 5.5	129	214
Dettes à court terme et régularisations		7 421	6 195
TOTAL DU PASSIF		44 724	39 601

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (en K€)

Rubriques		2009	2008
Chiffre d'affaires net	Note 6.1.1	16 829	16 434
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges		515	425
Autres produits	Note 6.1.2	1 462	978
Achats de marchandises		-156	-17
Autres achats et charges externes	Note 6.2	-5 958	-4 722
Impôts, taxes et versements assimilés		-363	-376
Salaires et traitements	Note 7.1	-3 524	-2 955
Charges sociales		-1 664	-1 429
Dotations amortissements immobilisations		-282	-285
Dotations provisions sur actif circulant		-529	-450
Dotations provisions risques et charges			-72
Autres charges		-362	-172
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 969	7 359
Produits financiers		119	889
Reprises sur provisions financières			
Charges et dotations financières		-14	-107
RESULTAT FINANCIER	Note 6.3	105	782
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		6 074	8 142
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13	18
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges			
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		73	36
Charges exceptionnels sur opérations de gestion		-13	-20
Charges exceptionnels sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-60	-108
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6.4	11	-74
Participation des salariés		-289	-394
Impôt sur les bénéfices		-1 977	-2 704
RESULTAT NET		3 820	4 970
Résultat par action		0,43	0,56
Résultat dilué par action		0,44	0,56

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'exercice social clos le 31/12/2009 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan au 31/12/2009 est de 44 724 K€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 820 K€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. ACTIVITE DE L'EXERCICE

AuFeminin.com a poursuivi durant cet exercice l'exploitation de son site en France et à l'étranger (Italie, Espagne, Allemagne, Canada, Belgique, Suisse et Angleterre).

AuFeminin.com a procédé à la création d'une nouvelle filiale au cours de l'exercice 2009, en Allemagne et pris des participations dans une société Polonaise et dans une société Anglaise afin de poursuivre le développement du groupe à l'international.

AuFeminin.com est la société consolidante du groupe auFeminin.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables des comptes arrêtés au 31 décembre 2009 sont identiques à celles des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et conformes au plan comptable français.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués correctement :

- Image fidèle, comparabilité, continuité d'activité.
- Régularité, sincérité.
- Prudence.
- Permanence des méthodes, hormis la nouvelle réglementation relative aux actifs immobilisés.

2.1 Immobilisations

Méthode par composants

Les composants et leur traitement comptable sont définis aux articles 311-2 et 321-14 du PCG, résultant des règlements du CRC 2002-10 et 2004-06.

Le composant correspond à un élément d'une immobilisation corporelle, dont l'utilisation est différente de celle de cette immobilisation. Deux catégories de composants sont répertoriées :

- les composants correspondant aux éléments principaux d'immobilisation corporelle devant être remplacés en cours de vie de l'immobilisation : ces composants sont dits de première catégorie ;

- les composants correspondant à certaines dépenses de gros entretien ou de grandes révisions, qui doivent être engagées selon un programme pluriannuel prévisionnel : ces composants sont dits de deuxième catégorie.

Le traitement des composants est le suivant :

- à l'origine, c'est-à-dire lors de l'acquisition d'une immobilisation corporelle ou lors de la première application de la méthode par composants, les éléments qui répondent à la définition des composants sont identifiés à l'actif distinctement de l'immobilisation. Le prix d'acquisition de l'immobilisation est ainsi décomposé à l'actif entre les composants, le solde constituant la « structure » du bien ;

- en cours de vie, un plan d'amortissement distinct est suivi pour chacun des composants ainsi identifiés, ainsi que pour la structure ;

- en cas de remplacement, le composant remplacé doit être sorti de l'actif, sa valeur nette comptable étant comptabilisée en charges ; la valeur du composant de remplacement est en contrepartie inscrite à l'actif, et doit alors être amorti selon son propre plan d'amortissement.

Compte tenu de la nature des immobilisations de la société aucun composant n'a été identifié.

Amortissements

La société applique les règlements CRC 2002-10 et 2004-06 sur les actifs.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels, les licences, les marques et les fonds de commerce acquis par l'entreprise sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les logiciels et les licences sont amortis en linéaire sur une période de 3 ans.

Un amortissement dérogatoire a été comptabilisé au titre de l'exercice 2009 concernant les logiciels. Les marques et les fonds de commerce ne sont pas amortis.

Recherche et développement

Les frais de création et de développement du site internet ne sont pas portés à l'actif, mais directement pris en charges au cours de l'exercice de l'engagement de la dépense. Ceux-ci sont estimés à 1 281 K€ au cours de l'exercice 2009.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au bilan pour leur valeur d'acquisition et sont amorties sur les durées d'utilisation suivantes :

Matériels :	Linéaire	sur 5 ans,
Installations générales :	Linéaire	sur 10 ans,
Matériel de transport (occasion)	Linéaire	sur 2 ans
Matériels de bureau et informatiques :	Linéaire	sur 3 ans,
Mobiliers :	Linéaire	sur 10 ans.

Un amortissement dérogatoire a été comptabilisé au titre de l'exercice 2009 concernant les matériels de bureaux et informatiques.

Immobilisations financières

Le nombre d'actions propres acquises en 2009 s'élève à 0 et le nombre d'actions propres cédées est de 0. Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions propres est de 84.768 pour une valeur de 255 K€ au bilan.

2.2.Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

La valeur d'utilité est fondée sur la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, ainsi que sur l'intérêt de détenir ces sociétés et sur leurs perspectives de développement qui résultent des business plans.

Les titres de participation se détaillent comme suit :

- AuFeminin.com Productions, créée en 2000
- AlFeminile.com, créée en 2000
- EnFemenino.com, créée en 2000
- SmartAdserver, créée en 2005

- Marmiton, acquise en 2006 (les titres de participation comprennent les frais d'acquisition soit 90 K€ pour 2006)
- GoFeminin.de, créée en 2008
- SoFeminine.co.uk, créée en 2008
- SmartAdServer Ltd, créée en 2008
- Vina Women Ltd, acquisition de 30 % en 2009
- SmartAdServer GmbH, créée en 2009
- Press Release (oFeminin.pl), acquisition de 51 % en 2009

Il existe au 31 décembre 2009, une provision sur titres d'un montant de 62 K€ sur la filiale italienne du fait de la réduction prochaine du capital social de cette dernière.

2.3. Clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est enregistrée à hauteur du montant dont le recouvrement est jugé improbable.

2.4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires de la société se compose des éléments suivants :

(i) Les contrats de vente ou d'échange d'espace publicitaire :

- Pour les contrats de vente terminés à la clôture :
Ces contrats prévoient la diffusion d'insertions publicitaires sur un ou plusieurs sites, sur une période déterminée. La valeur des contrats dépend du nombre de pages vues demandé par l'annonceur. Le chiffre d'affaires reconnu dans le compte de résultat correspond :
 - soit à la valeur du contrat lorsque le nombre de pages vues prévu au contrat est atteint ;
 - soit à la valeur des pages vues lorsque le nombre de pages vues convenu entre les deux parties n'est pas atteint.
- Pour les contrats de vente en cours à la clôture :
 - soit à la valeur du contrat prorata temporis lorsque le nombre de pages vues prévu au contrat pour la période considérée est atteint ou supérieur ;
 - soit à la valeur des pages vues lorsque le nombre de pages vues convenu entre les parties n'est pas atteint.
- Les opérations d'échanges ne sont reconnues que si les deux prestations échangées ne sont pas considérées comme similaires (c'est-à-dire notamment format, nbre, CPM et durée identique et site de même nature) à hauteur et dans la limite de transactions monétaires similaires. Enfin le revenu des opérations d'échange qui respectent ces deux conditions est reconnu selon le même principe que les contrats de vente mentionné ci-dessus.

(ii) Les contrats de marketing direct : le chiffre d'affaires est reconnu lors de l'envoi d'informations promotionnelles aux internautes référencés dans la base de données d'auFeminin.com.

(iii) Les prestations réalisées au cours de l'exercice pour les filiales.

(iiii) les autres services, dont les services payants (Audiotel,...), le shopping

2.5. Prestations fournies à la société

Les prestations qui sont fournies à la société sont enregistrées lors de leur réalisation. A la clôture de l'exercice, les prestations facturées non réalisées sont portées en produits constatés d'avance et les prestations délivrées et non encore facturées sont portées en factures à recevoir. Et plus précisément, les coûts de conception des campagnes publicitaires sont comptabilisés en charges dès que la prestation est achevée et non au moment de la diffusion du message publicitaire.

2.6. Trésorerie et Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur prix d'acquisition.

La méthode utilisée lors des cessions est la méthode du "premier entré et premier sorti".

A la clôture de l'exercice, elles sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition.

Si la valeur d'inventaire est supérieure au coût d'acquisition aucune plus value n'est constatée dans les comptes.

2.7. Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. La société a signé une convention d'intégration avec ses filiales, les SAS SmartAserver et Marmiton et la SARL AuFeminin.com Productions.

2.8. Indemnités de départ à la retraite

Compte tenu du caractère non significatif des engagements de retraite au 31 décembre 2009, basés sur la convention collective en vigueur dans la société et sur des informations relatives au personnel présent dans la société à la clôture, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes sociaux au 31 décembre 2009.

2.9. Comptes consolidés

Les comptes de la société AuFeminin.com et de ses filiales font l'objet d'une publication de comptes consolidés aux normes IFRS arrêtés au 31/12/2009.

La société auFeminin.com est elle-même intégrée dans les comptes consolidés de la société Axel Springer.

2.10. Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés, titulaires d'un contrat à durée indéterminée disposant d'un an d'ancienneté un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures.

3. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

4. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

4.1 Actif immobilisé = 14.958 K€

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 16.834 K€

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	505	109		615
Immobilisations corporelles	1 657	160		1 817
Participation alFeminile	100			100
Participation enFemenino	60			60
Participation auFeminin.com Productions	8			8
Participation Smartadserver	513			513
Participation Marmiton	7 590			7 590
Participation goFeminin	5 425			5 425
Participation Smartadserver Ltd	0			0
Participation soFeminine	0			0
Participation Vina Women		200		200
Participation Smartadserver Gmbh		25		25
Participation oFeminin.pl		62		62
Prêt participatif enFemenino	36			36
Intérêt sur prêt participatif	9			9
Autres immobilisations financières	358	16		374
TOTAL	16 262	572	0	16 834

Les variations sur le postes autres immobilisations financières concernent les dépôts et cautions (voir 2.1 Immobilisations financières).

Les autres immobilisations financières comprennent principalement les actions propres de la société et le dépôt relatif aux locaux. Ce dernier est à échéance de plus d'un an.

Amortissements et provisions d'actif immobilisé = 1.877 K€

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	225	41		266
Immobilisations corporelles	1 262	241		1 503
Immobilisation financières	62			62
Prêt participatif enFemenino	46			46
TOTAL	1 595	282	0	1 877

La provision sur prêt participatif est détaillée en note 8.

Détail des immobilisations corporelles et incorporelles et amortissements en fin de période

Libellé	Montant Brut	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	306	266	40	3 ans
Marques	103		103	Non amortiss.
Malis de fusion	206		206	Non amortiss.
Installations, matériel et outillage	14	11	3	5 ans
Installations générales	33	5	28	10 ans
Matériel de transport	2	2	0	2 ans
Matériels de bureau et informatique	1 671	1 437	234	3 ans
Mobilier	96	47	50	10 ans
TOTAL	2 431	1 769	663	

4.2 Etat des créances = 25 614 K€

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT 2008	MONTANT BRUT 2009	A MOINS D'UN AN
Avances et acomptes	60	69	69
Clients et comptes rattachés	11 234	13 222	13 222
Etat impôts et taxes	1 742	1 319	1 319
Capital souscrit appelé non versé	0	0	0
Compte courant	1 061	845	845
Autres actifs circulants et charges constatées d'avance	107	10 160	10 160
TOTAL	14 205	25 614	25 614

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

Des créances clients sont compensables contractuellement à hauteur 1 943 K€ au 31.12.2009 contre 1 860 K€ au 31.12.2008 avec des prestations rendues mais non facturées par les fournisseurs dont le total s'élève à 1 973 K€ au 31 décembre 2009 contre 1 861 K€ au 31.12.2008.

La différence entre les créances et dettes compensables s'explique par le fait que certains fournisseurs n'ont pas réalisés au 31.12.2009 les publicités commandées. Il existe donc un écart entre les créances et les dettes.

4.3 Provisions sur actif circulant = 931 K€

	Montant 2008	Montant 2009
Provisions pour dépréciations		
Provision clients	450	529
Provision sur compte courant	402	402
TOTAL	852	931

Les créances clients échues depuis plus de 6 mois, dont le risque de non-recouvrement est probable, ont été dépréciées à 100% au 31 décembre 2009.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise	A la clôture
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	450	529	-450	529
Provisions pour dépréciation des comptes courants	402			402
TOTAL	852	529	-450	931

4.4. Valeurs Mobilières de Placement

Eléments	Nombre	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur d'inventaire	Plus value latente
BMTN	24	4 593		4 593	0	
Sicav MONEPLUS (*)	0	0		0	0	0
Comptes à terme		0		0	0	
Intérêts courus sur BMTN et cpte à terme		5		5	5	
TOTAL		4 598	0	4 598	5	0

4.5. Produits à recevoir par poste du bilan = 227 K€

Produits à recevoir	Montant 2008	Montant 2009
Clients et comptes rattachés	70	172
Fournisseurs avoirs à recevoir	32	34
Etat et organismes sociaux à recevoir	0	0
Intérêts courus sur prêts	0	16
Intérêts courus sur BMTN et cpte à terme	290	5
TOTAL	393	227

4.6. Charges constatées d'avance = 143 K€

Les charges constatées d'avance sont composées principalement de charges ordinaires relatives à des prestations non encore réalisées à la clôture de l'exercice dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 105 K€ au 31 décembre 2008.

5. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

5.1. Capital social = 1 795 880,40 €

Le capital social de la société, au 31 décembre 2009 est de 1 795 895,40 euros, divisé en 8 979 402 actions d'un nominal de 0.20 euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La variation du nombre d'actions est la suivante

	31/12/2008	Exercice des BSCPE	Augmentation capital	31/12/2009
Nombre d'actions	8 963 231	7 964	8 207	8 979 402

La variation des capitaux propres en milliers d'euros entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 est la suivante :

	31-déc-08	Affectation du résultat 2008	Résultat 2009	Autres	31-déc-09
(K€)					
Capital	1 793			3	1 796
Prime d'émission	4 304			91	4 396
Réserves légale	177	2			179
Réserves règlementées	35			-13	22
Résultat	4 970	-4 970	3 820		3 820
Report à nouveau	21 627	4 968			26 595
Provisions règlementées	193			-12	181
Total capitaux propres	33 099	0	3 820	69	36 988

BSPCE, Stocks options et actions gratuites

Des BSPCE, des stocks options et des actions gratuites ont été attribués à certains cadres dirigeants et salariés. Le nombre de BSPCE, stocks options et actions gratuites attribués et non encore exercés au 31 décembre 2009 s'élève à 543 000, soit une dilution maximale de 5,71 % du capital.

a) BSPCE

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5
Date de l'assemblée générale	31.03.00	12.05.00	26.06.00	17.05.01	25.04.02
Quantité autorisée	30 759	21 724	75 117	21 263	133 500 (a) 128 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	30 759	21 724	75 117	21 263	261 500
Date d'émission	31.03.00	12.05.00	26.06.00 07.11.00 20.12.00 09.02.01	17.05.01	11.09.02
Total de BSPCE attribués	30 759	21 724	75 117	21 263	126 545
Date d'échéance des BSPCE	31.03.05	12.05.05	60 mois après émission	17.05.06	31.03.2005
Prix de souscription des actions	2,33 euros	2,33 euros	7,60 euros	7,60 euros	0,89 euros
BSPCE à l'ouverture	0	0	0	0	0
BSPCE levés	0	0	0	0	0
BSPCE annulés	0	0	0	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	0	0	0	0	0

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date de l'assemblée générale	25/04/2003	29/06/2004	27/05/2005
Quantité autorisée	400 000	500 000	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	250 000 (b) 650 000	500 000	500 000
Date d'émission	11.09.2003 350 000 22.04.2004 48 500	08/12/2004 9000	06/10/2005 20 000
Total de BSPCE attribués	398 500	9 000	20 000
Date d'échéance des BSPCE	60 mois après émission	28.06.09	26.05.10
Prix de souscription des actions	2,63 euros le 11.09.2003	7,06 euros le 08/12/2004	18,15 euros
Prix de souscription des actions	4,49 euros le 22.04.2004		
BSPCE à l'ouverture	7 964	1 000	20 000
BSPCE levés	7 964	1 000	0
BSPCE annulés	0	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	0	0	20 000

(a) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2002 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 133.500 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, destinés à remplacer 70.994 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

(b) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 250.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise destinés à remplacer 34.508 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

Il n'y a plus d'autorisations d'attribution sur les autres plans présentés ci-dessus.

b) Options de souscription

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date de l'assemblée gér	31.03.00	17.05.01	25.04.2002	22.06.2006
Quantité autorisée	200 000	180 000	62 222	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	200 000	180 000	62 222	500 000
Date d'émission	11.04.00 32 730 03.05.00 32 730 26.06.00 6 026 28.08.00 3 876 07.11.00 41 356 20.12.00 3 926 26.04.01 7 852	27.06.01 5 889 14.09.01 1 963		04.07.2006 64 000 20.12.2006 10 000 28.04.2008 99 000
Total d'options attribuée	128 496	7 852	0	173 000
Date d'échéance des op	10 ans après émission	10 ans après émission	10 ans après émission	8 ans après émission
Prix de souscription des options à l'ouverture	2,33 (11.04.00 et 03.05.00) puis 7,60 euros	7,60 euros	NA	18,60 le 04.07.06 21,21 le 20.12.06 20,46 le 28.04.08
options émises en 2009	0	0	0	0
options levées	0	0	0	0
options annulées	0	0	0	0
options attribuées restant à exercer	0	0	0	173 000

	Plan n°5
Date de l'assemblée générale	27.04.09
Quantité autorisée	300 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	300 000
Date d'émission	22.06.09 300 000
Total d'options attribuées	300 000
Date d'échéance des options	6 ans après émission
Prix de souscription des actions	8,94 euros le 22.06.09
options à l'ouverture	0
options émises en 2009	300 000
options levées	0
options annulées	0
options attribuées restant à exercer	300 000

c) Actions gratuites

Date de l'assemblée générale	Plan n°1 22.06.2006
Quantité autorisée	150 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	150 000
Date d'émission	04.07.2006 10 000 18.01.2007 17 000 03.05.2007 5 000 24.09.2007 5 000 21.02.2008 60 000 28.04.2008 53 000
Total d'actions attribuées	150 000
Date d'échéance des actions	au minimum 2 ans après la date d'attribution
Prix de souscription des actions	
actions à l'ouverture	50 000
actions émises en 2009	0
actions levées	0
actions annulées	0
actions attribuées restant à exercer	50 000

5.2. Provisions = 315 K€

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise suite à utilisation	Reprise sans utilisation	A la clôture
- Réclamations contentieuses	102				102
- Charges en cours sur litiges sociaux France	0				0
- Provision pour risque filiale	206	8			214
TOTAL	307	8	0	0	315

5.3. Etat des dettes = 7.421 K€

Etat des dettes	Montant 2008	Montant 2009
Etablissements de crédit	1	1
Dépôt de garantie	0	0
Avances et acomptes	110	121
Fournisseurs	3 234	3 771
Dettes fiscales et sociales	2 597	3 115
Dettes sur immobilisations	14	166
Autres dettes	26	117
Produits constatés d'avance	214	129
TOTAL	6 195	7 421

L'ensemble des dettes est à l'échéance de moins d'un an.

Des dettes fournisseurs sont compensables contractuellement à hauteur de 1 973 K€ au 31.12.2009 contre 1 861 K€ au 31.12.2008 avec des prestations rendues et facturées aux clients (voir créances clients).

5.4. Charges à payer par postes du bilan = 3.034 K€

Charges à payer	Montant 2008	Montant 2009
Etablissements de crédit	1	2
Fournisseurs	2 077	2 230
Dettes fiscales et sociales	712	801
TOTAL	2 791	3 034

5.5. Produits constatés d'avance = 129 K€

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de facturations aux clients relatives à des prestations non encore réalisées à la clôture dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les produits constatés d'avance s'élevaient à 214 K€ au 31 décembre 2008.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1.1 Chiffre d'affaires = 16.829 K€

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2008	Taux	Montant HT 2009	Taux
Prestations publicitaires	16 434	100,00%	16 829	100,00%
TOTAL	16 434	100,00%	16 829	100,00%

Les prestations publicitaires de 16 829 K€ sont réalisées en France à hauteur de 10 687 K€, et à l'exportation à hauteur de 6 142 K€.

Les ventes dans le cadre de contrats d'échanges d'espaces publicitaires représentent 177 K€ sur les 16 829 K€ de ventes de prestations publicitaires.

6.1.2 Autres produits = 1 462 K€

Les autres produits correspondent principalement à des refacturations de diverses prestations aux filiales (achats de matériel, services informatiques et services éditoriaux).

6.2. Autres achats et charges externes = 5.958 K€

Nature des charges	Montant HT 2008	Montant HT 2009
Coûts techniques	1 611	2 209
Communication	115	106
Campagnes publicitaires	1 504	2 143
Honoraires juridiques et fiscaux	444	555
Frais de fonctionnement général	1 011	942
Frais de recrutement étranger	38	4
TOTAL	4 722	5 958

Les campagnes publicitaires incluent les achats d'espaces réalisés dans le cadre des opérations d'échange pour 177 K€.

6.3 Résultat financier = 105 K€

Détail du résultat financier	Montant 2008	Montant 2009
Intérêts des placements en BMTN	322	50
Intérêts des placements en compte à terme	112	64
Produits de placements de Sicav MONEPLUS	452	0
Autres produits financiers	3	5
Dotations financières sur filiale Espagnole	-1	0
Dotations financières sur filiale Italienne	-6	-8
Dotations financières sur filiale Anglaise	-88	0
Autres charges financières	-11	-6
RESULTAT FINANCIER	782	105

La provision sur prêt participatif et la provision sur compte courant sont détaillées en note 4.3 et en note 8.

6.4. Résultat exceptionnel = 11 K€

Nature	Montant 2008	Montant 2009
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-20	-13
Dotations exceptionnelles aux amortiss. et provisions	-108	-60
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-128	-74
Reprises provisions et gains sur actions propres	0	
Autres produits exceptionnels	18	13
Reprises provisions exceptionnelles amort et prov°	36	73
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	54	85
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-74	11

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés 2008	Salariés 2009
Cadres	33	36
Employés	21	26
TOTAL	54	62

7.2. Engagements donnés et reçus en K€

Nature des engagements donnés	Montant
Contrat de location simple (loyers à venir)	1 124
Contrats de location longue durée (loyers à venir)	8
TOTAL	1 133

Nature des engagements reçus	Montant
Location simple (loyers et charges locatives à venir) (Sous location)	0
TOTAL	0

Droit individuel de formation

Le nombre d'heures acquises au titre du droit individuel de formation n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 3020 heures.

7.3. Impôt

La société a comptabilisé un impôt sur les sociétés de 1 977 K€ au titre de l'exercice 2009.

Répartition de l'impôt hors contribution additionnelle :

	Montant	Montant IS
Résultat courant	6 074	2 031
Résultat exceptionnel	12	4
Participation	-289	-128
Total	5 797	1 907

Evaluation de la créance future d'impôt à la fin de l'exercice

	Situation active au 31/12/09	Situation passive au 31/12/2009	Impôt différé au 31/12/2009
Différences temporaires	- 109	0	- 109

La créance future d'impôt a été valorisée en appliquant un taux d'impôt de 33,33%.

La société auFéminin.com est la tête de groupe d'intégration fiscale constitué de SmartAdserver, Marmiton, auFéminin.com Productions et de auFéminin.com.

La société n'observe pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté sans intégration fiscale, les sociétés auFéminin.com, SmartAdserver, Marmiton et auFéminin.com Productions réalisant toutes des bénéfices.

8. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en K€)

	Capital social	Capitaux propres totaux	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
Filiales et participations										
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
enFemenino.com (1) (3)	60	-522	99,98	60	60	564	0	155	-89	0
alFeminile.com (2)	100	-27	100,00	100	38	40	0	0	-8	0
auFeminin.com Productions	8	74	100,00	8	8	13	0	700	29	0
Smartadserver	513	5 241	100,00	513	513	-81	0	5 692	1 257	0
Marmiton	37	2 012	100,00	7 590	7 590	-2	0	2 082	652	0
goFeminin (4)	25	6 045	100,00	5 425	5 425	33	0	3 825	435	0
SoFeminine.co.uk	0	166	100,00	0	0	126	0	353	67	0
Smartadserver Ltd	0	-87	100,00	0	0	94	0	0	-7	0
Smartadserver GmbH	25	33	100,00	25	25	0	0	177	8	0
Press Release	12	-88	51,00	62	62	0	0	8	-101	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
Vina Women	203	128	30	200	200	0	0	12	-75	0
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										

(1) Les prêts (46 K€) et avances (401 K€) de 447 K€ au total sont provisionnés à 100% par la maison mère.

(2) Les capitaux propres totaux incluent l'impact favorable du cumul des abandons de créances par la maison mère à hauteur de 3 725 K€.

(3) Les capitaux propres totaux incluent l'impact favorable du cumul des abandons de créances par la maison mère à hauteur de 1 962 K€.

(4) la participation d'auFeminin représente 5 425 K€ dans les capitaux propres de goFeminin.

9. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations brutes totales (y compris avantage en nature) versées aux dirigeants au 31 décembre 2009 sont de 425 K€, dont avantages en nature pour 0 K€.

Aucune retraite complémentaire n'a été souscrite au profit des dirigeants.

Au 31 décembre 2009, les dirigeants du Groupe disposent de 14 000 actions gratuites et 200 000 stocks options.

10. ENTREPRISES LIEES

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES EN K€
ACTIF	
PARTICIPATIONS	13 983
PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	-62
PRETS	46
PROVISION SUR PRÊT	-46
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 561
AUTRES CREANCES	845
PROVISION SUR AUTRES CREANCES	-402
PASSIF	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	753
AUTRES DETTES	101
CHARGES	
ACHATS REFACTURES	-156
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-815
AUTRES CHARGES	-357
CHARGES FINANCIERES	-8
PRODUITS	
VENTES REFACTUREES	156
AUTRES PRODUITS	1 306
PRODUITS FINANCIERS	0

11 RISQUES

11.1. Volatilité possible du cours des actions

AuFeminin.com faisant partie des sociétés cotées sur un marché de valeurs de croissance, le cours de ses actions est susceptible d'être très volatile et sujet à des variations qui peuvent être sans relation avec ses performances financières. Le développement de l'activité de la Société et l'annonce régulière de nouveaux contrats devraient toutefois permettre de pallier ce risque.

11.2 Risque de change

L'activité de la société se limitant à la zone euro, les risques dits « de change » ne nécessitent pas de couverture.

12. EVENEMENTS POST CLOTURE

Un contrôle fiscal a débuté en février 2010 et porte sur les années 2007 et 2008. Aucune conclusion n'a encore été rendue par l'administration fiscale.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les Conventions et Engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de trésorerie avec Axel Springer

Conseil d'administration du 20 août 2009

Convention conclue entre AUFEMININ.COM et AXEL SPRINGER, actionnaire majoritaire à hauteur de 82,41 % au moment de la signature de la convention

Le 3 novembre 2009, il a été conclu une convention de compte courant (clearing account) entre AUFEMININ.COM et la société AXEL SPRINGER, actionnaire majoritaire à hauteur de 82,41 % lors de la signature de la convention. Aux termes de cette convention, il est convenu que la société AUFEMININ.COM dépose la somme de 10 millions d'euros rémunérée au taux EURIBOR 6 mois. AUFEMININ.COM conserve par ailleurs la possibilité de déposer des sommes supplémentaires à sa convenance, à tout moment et pour n'importe quel montant, pour une rémunération identique à celle du versement initial.

Cette convention prend fin deux semaines après la notification d'une des parties.

Le compte courant à la clôture de l'exercice 2009 s'élève à 10 millions d'euros. Il a été enregistré, au titre de la rémunération des sommes déposées, un produit financier de 15 833 euros pour l'exercice 2009.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention relative aux conditions de départ du Président-Directeur Général

Conseil d'administration de février 2008 modifié lors du renouvellement du mandat de Président-Directeur Général de M. Bertrand STEPHANN, à l'issue de l'Assemblée générale du 6 mars 2009 ayant renouvelé son mandat d'administrateur pour se conformer aux dispositions du Code AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Au titre de cet engagement, il est prévu le versement d'une indemnité d'un montant égal à quatre mois de rémunération (base de référence : fixe + variable des douze derniers mois) augmenté d'une somme égale à un mois de rémunération par année écoulée d'exercice du mandat à compter du 15 décembre 2007. Cette indemnité ne sera due qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie et ne sera pas due si le Président-Directeur Général quitte l'entreprise à son initiative pour exercer de nouvelles fonctions, change de fonctions à l'intérieur du groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. Elle sera en outre soumise à la constatation de la réalisation, au jour du versement, de la condition de performance suivante : le résultat opérationnel (EBIT) au titre de l'exercice précédent la révocation devra au moins être égal à 10 millions

d'euros (après impact de la participation des salariés mais avant prise en compte des charges constatées dans le cadre de l'application des normes IFRS 2 n'ayant pas d'impact « cash »).

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Philippe SOUMAH

Denis THIBON

2.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE.

Exercice couvert : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

	ERNST & YOUNG				CONSTANTIN			
	Montant en €		%		Montant en €		%	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	50 000	50 000	100,00%	100,00%	31 000	31 600	100,00%	100,00%
Missions accessoires	0	0	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0,00%
TOTAL	50 000	50 000	100,00%	100,00%	31 000	31 600	100,00%	100,00%

2.6 INFORMATION FINANCIERE HISTORIQUE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence:

- le rapport de gestion du conseil d'administration d'aufeminin.com pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tel que présenté dans le document de référence déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 30 avril 2009 sous le n° D.09-0388;
- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant respectivement aux pages 48 à 76 et 79 à 97 du document de référence n°D.09-0388 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2009,
- le rapport de gestion du conseil d'administration d'aufeminin.com pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tel que présenté dans le document de référence déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 20 juin 2008 sous le n° D.08-0507;
- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurant respectivement aux pages 37 à 64 et 67 à 85 du document de référence n°D.08-0507 déposé auprès de l'AMF le 20 juin 2008,

III – ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et fonction	Date de nomination et durée du mandat	Autres fonctions exercées
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Bertrand Stephann	Nommé le 6 mars 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra dans l'année 2015	<ul style="list-style-type: none">• Gérant de la Sarl aufeminin.com Productions• Président de la SAS SmartAdServer• Président de la SAS Marmiton• Director de alFemminile.com Srl.• Director de enFemenino.com SA• Geschäftsführer (co-gérant) de goFeminin.de GmbH• Geschäftsführer (co-gérant) de SmartAdServer GmbH• Director de Sofeminine.co.uk Ltd.• Membre du Conseil de surveillance de Press Release Sp.zo.o• Director de Vina Woman UK Ltd.
Administrateurs		
Axel Springer AG représentée par Dr. Mathias Döpfner Président du Directoire d'Axel Springer AG	Coopté le 20 août 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra dans l'année 2015, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée	<ul style="list-style-type: none">• Deutsche Presse Agentur GmbH (Member of the Supervisory Board) jusqu'à décembre 2009• B.Z. Ullstein GmbH (Member of the Advisory Board)• Time Warner Inc. (Member of the Board of Directors)• RHJ International SA, Brüssel (Member of the Supervisory Board)• Axel Springer Schweiz AG (Member of the Advisory Board)• Ullstein GmbH (Managing Director)• Axel Springer Verlag Beteiligungsgesellschaft mbH (Managing Director)• AS TV Produktions- und Vertriebsgesellschaft mbH (Managing Director)• Brilliant 310 GmbH (Managing Director)
Dr. Andreas Wiele Membre du Directoire d'Axel Springer AG	Nommé le 6 mars 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra dans l'année 2015	<ul style="list-style-type: none">• AS Online GmbH (Managing Director)• Axel Springer Financial Media GmbH (Managing Director)• Axel Springer International Group Ltd. (Managing Director)• Axel Springer Publishing International Ltd. (Managing Director)• Axel Springer TV International Ltd. (Managing Director)• Zanox.de AG (Member of the Supervisory Board)• Jahr Top Special Verlag GmbH (Member of the Advisory Board)• B.Z. Ullstein GmbH (Member of the Advisory Board)
Dr. Julian Deutz Directeur Financier	Nommé le 6 mars 2009 jusqu'à l'issue de	<ul style="list-style-type: none">• AS Online GmbH (Managing Director)

International Springer AG	d'Axel l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra dans l'année 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Axel Springer Budapest GmbH (Member of the Supervisory Board) • Axel Springer Ungarn GmbH (Member of the Supervisory Board) • Axel Springer Schweiz AG (Member of the Advisory Board) • Axel Springer Polska Sp.zo.o (Member of the Management Board) • Gesellschaft Jüdisches Museum Berlin für Development, Marketing und Service mbH (Managing Director) • StepStone ASA (Member of the Board)
Dr. Roland Pühler Directeur Juridique d'Axel Springer AG	Nommé le 6 mars 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra dans l'année 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur juridique d'Axel Springer AG (pas d'autres mandats)
Marie Pic-Pâris Allavena	Cooptée le 20 août 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra dans l'année 2015, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur intuitu personae et Directeur Général délégué depuis 2008 de GROUPE EYROLLES SA • Représentant permanent de l'Administrateur Groupe Eyrolles SA depuis 2009 de LA PROCURE SA
Colin Tenwick	Coopté le 22 juin 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra dans l'année 2015, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée	<ul style="list-style-type: none"> • Managing Director de StepStone ASA Ltd.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

Il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs des membres du Conseil d'administration à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.

Liste des accords conclus par la société avec son actionnaire principal :

- Convention de trésorerie approuvée par le Conseil d'Administration du 20 août 2009 entre la société auFeminin.com et la société Axel Springer AG
- Convention de mise à disposition de personnel dans les domaines financier et de gestion des ressources humaines conclue entre Axel Springer France et la Société à compter du 1er juin 2008
- Convention de commercialisation du site aufeminin.ch conclue entre Axel Springer Suisse SA et la Société à compter du 1er mars 2009

- Convention entre Axel Springer AG et auFeminin.com SA du 1^{er} janvier 2009 : mise à disposition par Axel Springer AG à auFeminin.com SA de personnel pour une mission de développement international
- Convention de cession du logiciel « Beauty Styler » par Axel Springer AG à auFeminin.com SA du 26 mai 2009
- Convention de cession du site Mybeautycase.de par Axel Springer AG à auFeminin.com SA du 18 décembre 2009

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

A la connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'administration n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une condamnation pour fraude, été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle ou été empêché par un tribunal d'agir en qualité de dirigeant ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.2 DIRECTION DE LA SOCIETE

La direction d'auFeminin.com est assurée par une équipe dirigeante présidée par Bertrand Stephann. Elle regroupe les personnes suivantes :

Direction Générale

Bertrand Stephann	Président du conseil d'administration et Directeur Général
Anne-Laure Vincent	Directeur Général Délégué depuis le 6 mars 2009 (non administrateur)
Christophe Decker	Directeur Général Délégué depuis le 6 mars 2009 (non administrateur)

D'autres informations sur la direction de la société sont présentées au 1.1.4.5 du présent document de référence.

3.3. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Des informations concernant les rémunérations et avantages des dirigeants figurent dans le rapport de gestion page 35 et dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 49.

Au 31 décembre 2009, Bertrand Stephann détenait 100.000 stock options. Christophe Decker détenait 20.000 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise, 50.000 stock options, 10.000 actions gratuites, et 4.415 actions souscrites dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise. Anne-Laure Vincent détenait 30.000 stock-options et 4.000 actions gratuites. L'administrateur Axel Springer AG détenait 7.385.493 actions soit 82,2% du capital de la société. Les autres administrateurs ne détenaient aucune action, option, action gratuite ni BSPCE.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de auFeminin.com s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008, précisée par la recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	2008	2009
Bertrand Stephann - Directeur général et Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	150 000 €	150 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	0 €	70 323 €
Valorisation des des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Anne-Laure Vincent - Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	0 €	135 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	0 €	21 097 €
Valorisation des des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Christophe Decker - Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	0 €	140 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	0 €	21 097 €
Valorisation des des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €

Les deux directeurs généraux délégués ont été nommés en 2009.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2008		2009	
	Montant dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
Bertrand Stephann - Directeur général et Président du Conseil d'Administration				
Rémunération fixe	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature*	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Anne Laure Vincent - Directeur général délégué				
Rémunération fixe	0 €	0 €	120 000 €	120 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	135 000 €	135 000 €
Christophe Decker - Directeur général délégué				
Rémunération fixe	0 €	0 €	125 000 €	125 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	140 000 €	140 000 €

* Bertrand Stephann utilise ponctuellement un véhicule appartenant à la société

Les deux directeurs généraux délégués ont été nommés en 2009.

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Sans objet, aucun jeton de présence ni autres rémunérations n'ayant été versé en 2008 et 2009 aux mandataires sociaux non dirigeants. Le versement de jetons de présence au titre de l'exercice 2009 a été décidé par le Conseil d'administration en mars 2010 et versé en 2010. Le montant global des jetons de présence ainsi décidé s'élève à 4.000 euros et ont été alloués à Mme Marie Pic-Pâris Allavena, en sa qualité d'administrateur indépendant.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom	N° et date du plan	Nature des options (achats ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Bertand Stephann	Plan n° 5 du 22/06/09	Options de souscription	70 323 €	100 000	8,94 €	(1)
Anne-Laure Vincent	Plan n° 5 du 22/06/09	Options de souscription	21 097 €	30 000	8,94 €	(1)
Christophe Decker	Plan n° 5 du 22/06/09	Options de souscription	21 097 €	30 000	8,94 €	(1)
TOTAL			112 517 €	160 000 €		

(1) Les options expirent 6 ans après leur date d'attribution. Elles sont exerçables pour 50% à partir du 22 juin 2010 et pour 50% à partir du 22 juin 2011. L'exercice des options est soumis à des conditions de performance liées à l'atteinte d'objectifs d'EBITDA consolidés en 2009 et 2010. L'objectif 2009 ayant été atteint, 50% des options seront exerçables à compter du 22 juin 2010.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Sans objet

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Sans objet

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Sans objet

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'action

Cette information figure dans le rapport de gestion inclus dans le présent document de référence.

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options ou BSPCE levées par ces derniers

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS OU BSPCE CONSENTIS DURANT L'EXERCICE AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS OU BSPCE LEVES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options ou BSPCE attribués / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options ou BSPCE consentis, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options ou BSPCE, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options et BSPCE ainsi consentis est le plus élevé (information globale)	80 000 options	8,94
Options ou BSPCE levés durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options et BSPCE ainsi levés est le plus élevé (information globale)	7 964	4,49

Tableau 10 :

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bertrand Stephann - Directeur général et Président du Conseil d'Administration		X		X	X		X	
Anne-Laure Vincent - Directeur général délégué	X			X		X	X	
Christophe Decker - Directeur général délégué	X			x		x	x	

Les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction de M. Stephann sont présentés dans le rapport de gestion, en page 37 du présent document de référence.

Les fondateurs et/ou les dirigeants de l'entreprise n'ont pas de droits sur les actifs de la société.

Au 31 décembre 2009, une provision de 7 K€ a été comptabilisée au titre des engagements de retraite.

3.4. SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Un accord de participation a été conclu au cours de l'exercice 2008.

A la date du présent document de référence, les plans d'attribution d'options de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise peuvent être synthétisés dans les tableaux ci-dessous.

Options de souscription d'actions attribuées aux salariés à la date du présent document de référence

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date de l'assemblée générale	31.03.00	17.05.01	25.04.2002	22.06.2006
Quantité autorisée	200 000	180 000	62 222	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	200 000	180 000	62 222	500 000
Date d'attribution	11.04.00 32 730 03.05.00 32 730 26.06.00 6 026 28.08.00 3 876 07.11.00 41 356 20.12.00 3 926 26.04.01 7 852	27.06.01 5 889 14.09.01 1 963		04.07.2006 64 000 20.12.2006 10 000 28.04.2008 99 000
Total d'options attribuées	128 496	7 852	0	173 000
Date d'échéance des options	10 ans après attribution	10 ans après attribution	10 ans après attribution	8 ans après attribution
Prix de souscription des actions	2,33 (11.04.00 et 03.05.00) puis 7,60 euros	7,60 euros	NA	18,60 le 04.07.06 21,21 le 20.12.06 20,46 le 28.04.08
options à l'ouverture	0	0	0	173 000
options attribuées en 2009				0
options levées	0	0	0	0
options annulées	0	0	0	0
options attribuées restant à exercer	0	0	0	173 000

	Plan n°5
Date de l'assemblée générale	27.04.09
Quantité autorisée	300 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	300 000
Date d'attribution	22.06.2009 300 000
Total d'options attribuées	300 000
Date d'échéance des options	6 ans après émission
Prix de souscription des actions	8,94 le 22.06.09
options à l'ouverture	0
options attribuées en 2009	300 000
options levées	0
options annulées	0
options attribuées restant à exercer	300 000

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise attribués aux salariés à la date du présent document de référence

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5
Date de l'assemblée générale	31.03.00	12.05.00	26.06.00	17.05.01	25.04.02
Quantité autorisée	30 759	21 724	75 117	21 263	133 500 (a) 128 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	30 759	21 724	75 117	21 263	261 500
Date d'émission	31.03.00	12.05.00	26.06.00 07.11.00 20.12.00 09.02.01	17.05.01	11.09.02
Total de BSPCE attribués	30 759	21 724	75 117	21 263	126 545
Date d'échéance des BSPCE	31.03.05	12.05.05	60 mois après émission	17.05.06	31.03.2005
Prix de souscription des actions	2,33 euros	2,33 euros	7,60 euros	7,60 euros	0,89 euros
BSPCE à l'ouverture	0	0	0	0	0
BSPCE levés	0	0	0	0	0
BSPCE annulés	0	0	0	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	0	0	0	0	0

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date de l'assemblée générale	25/04/2003	29/06/2004	27/05/2005
Quantité autorisée	400 000 250 000 (b)	500 000	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	650 000	500 000	500 000
Date d'émission	11.09.2003 350 000 22.04.2004 48 500	08/12/2004 9000	06/10/2005 20 000
Total de BSPCE attribués	398 500	9 000	20 000
Date d'échéance des BSPCE	60 mois après émission	28.06.09	26.05.10
Prix de souscription des actions	2,63 euros le 11.09.2003	7,06 euros le 08/12/2004	18,15 euros
Prix de souscription des actions	4,49 euros le 22.04.2004		
BSPCE à l'ouverture	7 964	1 000	20 000
BSPCE levés	7 964	1 000	0
BSPCE annulés	0	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	0	0	20 000

(a) L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2002 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 133.500 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, destinés à remplacer 70.994 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

(b) L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 250.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise destinés à remplacer 34.508 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

Il n'y a plus d'autorisations d'attribution sur les plans présentés ci-dessus.

Actions gratuites attribuées aux salariés à la date du présent document de référence

	Plan n°1
Date de l'assemblée générale	22.06.2006
Quantité autorisée	150 000
Nombre d'actions pouvant être attribuées	150 000
Date d'attribution	04.07.2006 10 000 18.01.2007 17 000 03.05.2007 5 000 24.09.2007 5 000 21.02.2008 60 000 28.04.2008 53 000
Total d'actions attribuées	150 000
Date d'acquisition définitive des actions	2 ans après la date d'attribution
actions à l'ouverture	50 000
actions attribuées en 2009	0
actions définitivement acquises	0
attributions annulées	0
actions attribuées en cours de période d'acquisition	50 000

3.5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les informations en matière de gouvernement d'entreprise sont présentées dans le rapport du président sur le contrôle interne, figurant en page 44 du présent document de référence.

IV - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

4.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

Les stipulations statutaires résumées ci-dessous sont celles qui sont en vigueur à cette date.

4.1.1. Dénomination sociale (article 1.3 des statuts)

AuFeminin.com

4.1.2. Date de constitution

La Société a été constituée le 14 juillet 1999 (date des statuts) et immatriculée le 3 août 1999.

4.1.3. Siège social (article 1.4 des statuts)

78, avenue des Champs Elysées 75008 Paris Téléphone : 01 53 57 79 00

4.1.4. Durée (article 1.5 des statuts)

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

4.1.5. Forme juridique (article 1.1 des statuts)

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration et est régie par les lois et règlements en vigueur et ses statuts.

4.1.6. Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

4.1.7. Objet social (article 1.2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger:

- la conception, la réalisation, l'animation et l'exploitation de sites Internet et notamment de sites rassemblant une communauté virtuelle,
- la commercialisation de produits ou services au travers de ces sites ou sous la marque de ces sites en direct ou en qualité de commissionnaires,
- l'édition, l'édition graphique, et l'édition musicale sous toutes ses formes,
- la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

4.1.8. Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 423 780 113 RCS Paris.

4.1.9. Code d'activité

72.2Z.

4.1.10. Information et consultation des documents (article 4.4 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par les dispositions législatives et réglementaires, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la Société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par les dispositions législatives et réglementaires.

Ce droit de communication peut également être exercé par chacun des copropriétaires d'actions indivises, par l'usufruitier et le nu-propriétaire d'actions.

4.1.11. Affectation et répartition statutaire des bénéfices (article 6.4 des statuts)

Si les comptes de l'exercice écoulé, approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

4.1.12. Mise en paiement des dividendes (article 6.5 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ou, à défaut, par le conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales. L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

4.1.13. Assemblées générales (articles 4.1 à 4.3 des statuts)

4.1.13.1. Convocation et Réunion

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

4.1.13.2. Ordre du jour

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires, dans les conditions et délais fixés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale de projets de résolutions.

L'assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

4.1.13.3. Accès aux assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles sous réserve :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, de l'enregistrement de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ou son mandataire ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur, de l'enregistrement de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte, cet enregistrement étant constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Sont réputés présents, si le conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'assemblée, les actionnaires qui participent aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont fixées par décret.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en justifiant d'un mandat.

4.1.13.4. Différentes formes d'assemblée (article 4.5 des statuts)

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration et qui ne relèvent pas de l'assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée générale peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

4.1.14. Franchissement de seuils (article 5 des statuts)

Les statuts de la Société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

En conséquence tout actionnaire qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce un nombre d'actions qui représenterait un pourcentage de participation au moins égal aux seuils légaux suivants :

5 %, 10 %, 15%, 20 %, 25%, 33 %, 50 %, 66 %, 90% et 95%

du capital social, devrait informer l'Autorité des marchés financiers et la Société du nombre d'actions et de droits de vote qu'il possède, avant la clôture des négociations, au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non respect de cette obligation, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote dans les conditions et limites prévues par la Loi.

Tout actionnaire dont la participation au capital deviendrait inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai.

4.1.15. Droits de vote double (article 2.5.2 des statuts)

Les actions inscrites au nominatif, au nom d'un même actionnaire, depuis au moins 4 ans bénéficient d'un droit de vote double.

4.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

4.2.1. Capital social

Le capital social de la Société au 31 décembre 2009 est de 1.795.880,40 €, divisé en 8 979 402 actions d'un nominal de 0,20 € chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

4.2.2. Evolution du capital de la Société

L'évolution du capital de la Société est décrite ci-après :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Réserve légale	Prime d'émission	Nombre de titres émis	Valeur nominale par action	Montant cumulé du capital social	
		<i>en €</i>		<i>en €</i>		<i>en €</i>	<i>en €</i>	<i>en titres</i>
14 juillet 1999	Constitution				2.000	20	40.000	2.000
17 décembre 1999	Augmentation de capital	18.600		4.172	930	20	58.600	2.930
31 mars 2000	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission	996.200		0	49.810	20	1.054.800	52.740
31 mars 2000	Division du nominal par cent				5 221 260	0,2	1.054.800	5.274.000
19 juillet 2000	Introduction en bourse	526 315	158 111	17 746 626	2 631 579	0.2	1 581 115	7 905 579
23 août 2000	Exercice de Bons de Souscription d'Actions détenus par le CCF dans le cadre de l'introduction en bourse	70 116	7 012	2 587 273	350 579	0.2	1 651 232	8 256 158
2004	Exercice de BSPCE	74 391,40		718 531,37	371 957	0.2	1 725 623	8 628 115
2005	Exercice de BSPCE	8 956,00		164 003,98	44 780	0.2	1 734 579	8 672 895
2006	Affectation résultat 2005		8 334,88					
	Exercice de BSPCE	3 739,20		92 693,14	18 696	0.2	1 738 318,20	8 691 591
	Augmentation capital	32 550,00		3 717 454,10	162 750	0.2	1 770 868,20	8 854 341
2007	Exercice de BSPCE	21 020,00		247 114,90	105 100	0,2	1 791 888,20	8 959 441
	Affectation résultat 2006		3 628,92					
2008	Exercice de BSPCE	758,00		17 393,10	3 790	0.2	1 792 646.20	8 963 231
2009	Exercice de BSPCE	1 592,80		34 165,56	7 964	0.2	1 794 239,00	8 971 195
	Augmentation capital	1 641,40		57 120,72	8 207	0.2	1 795 880,40	8 979 402
	Affectation résultat 2008		2 177,80					

4.2.3. Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009 est détaillée dans le tableau ci-après.

	Au 31.12.2009				Au 31.12.2008			
	Nombre d'actions	en % du capital	Nombre de voix	en % des droits de vote	Nombre d'actions	en % du capital	Nombre de voix	en % des droits de vote
Pour les actions au nominatif								
AS Online Beteiligungs GmbH	6 105 202	67,99%	6 105 202	68,40%	6 105 199	68,11%	6 105 199	68,53%
Autres actions au Nominatif	79 898	0,89%	110 735	1,24%	84 113	0,94%	114 268	1,28%
Auto-détention	84 767	0,94%			84 767	0,95%		
Pour les actions au porteur (*)								
AS Online Beteiligungs GmbH	1 280 265	14,26%	1 280 265	14,34%	1 280 268	14,28%	1 280 268	14,37%
Amiral Gestion	192 292	2,14%	192 292	2,15%	192 292	2,15%	192 292	2,16%
Public	1 236 978	13,78%	1 236 978	13,86%	1 216 592	13,57%	1 216 592	13,66%
TOTAL	8 979 402	100,00%	8 925 472	100,00%	8 963 231	99,82%	8 908 619	100,00%

(*) Selon les dernières informations sur les franchissements de seuils communiqués à la société

A la connaissance de la société, aucune autre personne ne détient plus de 5 % du capital.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

A ce jour, le Groupe Axel Springer détient 82,25 % du capital et 82.74 % des droits de vote.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

4.2.4. Capital potentiel

Les informations relatives aux autorisations d'augmentation de capital en cours de validité figurent dans le rapport de gestion inclus dans le présent document de référence (rubrique « Délégations en cours de validité »).

Des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions gratuites ont été attribués à certains cadres dirigeants et salariés. Le nombre de BSPCE, de stock options et d'actions gratuites attribués et non encore exercés ou acquises au 31 décembre 2009 s'élèvent à 543 000, soit une dilution maximale de 5,71 % du capital.

4.2.4.1. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Les informations concernant les BSPCE figurent au paragraphe 3.4.

4.2.4.2. Options de souscription d'actions

Les informations concernant les options de souscription d'actions figurent au paragraphe 3.4.

4.2.6.3. Actions gratuites

Les informations concernant les actions gratuites figurent au paragraphe 3.4.

4.2.5. Engagement de conservation des actions

Néant.

4.2.6. Etat des nantissements sur les actions de la Société et les actifs de la société

Au 31 décembre 2009, aucun nantissement des actions auFeminin.com inscrites au nominatif pur n'est inscrit dans les comptes d'actionnaires. Les actifs de la Société ne font l'objet d'aucune sûreté.

4.2.7. Acquisition par la Société de ses propres actions

Le présent paragraphe comprend toutes les informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat d'actions en application de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Descriptif du programme soumis pour autorisation à l'assemblée générale mixte du 20 mai 2010

1. Répartition par objectifs des titres détenus et positions ouvertes sur produits dérivés

Au 31 mars 2010, la Société détient 84.767 actions propres. La totalité des 84.768 actions détenues par la Société ont été acquises dans le cadre du dernier programme de rachat d'action effectué en 2004 et qui avait pour objectif :

- d'assurer la régularisation du cours de bourse de la Société en intervenant systématiquement en contre-tendance sur le marché ;
- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société ;
- d'optimiser la gestion financière et patrimoniale de la société ;
- de les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, du régime des options d'achat d'action ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- d'annuler partiellement ou totalement les actions pour autant que l'assemblée générale extraordinaire ait adopté la résolution correspondante.

Au cours de l'exercice 2009 et au premier trimestre 2010, la Société n'a pas conclu d'opérations sur produits dérivés portant sur ses actions et n'a pas réalisé d'achat ou de vente de ses actions par exercice ou à l'échéance de produits dérivés.

2. Objectifs du programme de rachat d'actions

- remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5% du capital ;
- assurer l'animation ou la liquidité du marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ;
- remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- annuler des actions, sous réserve de l'adoption d'une résolution à cet effet par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

3. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

La part maximale du capital dont le rachat serait autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010 dans le cadre du programme de rachat est fixée à 10% du capital social de la Société.

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10% des actions composant le capital social de la Société à la date considérée.

Les titres pouvant être rachetées sont des actions ordinaires de 0,2 euro de nominal cotées sur Euronext Paris (compartiment C, code ISIN : FR00004042083, mnémonique : FEM).

4. Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Le prix unitaire maximum d'achat ne devrait pas excéder 32 euros (hors frais d'acquisition) étant précisé que ce prix d'achat pourrait être ajusté sur décision du Conseil d'administration, notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, ou

de toute autre opération portant sur le capital social, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

5. Durée du programme de rachat

Le programme de rachat serait valable à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

4.3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il est proposé aux actionnaires appelés à approuver les comptes de l'exercice 2009 de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2009.

Aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2007 et 2008.

4.4 RELATIONS MERE – FILIALES

4.4.1 Rôle de la société mère vis à vis de ses filiales

La société mère auFeminin.com possède une activité économique propre et assure la gestion de ses filiales.

4.4.2 Liste des filiales :

auFeminin.com possède onze filiales, dont le détail est exposé ci-dessous.

Sociétés	Adresse du siège social	% contrôle
auFeminin.com	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	Société Mère
alFemminile.com	Via Giovanni da Udine,34 - 20156 Milan	100,00%
enFemenino.com	A.Rodriguez Santa Maria 29 - 28002 Madrid	99,98%
auFeminin.com Productions	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%
SmartAdServer	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%
Marmiton	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%
SmartAdServer Limited	3rd Floor, River House 143 - 145 Farringdon Road EC1R 3	100,00%
soFeminine.co.uk	3rd Floor, River House 143 - 145 Farringdon Road EC1R 3	100,00%
goFeminin.de	Axel Springer Strasse 65 - 10969 Berlin	100,00%
SmartAdServer Gmbh	Axel Springer Strasse 65 - 10969 Berlin	100,00%
Vina Woman UK Limited	3rd Floor, River House 143 - 145 Farringdon Road EC1R 3	30,00%
Press Release Sp. z o.o	ul. Fredry 6 00-097 Warsaw	51,00%

4.4.3 Flux financiers :

Voir le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant en page 105 du présent document de référence et la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en page 71 du présent document de référence.

4.4.4 Fonctions des dirigeants d'auFeminin.com dans les filiales

- Bertrand Stephann : Gérant d'auFeminin.com Productions, Président de la SAS SmartAdserver, Président de la SAS Marmiton, Geschäftsführer (co-gérant) de goFeminin.de GmbH, Geschäftsführer (co-gérant) de SmartAdServer GmbH, Director de enFemenino.com SA, Director de alFemminile.com Srl., Director de Sofeminine.co.uk Ltd., membre du Conseil de Surveillance de Press Release Sp.zo.o, Director de Vina Woman UK Ltd.

V – PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MAI 2010

1) DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution (Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, le montant global des charges non déductibles des résultats imposables qui s'est élevé à 1.143 euros et qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 393 euros.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'Assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élève à 3.819.685,85 euros et décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice ainsi qu'il suit :

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| - dotation à la réserve légale | 323,42 euros |
| - report à nouveau | 3.819.362,43 euros |

Ce qui compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs, porte le report à nouveau à 30.414.048,98 euros.

L'Assemblée générale reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution (Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (Ratification de la cooptation de la société Axel Springer AG en tant qu'administrateur)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la cooptation de la société Axel Springer AG en qualité d'administrateur faite par le Conseil d'administration le 20 août 2009 en remplacement de M. Mathias Döpfner, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Sixième résolution (Ratification de la cooptation de M. Colin Tenwick en tant qu'administrateur)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la cooptation de M. Colin Tenwick en qualité d'administrateur faite par le Conseil d'administration le 22 juin 2009 en remplacement de M. Imdat Solak, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Septième résolution (Ratification de la cooptation de Mme Marie Pic-Pâris Allavena en tant qu'administrateur)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la cooptation de Mme Marie Pic-Pâris Allavena en qualité d'administrateur faite par le Conseil d'administration le 20 août 2009 en remplacement de M. Harck-Oluf Nissen, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Huitième résolution (Jetons de présence)

L'Assemblée générale décide de fixer à la somme de 10.000 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice 2010.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour répartir tout ou partie de cette somme entre ses membres selon les modalités qu'il fixera.

Neuvième résolution (Autorisation donnée au Conseil d'administration d'acheter des actions de la Société)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital de la Société,
- 2) Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- 3) Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 4) Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- 5) Annuler des actions, sous réserve de l'adoption d'une résolution à cet effet par Assemblée générale extraordinaire des actionnaires,

6) Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, notamment sur le marché (réglementé ou non), sur un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, et, le cas échéant, par voie d'acquisition ou de cession de blocs, ou par recours à des instruments financiers dérivés (options, bons négociables ...), à tout moment, sauf en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 32 euros (hors frais d'acquisition), et en tout état de cause au prix maximum prévu par la réglementation, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement des actions.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des actions auto-détenues.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée générale jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les cas où la loi l'autorise, pour passer tous ordres de bourse ou hors bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ou non, ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

L'Assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des marchés financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

2) DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution (Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt quatre mois,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale donne, plus généralement, à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces réductions de capital, constater la réalisation de la ou des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme, remplir toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Onzième résolution (*Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission de titres de capital ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital et pour émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires*)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital ;

2. Décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;

3. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de 600.000 euros étant précisé que ce montant nominal global ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ;

4. Délègue également sa compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;

5. Décide que le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créances, donnant accès au capital social de la Société ou à des titres de créance, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation sera au maximum de 60 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies ;

6. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

7. Constate que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières émises au titre de la présente résolution et donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

8. Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission desdites valeurs mobilières ;

9. Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008 sous sa huitième résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Douzième résolution (*Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission de titres de capital ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital et pour émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public*)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136, L. 225-148, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider, par une offre au public ou, le cas échéant, sous réserve de l'approbation d'une résolution spécifique à cet effet par l'assemblée générale, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra déléguer au directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ;

2. Décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;

3. Décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant de 360.000 euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond nominal global d'augmentation de capital de 600.000 euros fixé par la onzième résolution de la présente Assemblée et que ce montant ne tient pas compte des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;

4. Délègue également sa compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société ;

5. Décide que le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ou à des titres de créance, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 60 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond de 60 millions d'euros prévu à la onzième résolution de la présente Assemblée ;

6. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre au titre de la présente délégation. Le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;

7. Constate que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

8. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il est fait usage de la présente délégation, soit actuellement à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de

5%, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

9. Décide que la présente délégation pourra être utilisée à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société, dans les limites et sous les conditions prévues par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;

10. Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008 sous sa neuvième résolution.

La délégation conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Treizième résolution (*Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission de titres de capital ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital et pour émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie de placement privé*)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider, dans le cadre et sous les conditions fixées par la douzième résolution de la présente Assemblée et dans la limite du 20% du capital social par an, l'émission de titres de capital ou de créance, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;

2. Décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global d'augmentation de capital de 600.000 euros fixé par la onzième résolution de la présente Assemblée ;

3. Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008 sous sa neuvième résolution.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration en vertu de la présente résolution est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Quatorzième résolution (*Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise*)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu des résolutions précédentes, et sous forme d'attributions d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital ;

2. Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 600.000 euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond nominal global de 600.000 euros fixé par la onzième résolution de la présente Assemblée et que ce montant ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés

conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ;

3. Décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues. Les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente Assemblée générale.

Quinzième résolution (Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital social de la Société au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 de ce même Code :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société d'un montant nominal maximum de 40 000 euros, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;

2. Décide que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail est inférieure à dix ans, et à 70 % de cette moyenne lorsque ladite durée d'indisponibilité est supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables dans les pays de résidence des adhérents à un plan d'épargne bénéficiaires de l'augmentation de capital ;

3. Le Conseil d'administration pourra également décider de substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, existants ou à émettre, l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée ci-dessus, ne pouvant excéder l'avantage total dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20% ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail est supérieure ou égale à 10 ans ;

4. Décide en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail que le Conseil d'administration pourra également décider l'attribution, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre de l'abondement, sous réserve que la prise en compte de leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pour effet de dépasser les limites prévues à l'article L. 3332-11 du Code du travail ;

5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre ou autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels donneront droit ces titres émis en application de la présente résolution en faveur des adhérents à un plan d'épargne entreprise ;

6. Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;

7. Décide que Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions et des autres titres donnant accès au capital de la Société, consentir des délais pour la libération des actions et, le cas échéant, des autres titres donnant accès au capital de la Société, demander l'admission en bourse des titres créés partout où il avisera, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

8. Décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global d'augmentation de capital de 600.000 euros fixé par la onzième résolution de la présente Assemblée ;

9. Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2009 sous sa douzième résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Seizième résolution (Autorisation donnée au Conseil d'administration pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. Autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui seraient liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ou certains d'entre eux, détenant individuellement moins de 10 % du capital de la Société.

Le Conseil d'administration arrêtera la liste des bénéficiaires des options parmi les personnes visées à l'alinéa précédent et le nombre d'options allouées à chacun d'entre eux ;

2. Décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée ;

3. Décide que les options pouvant être consenties par le Conseil d'administration ne pourront donner droit de souscrire ou d'acquérir un nombre d'actions excédant 300.000 actions de 0,20 euro de valeur nominale ;

4. Prend acte, conformément à la loi, qu'aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie au cours des périodes interdites par l'article L. 225-177 du Code de commerce ;

5. Décide que le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes par exercice des options sera déterminé par le Conseil le jour de l'attribution des options et que (1) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché réglementé d'Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et (2) dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur au plus élevé des deux montants suivants : (a) la moyenne indiquée au (1) ci-dessus et (b) le cours moyen d'achat des actions mentionné à l'article L. 225-179 du Code de commerce ;

Le prix d'exercice des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si la Société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Dans ce cas, le Conseil procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un

ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions pouvant être acquises ou souscrites, selon le cas, par exercice des options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ;

6. Prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

7. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet, sans que cette liste soit limitative, de fixer les conditions et modalités des options et notamment :

- la durée de validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de 10 ans,

- la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires,

- des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions obtenues par exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option,

- le cas échéant, limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires,

- arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;

8. Décide que le Conseil d'administration aura également, avec faculté de délégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;

9. Décide que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non encore utilisée, l'autorisation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2009 sous sa onzième résolution.

Le Conseil, conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, informera chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Dix-septième résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

VI – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE, CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET INFORMATION FINANCIERE

6.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Bertrand Stephann, Président-Directeur Général.

6.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 29 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés et le rapport annuel figurent respectivement aux pages 52 et 85 au titre de l'exercice 2009, et aux pages 46 et 77 au titre de l'exercice 2008 et aux pages 36 et 65 au titre de l'exercice 2007 des documents de référence précédents, incorporés par référence.

Paris, le 30 avril 2010

Le Président-Directeur Général
Bertrand Stephann

6.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Titulaires :

- Constantin et Associés
Adresse ou siège social :
Date du premier mandat :
Durée :
Représenté par Philippe Soumah
114, rue Marius AUFAN 92532 Levallois-Perret
22 juin 2006
mandat en cours de 6 exercices expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Ernst & Young Audit
Adresse ou siège social :
Date du premier mandat :
Durée :
Représenté par Denis Thibon
Faubourg de l'Arche, 11 allée de l'Arche 92400 Courbevoie
15 septembre 2008
mandat en cours de 6 exercices expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Ernst & Young Audit a été nommé commissaire aux comptes titulaire de la société lors de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2008, en remplacement de KPMG S.A., démissionnaire, pour la durée du mandat de KPMG S.A. restant à courir.

Suppléants :

- Gilles Cart-Tanneur
Adresse ou siège social : 66, rue Caumartin, 75009 Paris
Date du premier mandat : 22 juin 2006
Durée : mandat en cours de 6 exercices expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Auditex SA
Adresse ou siège social : Faubourg de l'Arche, 11 allée de l'Arche 92400 Courbevoie
Date du premier mandat : 15 septembre 2008.
Durée : mandat en cours de 6 exercices expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Auditex S.A. a été nommé commissaire aux comptes suppléant d'Ernst & Young Audit lors de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2008, en remplacement de Bertrand Desbarrières, démissionnaire, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir.

6.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

François Boucq
Responsable Financier

AuFeminin.com
78, avenue des Champs Elysées
75008 Paris

Tél : 01.53.57.79.00.

VII – PLAN DE COMMUNICATION ET DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Calendrier prévisionnel des annonces :

20/04/2010	CA et résultat opérationnel non audité 1 ^{er} trimestre 2010
20/05/2010	Assemblée Générale
20/07/2010	CA 2 ^{ème} trimestre 2010
31/08/2010	Résultats semestriels 2010
19/10/2010	CA et résultat opérationnel non audité 3 ^{ème} trimestre 2010
31/12/2010	Clôture des comptes annuels
18/01/2011	CA 4 ^{ème} trimestre 2010
Mars 2011	Résultats annuels 2010 Réunion SFAF

En règle générale, le communiqué de presse est envoyé après clôture du marché.

En cas de modification, le calendrier prévisionnel des annonces est consultable sur :

www.aufeminin.com/corporate.

Documents accessibles au public

Les statuts de la Société, les communiqués de la Société et les documents de référence comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposés auprès de l'AMF ainsi que leurs actualisations, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.aufeminin.com/corporate/ et une copie peut en être obtenue au siège de la Société, 78 avenue des Champs Elysées à Paris.

VIII - TABLE DE CONCORDANCE

Cette table de concordance renvoie aux rubriques requises par l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 de la Commission en date du 29 avril 2004 (Règlement Prospectus).

INFORMATIONS	PAGES
Personne responsable	139
Contrôleurs légaux des comptes	139
Informations financières sélectionnées	5,6,17,27
Facteurs de risque	20
Informations concernant l'émetteur	
Historique et évolution de la société	4,10,122
Investissements	6
Aperçu des activités	
Principales activités	8
Principaux marchés	18
Organigramme	12,127
Propriétés immobilières, usines et équipements	20,69
Examen de la situation financière et du résultat	30
Trésorerie et capitaux	54,72
Recherche et développement, brevets et licences	33
Information sur les tendances	27
Prévisions ou estimation du bénéfice	N/A
Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	20,111
Rémunération et avantages	114
Fonctionnement des organes d'administration et de direction	44,112
Salariés	20,37,81
Principaux actionnaires	37,126
Opérations avec des apparentés	112,129
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
Informations financières historiques	110
Informations financières pro-forma	N/A
Etats financiers	54,87
Vérifications des informations financières historiques annuelles	52,85
Informations financières intermédiaires et autres	27
Politique de distribution de dividendes	31,129
Procédures judiciaires et d'arbitrage	25
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	27
Informations complémentaires	
Capital social	126
Statuts	122
Contrats importants	N/A
Informations provenant de tiers, déclarations d'expert et déclarations d'intérêts	N/A
Documents accessibles au public	142
Informations sur les participations	12,68,105

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la Directive européenne dite « Transparence » 2004/109/CE en date du 15 décembre 2004 :

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1. Comptes annuels	p.87
2. Comptes consolidés	p.54
3. Rapport de gestion	p.29
4. Déclaration de responsabilité	p.139
5. Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	p.85
6. Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	p.52
7. Honoraires des commissaires aux comptes	p.109